

« canons de rentes remboursées par les Messieurs de la
« ville et servants aux plombs des chapelains, » soient
distribués selon l'accord fait entre ceux-ci.

Quant aux règlements généraux du chapitre de Saint-
Aubain, nous renvoyons aux statuts de l'évêque Havel (en ou
vers 1568), à d'autres de 1568 et à ceux des 30 juillet 1569
et 5 octobre 1622 ¹.

ALPH. DE SCHODT.

¹ *Anal. ecclési.*, t. II, pp. 442 et suiv.; t. V, pp. 134 et s.; *Act. capit.*,
1564-1570, fol. 311 r°, 314 r°, 330 v°, 331; reg., 1615-1627, fol. 116 r° à 118 v°.

(Extrait de la *Revue de Numismatique*, année 1885.)

425-468

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE VILLAGE ET LE DOYENNÉ DE GRAIDE.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTICE SUR LE VILLAGE ET LA PAROISSE DE GRAIDE.

I. GRAIDE, *Graida, Graïda, Graïdas, Graïde, Grades, Grederis, Gredis, etc.* ¹, dans le *pagus* d'Ardenne, était, sous la domination franque, une propriété privée des rois d'Austrasie, et se rattachait au fief ou domaine royal de Paliseul, comme Bièvre et autres villages de cette contrée.

Les rois d'Austrasie possédaient à Paliseul un manoir ou petit palais, *palatiolus*, auquel ce bourg doit son origine et son nom, et qui était un de ces nombreux relais de chasse que les princes mérovingiens avaient établis de distance en distance dans leur forêt giboyeuse de l'Ardenne ².

¹ A part les formes défigurées par la copie ou l'impression, telles que : *Doraidas, in Praïdis, Grandhes, pour Graïdas, in Graïdis, Graïdies.*

² Les principaux de ces relais étaient, dans la province actuelle de

De Paliseul, ces nobles émules de saint Hubert dirigeaient leurs excursions cynégétiques, soit vers la forêt de hêtres amie des chasseurs, *Fagetum Venatorum*, Fays-les-Veneurs, à mi-chemin de leur fisc d'Orgeo, soit dans les broussailles de Graide et de Bièvre, là même, où, douze siècles plus tard, la Société royale de chasse viendra conduire sa meute bruyante et construire à son tour ses élégants *palatioli*. Au vi^e siècle déjà, cette contrée était souvent explorée par les chasseurs de la cour mérovingienne; ce furent même leurs visites trop fréquentes au monastère de Cugnion qui engagèrent, dit-on, saint Remacle à transférer ses religieux dans un endroit plus solitaire de la forêt ardennaise. Et bien que plus tard les princes carlovingiens, succédant aux descendants de Clovis, se fussent dépouillés d'une partie de leurs droits et revenus sur Paliseul en faveur des églises de Liège et d'Aix-la-Chapelle¹, ils n'en cessèrent pas moins,

Luxembourg : *Palatiolo*, Paliseul; *Urso*, Orgeo; *Casa-petrea*, Chasse-pierre; *Gammunias*, Jasoigue (?); *Mastario*, Mellier; *Casiniaco*, Chevigny (Saint-Pierre, Sainte-Marie, etc.); *Amberliao*, Amberloup; *Bastonio*, Bastogne; *Orlao*, Ortho; *Carango* ou *Charango*, Chérain. Cfr. ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 87. — DE REIFFENBERG, *Chroniques de Philippe Mouzès*, t. I, p. 351. — LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, pp. 39, 49 et 64.

¹ Voir plus loin, art. PALISEUL. — Peut-être devrions-nous ajouter le monastère de Stavelot. *Palatiolo* est en effet compris parmi les villas données à ce monastère en 746 par Carloman, (MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 29), et *Palizul* est inscrit sur la liste des possessions de Stavelot en 1135 dans l'ordre suivant : Scalentin, Lengion (Leignon), Ferarga, Fineval, Wellin, Silvestricourt (voir art. ECLAYE), Doroit, *Palizul*, GACHARD, *Notice descriptive des archives de Stavelot à Düzeldorf*, IV, A, 13; mieux que MIRAEUS, *Op. dipl.* t. I, p. 686. Il n'est pas facile de concilier ces données avec celles que nous rapporterons à l'article PALISEUL. Ne s'agirait-il pas d'un *Palatiolus* dans le Condroz, de Pessoux par exemple (Pelson)? En effet, dans la charte de 746, *Palatiolo* est cité avec Brabant : *Palatiolo et Brabant*; ailleurs

jusqu'à la fin du ix^e siècle, de venir de temps à autre retrouver leur *Palatiolus* d'Ardenne. C'est ainsi qu'en 896, le roi Zwentibold y signa une charte en faveur de l'église de Trèves : *apud Palaziolum fisco nostro in Arduenna*¹.

Graide ne fournissait pas seulement aux monarques francs un gibier abondant, mais apportait aussi son modeste contingent dans les revenus de la couronne. Comme les autres villas royales, Graide était le centre d'une vaste exploitation rurale, et, pour rendre cette exploitation productive, les colons devaient se conformer aux minutieuses prescriptions d'économie domestique qui leur étaient imposées par leurs souverains. Une des plus importantes était celle d'avoir des vacheries, *vaccaritas*, des porcheries, *porcaritas*, et des bergeries, *berbicaritas*, aussi nombreuses que possible, et naturellement en tenant compte de la nature et de la production du sol². Ces établissements, lorsqu'ils étaient de certaine importance, étaient écartés de la villa et confiés à la garde de plusieurs serfs ou domestiques, dont les cabanes devinrent parfois le berceau d'un nouveau village. Telle fut

il est dit que *Palatiol* fut détenu injustement par le comte Herman et son héritier, et qu'en 1040 il fut restitué au monastère, ainsi que Schallin, par l'empereur Henri II. MARTÈNE et DURAND, *Op. cit.*, t. II, col. 29. Ce comte Herman, fils de Godefroid-le-Captif et frère de Godefroid II d'Ardenne, avait des possessions dans les environs de Pessoux, car il donna l'église de Jannée, *ecclesiam Gengeniam*, à l'abbaye de Saint-Yannes de Verdun où il s'était fait religieux. DEUVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 343. Il y avait aussi un *Palatiolus* dans le Moselgau, aujourd'hui Pfalz près de Trèves : il fut légué en 732 par sainte Adèle, fille de Dagobert II, au monastère qu'elle avait fondé en cet endroit. BERTHOLET, *Hist. du duché de Luxemb.*, t. II, preuves, p. 35.

¹ HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, tome I, p. 232.

² Cfr. BALUZE, *Regum Francorum capitularia*, tome I, p. 331.

l'origine de Lavacherie, qui dépendait du fisc d'Amberloup; telle fut aussi celle de Porcheresse, qui dépendait de Graide.

Les annexes du domaine de Graide étaient, avec Porcheresse : Opont, Frêne, Beth et Our¹, localités qui, jusqu'à la révolution du siècle dernier, ne cessèrent de reconnaître la juridiction spirituelle de l'église de Graide. Peut-être devons-nous ajouter à ces dépendances premières un endroit mentionné dans une charte sous le nom de *Pandarias*, lieu aujourd'hui inconnu, mais qui pourrait être le petit village dont on découvre des vestiges sur le territoire actuel de Graide, dans le voisinage du moulin d'Herbois. On y distingue encore les fondements d'une ancienne chapelle, qui était, dit-on, dédiée à saint Martin.

La terre de Graide, ainsi circonscrite, avait pour limites septentrionales le ruisseau de Ransinne² qui la séparait de Hautfays, le village de Gembes qui devint un lieu de refuge du duché de Bouillon, et le petit territoire de Chicheron enclavé entre Daverdisse et Porcheresse près de la Lesse; au midi, elle était contiguë à Naomé; le fisc de Paliseul-Bièvre contournait Graide et Naomé au sud et à l'ouest.

En l'an 746, Carloman, maire du palais et frère de Pepin-le-Bref, étant sur le point d'entrer dans un cloître, donna aux monastères de Stavelot et de Malmédy le village de Wellin avec toutes ses annexes, en même temps que de nombreux domaines dans le Condroz³. Or parmi les annexes de Wellin nous

¹ Porcheresse, commune du canton de Wellin, à 3 kilom. de Graide; Opont, commune du canton de Paliseul, à 3 kilom. de Graide; Frêne, Beth et Our, dépendances de la commune d'Opont.

² En wallon *Rancenne*, forme devenue officielle.

³ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, tome II, col. 29. — BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, tome III, preuves, p. XXXVIII.

devons compter Daverdisse, *Daverdeus*, et Hautfays, *Altum-fagetum*, *Olfait*; en sorte que, par la libéralité de Carloman, les possessions des religieux venaient aboutir au territoire de Graide, mais pour s'étendre bientôt au delà de cette limite. La donation de Graide aux monastères unis de Stavelot et de Malmédy dut en effet suivre de près celle de Wellin; malheureusement la charte qui consacre cette donation ne nous est pas parvenue, et il ne nous est plus possible d'en préciser la date.

Un diplôme du VIII^e siècle¹ nous apprend que le roi Pepin-le-Bref détacha de son fisc de Paliseul et de Bièvre un manse appelé *Wandelaïc*, *Wandelaicus mansus*², pour en gratifier un nommé Albéric, et que ce dernier, devenu abbé de Stavelot (770-779), fit don de ce bien à son monastère pour le salut de l'âme du roi Pepin, son seigneur. Il n'entre pas dans notre sujet d'aborder ici l'interprétation de ce document, qui intéresse à un haut point ce coin trop peu connu de nos Ardennes; disons seulement que, d'après la description du manse fournie par Albéric, le *Wandelaicus mansus* était contigu d'un côté au fisc de Paliseul et de Bièvre : *fisci ipsius qui vocatur Palatiolus atque Beveris*, de l'autre côté à Naomé : *Aldemega*³, et au village de Graide, dont

¹ MARTÈNE et DURAND, *op. cit.* t. II, col. 21.

² Aujourd'hui Baillamont, comme nous le prouverons dans un travail prochain.

³ En roman *Aumez* ou *Haumez* pour *Auldmez*, puis *Aomez* ou *Awomez*, *Naumez* et *Naomé*; dans le *Cantatorium* : *Nelma* ou *Nolma* (?). *Awomez* était la forme la plus usitée au XV^e, XVI^e et la première moitié du XVII^e siècle. Nous rencontrons des transformations analogues dans *Fraiture*, *Affraiture*, *Nafraiture*. Voir art. *NAFRAITURE*. Dans *Aomez* et *Affraiture* nous pouvons reconnaître la préposition à attachée au nom primitif, comme on a dit : *in loco qui dicitur Ad-FRACTUM-PONTEM*, au lieu de *FRACTUS-POSS*, *Fraipont*. RITZ, *Urkunden zur Geschichte des*

les habitants avaient été affranchis par Albéric moyennant une redevance annuelle : *muldionibus, meis ex villa Graida sub tributo annali* ¹.

Il résulte de ce texte qu'à l'époque où le manse Wandelaïc fut donné à l'abbaye de Stavelot, Graide était déjà sorti du domaine royal et se trouvait sous la dépendance d'Albéric, qui avait octroyé à ses habitants le bienfait de l'affranchissement. Albéric jouissait-il de ces droits sur Graide en qualité de supérieur du monastère? possédait-il cette terre à titre viager en vertu des dispositions particulières du donateur, comme l'abbé Anglinus, son prédécesseur, jouit au même titre des biens donnés au monastère en 746 par Carloman? ou bien la possédait-il à titre purement personnel et la transmit-il ensuite à l'abbaye de Stavelot, comme il fit du manse Wandelaïc? C'est ce que la charte en question ne nous révèle pas.

Quoi qu'il en soit, le ix^e siècle nous montre les religieux de Stavelot en jouissance de la terre de Graide et cette jouissance ratifiée par les souverains. Le 13 avril 862, Lothaire II, roi de Germanie, déclare qu'une nécessité impérieuse l'a contraint de distribuer à quelques-uns de ses leudes ou fidèles une partie des biens des monastères de Stavelot et de Malmédy, mais qu'il confirme à ces abbayes différentes villas dans les pays de Condroz, de Lomme, de Famenne, de Hesbaye et d'Ardenne, notamment Graide

Niederrheins, n^o 41. Quant à l'adjonction de *n* dans *Naomé* et *Nafrature*, voir ce que nous avons dit dans les *Annales de la Société arch. de Namur*, t. XVI, p. 255, note.

¹ *Muldio*, dit Ducange, *perperam pro Aldio*. Or *Aldius*, suivant cet auteur, signifie : *statu liber, libertus cum impositione operarum*. Le radical tudesque *Ald*, et par métathèse, *Adel*, signifie *libre, noble*. *Alde-moga*, signifie le *meis* ou manse de l'homme libre.

avec ses dépendances : *in comitatu Arduennensi villam GRAISDAM cum pertinentiis suis*. De même, le 10 juin 874, le roi Louis le Germanique confirme à l'abbaye de Stavelot les privilèges qui lui avaient été octroyés et les biens qu'elle avait acquis antérieurement, entre autres, dans le comté d'Ardenne, Graide avec ses dépendances : *in comitatu Arduensi... GRAISDAM cum pertinentiis suis* ¹.

Graide passa bientôt en d'autres mains. Regnier-au-Long-Col, comte de Hainaut et de Hesbaye, homme ambitieux et turbulent, après avoir repoussé les Normands qui désolaient le pays, se crut autorisé à chasser l'abbé régulier du monastère de Stavelot et à se faire reconnaître abbé commendataire, titre qu'il conserva pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort ² (916). Au début de son administration, il échangea avec les moines ses terres de Filot, de Xhoris et d'Awans contre celles de Graide (*Doraisdas*, lisez *Graisdas*), de *Pandarias*, et de Porcheresse, *Porcaritias*, et fit ratifier cet échange, le 10 septembre 902, par Louis, dit l'Enfant, roi de Germanie, dont il avait embrassé le parti contre Zwentibold en l'an 900 ³. Le domaine de Graide se trouva ainsi démembré, et les abbayes de Stavelot et de Malmédy n'y conservèrent que Our, Beth, Opont et Frêne, villages qui formeront dès lors la seigneurie dite des Abbes ⁴. Toutefois, la cession de

¹ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 26 et 28. — BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. II, preuves, pp. LXII et LXV.

² Cfr. DE NOÛÉ, *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, p. 126.

³ MARTÈNE et DURAND, *op. cit.* t. II, col. 28. — BERTHOLET, *op. cit.* t. II, preuves, p. LXXIII.

⁴ La seigneurie des Abbes fut bientôt cédée en fief à des seigneurs laïques et reconnut la juridiction civile de Bouillon. Elle fut affranchie

Graide ne s'étendait qu'au domaine seigneurial, les religieux retinrent leurs droits sur l'église, ainsi que certains cens et

à la loi de Beaumont en 1267 par Andrien, châtelain de Bouillon. POLAIN, *Recueil des ordonnances du duché de Bouillon*, p. 2. Le château seigneurial fut construit à Beth. En 1528, était seigneur de Beth ou des Abbes, François de Mérode, seigneur aussi de Lavaux-Sainte-Anne, Sausur, Creux, etc. Il était mort en 1537, laissant de son épouse, Anne de Schawenberch, un fils mineur nommé Evrard. Evrard de Mérode, seigneur de Lavaux-Sainte-Anne, des Abbes, etc., était châtelain de Bouillon, en 1562 et 1564. Il eut de Mechtilde de Rougrave, son épouse, un fils nommé Robert qui était mort sans postérité en 1590, et des filles.

Depuis longtemps, il existait des contestations entre le prince-évêque de Liège, duc de Bouillon, d'une part, l'abbé de Stavelot et le seigneur des Abbes de l'autre, relativement à la juridiction des quatre villages des Abbes. Cette question fut définitivement réglée le 9 janvier 1586 devant la cour féodale de Bouillon. Les parties étaient respectivement représentées par Guillaume d'Oyemburgh de Duras, gouverneur de Bouillon, et par Robert de Mérode, seigneur de Lavaux, des Abbes, Sausur, Porcheresse, etc. Il fut convenu qu'au criminel les quatre villages iraient en rencharge à la cour de Bouillon, et que les appels en matière civile se feraient aussi à la cour, laquelle jugera suivant la coutume de Beaumont. Le seigneur de Lavaux, de son côté, fut reconnu seigneur des Abbes et vassal de l'abbé de Stavelot. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert*, p. 380, nos 1170, 1171.

Après la mort de Robert de Mérode, la seigneurie des Abbes devint la propriété de Denis de Poitiers. Le 2 juillet 1627, messire Denis de Poitiers, chevalier, seigneur de Finfe, Hérock, des Abbes, Framont, lieutenant de Bouillon, souverain prévôt de Revogne, et dame Elisabeth de Salles, son épouse, donnèrent les Abbes et Framont au sieur Ernest, baron de Groesbeck et à son épouse Anne de Witzleben, en échange d'Ave et de Lavaux-Sainte-Anne.

Jacques Renard, baron de Rouveroy, acquéreur en 1630 de Lavaux et d'Ave, acheta au baron de Groesbeck, le 2 décembre 1633, pour la somme de 15,000 fl. de Brabant, les châteaux et seigneuries de Resteigne et des Abbes, et la seigneurie de Framont. L'acte de vente fut réalisé à la cour souveraine de Bouillon le 19 octobre 1635.

En 1638, la seigneurie des Abbes appartenait à Guillaume, baron de Berlo, seigneur d'Hermalle, fils de Jean, baron de Berlo, comte de Hazémont, et Anne de Blitterswick, dame d'Hermalle, décédée au château de Beth le 20 mai 1645. Guillaume, baron de Berlo, mourut le 23 avril

revenus particuliers. A ce titre, Graide sera encore inscrit dans l'alphabet des fiefs et dépendances de l'abbaye¹, quoiqu'il n'ait plus le droit de figurer sur le catalogue des villes et villages possédés par ce monastère, notamment sur la liste que l'abbé Wibald fit graver en 1135 sur une table d'argent².

Au milieu du XI^e siècle, vivaient le comte Thierry, seigneur de Graide, et dame Ermengarde, son épouse. L'un et l'autre avaient une affection particulière pour les religieux de Waulsort, devenus seigneur de Louette-Saint-Denis par la générosité du comte Eilbert, en 946. A l'exemple du comte Eilbert, les deux époux voulurent avoir leur sépulture dans l'église de Waulsort; pour obtenir cette faveur, Thierry

1648. Il avait épousé, le 12 novembre 1630, Marie-Anne de Hanxellaire, qui lui survécut jusqu'au 28 mars 1660. De cette union naquirent plusieurs enfants, entre autres : 1^o Guillaume-Adrien, baron de Berlo, seigneur des Abbes, décédé le 13 décembre 1667, ne laissant que des filles d'Anne-Livine de Guinival, son épouse; 2^o Amour, comte de Berlo, seigneur des Abbes après son frère, nommé gouverneur de Bouillon le 4 janvier 1676.

La seigneurie des Abbes doit ensuite avoir été possédée par un M. de Gamond, qui reconstruisit le château; elle est devenue postérieurement la propriété du vicomte de Namur d'Elzée, qui vendit le château, dans les premières années de ce siècle, à M. Durand de Ville. Le château fut, après celui-ci, possédé par un M. Pierlot, puis par un comte de Gourcy; il est occupé, dès 1875, par des religieuses visitandines.

¹ DE NOUË, *Études historiques sur Stavelot et Malmédy*, p. 492, donne l'ALPHABET, DES TERRES, S^{es}, FIEFS ET DÉPENDANCES DE L'ABBAYE DE STAVELOT, extrait du manuscrit authentique intitulé : *Gesta sub ill. Principe Francisco Egone*, etc. In folio, anno 1670. Cet alphabet inscrit entre autres : Abbayes ... Doreux ... Daverdice, Exclaye ... Focquant ... Froidlieux ... Feraige, Finevaux ... Graide ... Hermitage-S^{te}-Brice ... Ral-tine ... Leignon ... Lompré ... Nouville-en-fond-Famenne ... Pernode ... Resteigne ... Schaltin ... Sohier ... Silvestrecourt ... Spontin ... Wellin.

² GACHARD, *Notice h. et descript. des archs. de Stavelot*, IV, A. 13.

légua au monastère une partie de son alleu de Givonne¹ près de Sedan, et son épouse fit don de quatre manses, qui lui étaient échus à Solanne près de Purnode. Ils habitaient, suivant le chroniqueur, un château situé à Graide sur la Lesse : *Grederis super Letiam flumen*². Évidemment, la science géographique de l'historien est ici en défaut et la Lesse aura été prise par lui pour un de ses affluents. Or, il existe sur la rive gauche de Ransinne, entre Graide et Selassin (Hautfays), un mamelon qui recèle encore quelques vestiges de construction et qui, à l'heure actuelle, conserve le nom de *Château Thierry*. Ces débris étaient autrefois assez considérables, mais ils ont été enlevés successivement pour être employés à de récentes bâtisses. C'était bien là, croyons-nous, l'habitation du comte Thierry et de sa pieuse épouse³. Mais si une période de huit siècles n'a pu effacer de ce monticule le nom du noble seigneur qui y établit sa demeure, le voile de l'oubli nous dérobe la connaissance des successeurs de Thierry et nous sommes forcés de sauter deux siècles pour renouer le fil de notre histoire.

¹ *Juvonia*; peut-être faut-il lire *Ravonia*, Revogne. Givonne est traduit *Chevonium* (partem Chevoni) dans le *Cantatorium S. Huberti*, § 34, éd. DE ROBAUX.

² *Cronicon Carnobii Walcid.* dans D'ACHÉRY, *Spicilegium*, t. II, p. 722.

³ On trouve aussi sur la rive droite de ce ruisseau, à proximité de Proigy, des ruines d'un petit château appelé Malplaquée. Cette construction n'était pas bien ancienne. Suivant la tradition, elle ne remonterait qu'aux premières années du siècle dernier et aurait eu pour fondateur un comte de Marcin, homme qu'on représente comme assez excentrique. Ce pourrait être Pierre-Antoine de Lux, qui se titrait comte de Marcin, sire de Bouillon, seigneur de Noirefontaine, Poupehan, Gembes, Framont et autres lieux, et qui parvint à épouser la fille de Godefroid-Henri de Smackers, seigneur de Mirwart, malgré l'opposition de ce dernier. En 1729, la maison de Malplaquée était louée à un nommé Jean Robinet, elle fut ensuite louée à François Englebert († 1741).

Donc au XIV^e siècle, nous trouvons Graide parmi les nombreuses et importantes seigneuries que Jean, roi de Bohême, surnommé l'Aveugle, avait acquises pour agrandir son comté de Luxembourg. Au mois de juillet 1343, Jean vendit sa terre de Graide à Adolphe de la Marck, évêque de Liège, avec celles de Mirwart, Lompré, Villance, Maissin et autres; mais, comme il s'était réservé le droit de retrait, il racheta ces terres l'année suivante pour les revendre à sa tante Marie d'Artois, comtesse douairière de Namur, laquelle les donna en dot à sa fille Elisabeth, mariée à Rupert, comte palatin du Rhin.

Cependant Wenceslas I^{er}, duc de Luxembourg, ayant atteint l'âge de majorité, prétendit avoir le droit de retraire les terres que feu le roi Jean, son père, avait aliénées. Ses droits sur Mirwart, Lompré, Villance, Graide et autres furent reconnus par le traité qu'il conclut, le 6 février 1357, avec Guillaume I^{er}, comte de Namur. L'année suivante, Wenceslas avait racheté ces seigneuries pour les revendre de nouveau au comte de Namur, en 1360. En 1364, le duc de Luxembourg était rentré en possession de ces mêmes terres, et désormais Graide suivra, jusqu'au XVIII^e siècle, les destinées de Mirwart¹.

Graide fut du nombre des localités qui, au mois d'octobre 1465, conclurent un traité de neutralité avec les Dinantais, qui allaient voir leur ville assiégée et détruite par le duc de Bourgogne².

En 1554, Henri II, roi de France déclara la guerre à

¹ Cfr. WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes du Luxembourg*, dans les *Publications de l'Institut historique de Luxembourg*, t. XXI, année 1863.

² BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. II, p. 145.

Charles-Quint et envahit la Belgique. Il dirigea vers les Ardennes un corps d'armée sous les ordres du duc de Nevers. Celui-ci, longeant la Semois, envoya des détachements qui vinrent détruire le château d'Orchimont et les forts du voisinage, entre autres ceux de Louette-Saint-Denis, de Bièvre, de Graide, de Porcheresse, de Gedinne et de Willerzies¹. La plupart de ces petits forts, tels que ceux de Graide et de Gedinne, n'étaient autres que les tours massives et crénelées des églises. Ces faibles remparts ne pouvaient tenir contre un corps d'armée, aussi leurs défenseurs s'enfuirent à l'approche de l'ennemi.

La seigneurie de Mirwart était alors possédée par Jean de Ligne, comte d'Aremberg, du chef de sa femme Marguerite de la Marek. Son fils Charles, duc d'Aremberg, qui hérita de Mirwart, épousa Anne de Croy, fille de Philippe, duc d'Arsohot, prince de Chimay.

En 1606, Anne de Croy vendit les seigneuries de Graide et de Masbourg au sieur Bernard Funck, officier de sa terre de Mirwart, en se réservant le droit de les racheter pour le prix qu'elle les avait vendues. Bernard Funck mourut en 1629 sans alliance, et sa succession fut disputée entre ses cousins du côté paternel et ceux du côté maternel. Ces derniers, gens pauvres et sans appui, réclamèrent la protection du duc d'Aremberg, qui prit leur cause en main et y mit fin par une transaction entre les parties. En reconnaissance, les héritiers maternels abandonnèrent au duc la moitié des seigneuries de Graide et de Masbourg et le duc racheta l'autre moitié. La cession des héritiers maternels fut plus

¹ HESSE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. X, p. 110.

tard contestée, et donna lieu à de longs et fastidieux procès¹.

Les ducs d'Aremberg firent administrer leur seigneurie de Graide par un bailli ou officier principal. Cette fonction était attribuée en 1650 à un nommé Le Gotte², et en 1728, à Jean de Belvaux³.

En 1681, le duc d'Aremberg fut obligé de reconnaître la souveraineté de la France pour ses terres de Mirwart et de Graide, en vertu des arrêts de la fameuse *chambre de réunion* établie à Metz par Louis XIV. Cette chambre prétendait que ces seigneuries avaient dépendu autrefois du comté de Chiny, que la France voulait également s'adjuger. On sait comment, par de semblables procédés, Louis XIV s'empara successivement de tout le duché de Luxembourg. La paix de Ryswick, conclue le 20 septembre 1697, rendit au roi d'Espagne le territoire que les Français avaient occupé à titre de réunion, et Graide fut ainsi replacé sous la souveraineté des Pays-Bas espagnols.

En 1706, le domaine de Mirwart fut vendu à Godefroid-Henri de Smackers, et de ce patrimoine trois fois séculaire, la famille d'Aremberg ne conserva guère que la seigneurie de Graide, pour s'en dessaisir quelques années après.

Le 7 avril 1752, Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Aremberg, d'Arsohot et de Croy, feld-maréchal commandant en chef les armées de S. M. impériale et royale dans les Pays-Bas, vendit à Guillaume-Joseph, libre baron de Mincowitz, seigneur de Porcheresse, Finnevaux et autres lieux,

¹ *Archives du château de Resteigne*.

² *Ibid.*

³ *Archives de l'État à Namur* : registre aux transports de la haute cour et justice de Graide.

la seigneurie de Graide consistant en haute, moyenne et basse justice avec tous les droits et prérogatives y attachés, pour la somme de 9,100 écus de Navarre. Il fut stipulé que :
« le sieur acquéreur devra poursuivre ou laisser impour-
» suivis, comme bon luy semblera, les procès indécis et
» résultans du chef de la ditte seigneurie, en cas qu'il y en
» soit, parmi que le seigneur premier comparant acquitte,
» comme il promet et s'oblige de faire, les fraix faits de sa
» part et en son nom, ensemble toutes les charges auxquelles
» il a été ou du être tenu en qualité de seigneur dudit Graide,
» jusqu'à la date de cette; après quoy les dittes charges et
» procès seront et resteront à la charge dudit sieur acqué-
» reur. » L'acte de vente fut réalisé à la cour féodale de Mirwart le 6 décembre de la même année. ¹

Guillaume-Joseph, baron de Minckwitz, issu d'une famille noble originaire de Bohême ², avait épousé en 1743 Christine-Dorothee-Ernestine de Lardenoy de Ville, fille de Guillaume-Ernest de Lardenoy de Ville, seigneur de Porcheresse ³, et

¹ Archives de M. Fosses, à Philippeville.

² Voir sur la généalogie de cette famille : DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. V, p. 179. — Notice généalogique sur la famille de Minckwitz, Grammont, 1845. — REMACLE D'ARDENNE, *Epigrammaton libri tres*, Argentoraci, 1507, chante, dans ses distiques, les vertus du jeune patricien Georges de Mynquytz, et de Nicolas Mynquytz, d'ancienne race équestre. DOYEN, *Bibliographie Namuroise*, t. I, p. 19.

³ Porcheresse était un franc-alleu de la province de Luxembourg, démembré autrefois du domaine de Graide. Cette seigneurie, qui avait haute, moyenne et basse justice, appartenait, au XV^e siècle, à la maison de Daverdisse. En 1488, vivait Jean, seigneur de Daverdisse et de Porcheresse; il était mort en 1493, et la seigneurie de Porcheresse échut à Hustin de Daverdisse, son second fils. BORMANS, *Fiefs du comté de Namur*, II^e livr., pp. 362, 370, 383, 384. Le siècle suivant, nous voyons la terre de Porcheresse possédée par la famille de Mérode. En 1590, était mort, sans postérité, Robert de Mérode, seigneur de Lavaux-Sainte-Anne,

de Marie-Thérèse de Voordt, dame héritière de Meldert. Il mourut le 1^{er} juillet 1759, capitaine pensionnaire des États-Généraux des Provinces-Unies, laissant un fils et des filles en bas-âge. Sa veuve se retira en 1778 au couvent des Carmélites de Fumay, où elle mourut le 10 mars 1780.

Jean-Népomucène-Charles-Gaspar, baron de Minckwitz, fils des précédents, seigneur de Porcheresse, Graide, Finnevaux et autres lieux, né à Porcheresse le 10 janvier 1747, fut le dernier seigneur de Graide. Pendant la tourmente révolutionnaire, il dut fuir pour se soustraire aux violences dont il était menacé. Laisant sa famille au hameau de Lesse près de Redu, il avait cherché tour-à-tour un refuge dans

des Abbees, de Porcheresse, de Sausur, etc. Jean de Gourcy devint seul propriétaire de la seigneurie le 3 mai 1698. C'est lui qui construisit le château dont la démolition fut commencée en 1804. Le 24 avril 1640, Guy-Philippe de Lardenoy de Ville, seigneur en partie de Masbourg, épousa Anne de Gourcy, fille héritière dudit Jean, vicomte de Ville-sur-Gousance, seigneur de Porcheresse, Saint-Remy, Hannonville, etc., et de Gelle de Maillen. Guy-Philippe de Lardenoy de Ville fut nommé capitaine et prévôt de Durbuy le 24 juin 1660 et mourut vers 1670. La seigneurie de Porcheresse passa à son fils aîné Guillaume-Ernest-Alexandre, marié le 5 février 1679 avec Marie-Sidonie de Bandé de Waha. Par ordre de la chambre royale de Metz, en date du 7 février 1682, Guillaume-Ernest-Alexandre de Lardenoy de Ville dut reconnaître la souveraineté de la France pour sa seigneurie de Porcheresse. Il mourut sans enfants le 20 octobre 1687. Sa veuve, douairière, se remaria le 24 juillet 1694, avec Claude-François de Pouilly-Ruth († 13 janvier 1721) et mourut le 1^{er} août 1730. Otto-Antoine de Lardenoy de Ville obtint la seigneurie de Porcheresse par succession de son frère Guillaume-Ernest-Alexandre. Après sa mort, la seigneurie fut partagée entre ses deux fils : Guillaume-Ernest, qu'il eut de sa première femme Dieudonné-Nicolas de Lardenoy de Ville, et Ernest-Alexandre, enfant du second lit. Guillaume-Joseph, baron de Minckwitz, devint seigneur de Porcheresse pour la moitié par son mariage avec Christine-Dorothee-Ernestine de Lardenoy de Ville, dont il est question dans notre article, et acheta l'autre moitié le 6 avril 1744, de son oncle Ernest-Alexandre, baron de Lardenoy de Ville. Archives de M. A. Fosses.

un de ses bois nommé Berlauchamps à Saint-Hubert, qu'il habita pendant un an, à Rochefort, à Hotton et enfin au hameau de Poulseur sur les bords de l'Ourthe. Porté en France sur la liste des émigrés, il ne put en être rayé que le 22 pluviose an V (10 février 1797), et quand il revint à Porcheresse, son habitation avait été livrée au pillage et sa fortune était presque anéantie par la perte des droits seigneuriaux qu'un régime nouveau venait d'abolir; aussi ne survécut-il guère à ces désastres: il mourut à Porcheresse le 10 juin 1797. Sa veuve Marie-Thérèse-Louise-Robertine-Josèphe d'Arras d'Haudrecy¹ alla mourir à Chateaurault en France, le 20 août 1827.

Le village de Graide forme, aujourd'hui, une commune du canton de Gedinne. L'aspect de ses bâtiments, son réseau de sentiers piétinés par de nombreux troupeaux, les bois et les pâtures qu'embrassent son territoire, nous révèlent assez que l'industrie principale de ses habitants est, aujourd'hui comme du passé, l'élevage du bétail et l'exploitation des bois. Le commerce du bétail était déjà au xv^e siècle favorisé par les foires de Paliseul, qui attiraient une foule d'étrangers,

¹ Remi-Pierre-Gabriel-Xavier d'Arras d'Haudrecy, capitaine au régiment de Condé, et frère unique de cette dame, vint se réfugier à Porcheresse lorsqu'éclata la révolution. Ne s'y croyant pas en sûreté, il se retira à Daverdisse où il épousa religieusement Marie-Catherine Mareschal, le mariage civil lui étant impossible à cause de sa qualité d'émigré. Il dut encore quitter cette retraite peu sûre et s'enfuir à Bomal; là il fut pris et conduit à Liège, où il fut fusillé le 29 juin 1799. Sa femme revint habiter Daverdisse avec son fils Stanislas. Celui-ci fut reconnu plus tard fils légitime de Remi-Pierre-Gabriel-Xavier d'Arras d'Haudrecy et put rentrer dans une partie de l'héritage paternel. Ses descendants habitent Gembes. Voir sur la famille d'Arras d'Haudrecy: *Notice généalogique sur la famille de Minckwitz*, pp. 9-11, et Dom ALBERT-NOËL, *Notice historique sur le canton de Renwez*, pp. 59, 51.

principalement du pays de Namur. Vers 1465, des bourgeois de Namur avaient été forcés de payer des droits à Graide, « environ VIII jours, après Pasque ... en retournant de la feste et marchié de Palesou. » Le Collège échevinal de Namur adressa au gouvernement du duché de Luxembourg, une requête, demandant l'exécution du traité de 1299, au sujet de la franchise réciproque des droits de tonlieu entre les habitants du comté de Namur et ceux du duché de Luxembourg¹.

II. La paroisse de Graide comprenait non seulement les villages qui formaient le domaine de Graide sous la domination franque, mais encore Naomé, localité qui avait été donnée à l'abbaye de Saint-Hubert, vers l'an 815, par Walcand, évêque de Liège², et qui devint plus tard une seigneurie mouvante de celle de Bohan³.

¹ BORGNET, *Cartulaire de la commune de Namur*, p. 158, note.

² *Cantatorium sancti Huberti*, § 8.

³ En 1350, vivait Jean d'Awomez ou de Naomé, qui avait pour épouse Béatrix de Bourge.

Son fils Gérard épousa, en 1380, Marie de Marbaix, et reçut en dot les terrages de Naomé. Le 1^{er} janvier 1439, Gérard d'Awomez fit la part à ses quatre enfants. Il donna à Jean sa part en la seigneurie de Bièvre, douze couronnes de France de rente sur la ville de Douzy, et ce qu'il avait à Bruvilly; à Adam, sa seigneurie de Naomé, un muid de seigle sur les terrages de Douzy et le fief de Villance; à Petit-Jean, la seigneurie de Botassart et ce qu'il avait en la prévôté et franchise de Bouillon, Donchery, Torey, etc; à Jehannin, fils de sa fille Catherine, engendré de Jean de Millier, ses biens maternels avec les joyaux.

Jean d'Awomez ou de Naomez, seigneur de Bièvre et de Vilette, prévôt d'Orchimont en 1455, n'eut que des filles: 1. Catherine d'Awomez, dame de Bièvre, mariée à N. dont elle eut un fils nommé Servais; elle fonda des anniversaires en l'église de Gedinne le 13 décembre 1452; 2. Jeanne d'Awomez, mariée à Gérard de Wanpach ou de Wambais, et 3. Agnès d'Awomez, femme du seigneur de Sainte-Marie. — Petit-Jean de Naomé, seigneur de Botassart eut une fille nommée Anne, qui porta la seigneurie de Botassart à son mari, Jean d'Oreux, dont la fille, Catherine

L'église de Graide, était une église de premier rang ;

d'Oreux épousa Nicolas de Lamock, chef de la branche de Lamock-Botassart.

Adam de Naomé, seigneur de Naomé, épousa Françoise de Thonnele-Thil, dont il eut quatre enfants : Guillaume, Gérard, Jeanne et Marguerite. Guillaume et Gérard étaient morts sans enfants avant 1513. Gérard avait fait relief de la seigneurie de Naomé à la cour féodale de Bohan en 1505 ; ses deux sœurs Jeanne et Marguerite en firent relief en 1513.

Jeanne, héritière de Naomé, épousa François de Pavilly, fils de Guillaume et d'Alix de Montfaucon. On lui connaît deux garçons : Guillaume de Pavilly, seigneur de Naomé, et Guido de Pavilly, prêtre.

Guillaume de Pavilly, seigneur de Naomé, vivant en 1526, épousa Marguerite de Lellich, veuve en 1534, laquelle lui donna cinq enfants : 1. Catherine de Pavilly, héritière de Naomé ; 2. Marguerite de Pavilly, mariée au sieur de Thillionbois ; 3. Alix de Pavilly, qui épousa Nicolas de la Fontaine, seigneur de Choppy ; 4. Christophe et 5. Melchior de Pavilly, morts célibataires.

Catherine de Pavilly, dame de Naomé, fut unie à Paul de Breyscheit (1548, 1560), bailli de Clairvaux, dont sont nés Jean, Guillaume et Jeanne.

Jean de Breyscheit, l'ainé, écuyer, seigneur de Naomé et mayeur de Bastogne (1577), épousa Anne de Rochefort d'Anloy dont il eut trois enfants : Paul, Adrienne et Anne. Cette dernière fut mariée à Jean-Guillaume Siebrecht de Diesdorf. La seigneurie de Naomé fut partagée entre Paul et Adrienne.

Paul de Breyscheit, seigneur en partie de Naomé, mayeur héréditaire de Bastogne, épousa Barbe-Élisabeth d'Hain, veuve en 1633, dont il n'eut pas d'enfants, en sorte que sa part en la seigneurie de Naomé retourna aux enfants de sa sœur Adrienne.

Adrienne de Breyscheit, dame en partie de Naomé, épousa Jacques de Mouzay, dont sont issus : 1. Paul de Mouzay, seigneur de Boullain et de Naomé en partie, capitaine au service de S. M., mort sans hoirs le 27 août 1643 ; 2. Claude de Mouzay, seigneur en partie de Naomé, époux de Jeanne d'Orey, fille de Guillaume d'Orey, seigneur de Neufville et de Bohan, et de Rose de Bernardi, dite de Scharding.

Marguerite de Mouzay, dame de Dohan et de Naomé, fille de Claude de Mouzay et de Jeanne d'Orey, épousa, par contrat du 9 septembre 1600, Florent Lardenoy de Ville, seigneur de Vaux-Chavanne et de Sclassin, capitaine-prévôt d'Herbeumont. Ils eurent quatre enfants, qui partagèrent leur succession en 1645 : Guillaume, sire de Dohan, Philippe, Charles, seigneur de Naomé, et Marguerite, mariée à Jean de la Mock, seigneur de Botassart.

elle avait le titre d'église entière ou majeure. Elle a pour

Charles Lardenoy de Ville, seigneur de Naomé, Melreux, Mabouge et de Bergenhausen au pays de Juliers, épousa en premières noces, Marguerite de Waha, dame de Mabouge et de Bergenhausen, dont il eut dix enfants, et, en secondes noces, le 22 janvier 1665, Marguerite-Agnès des Prez de Barchon, fille de Jacques des Prez de Barchon, seigneur de Barsenal, et de Marguerite de Maillen. Quatre enfants naquirent du second lit, entre autres Ogier-Augustin Lardenoy de Ville, seigneur de Naomé.

Ogier-Augustin Lardenoy de Ville, seigneur de Naomé, admis à l'État noble du Luxembourg le 10 avril 1688, épousa Ernestine-Claire de Haynin, fille d'Ernest de Haynin, chevalier, seigneur de Cornet et de Frémicourt, et de Marie-Catherine-Emmanuelle de la Biche. De ce mariage est né :

Ogier-Charles Lardenoy de Ville, seigneur de Naomé et de Durmont, mort en 1773, épousa en 1740, Charlotte de Pouilly, fille d'Antoine de Pouilly, seigneur de Nouvion, et de Jeanne-Claude de Villelongue. De cette union naquirent 16 enfants dont six seuls survécurent. De ce nombre fut :

Philippe-Godefroid, vicomte de Lardenoy de Ville, dernier seigneur de Naomé, député de l'État noble du duché de Luxembourg, né le 21 avril 1752, fut tué par les révolutionnaires français le 17 août 1793, ainsi que son beau-frère le baron de Zwiefeld, et son cousin le baron de Nyon, en haine de leur attachement au roi, et de ce que le vicomte de Lardenoy avait été en 1792 à Trèves, servir avec la noblesse de Champagne. Une lettre datée du 19 août 1793 relate en ces termes ce lugubre épisode : « Avant-hier ils (les Français) sont venus à Naomé vers le soir » pour surprendre M. de Naomé, ses beaux-frères et un autre émigré » qui s'y trouvoit. Ils ont commencé par entourer le village et se sont » portés ensuite sur le château. Alors un des beaux-frères à M. a fait » feu sur eux et leur a tué 4 ou 5 hommes. M. de Naomé a voulu prendre » la fuite et avoit même pu pénétrer à travers la cavalerie française au » moyen de 10 louis qu'il leur avoit donnés, mais alors s'étant caché » dans un étang où ayant été aperçu il a reçu plus de 30 coups de » mousquet qui l'ont mis au tombeau. Enfin, un de ses beaux-frères » dudit seigneur, son domestique, un autre émigré et le jardinier du » château sont tombés mort criblés de coups. Le pauvre Warrin (Warin, » Lambert-Thiery, de Graide, notaire par patentes du 17 avril 1787) à ce » que l'on rapporte, d'autres font croire que ce seroit peut-être l'avocat » Noël qui s'y trouvoit, ayant été dépouillé a été forcé de mettre le feu » au château qui a été réduit en cendre, s'entend le corps de logis. Les »

patron saint Denis, martyr¹. Pour la commodité des annexes, des églises ou chapelles furent érigées : à Opont en l'honneur de saint Remacle, fondateur du monastère de Stavelot, à Porcheresse en l'honneur de Notre-Dame, à Naomé en l'honneur de saint Sébastien, et à Our en l'honneur de saint Laurent.

On comprend que l'administration d'une paroisse aussi étendue ne pouvait être convenablement mise à la charge d'un seul prêtre. C'est pourquoi, outre le curé proprement dit, on institua un pasteur auxiliaire nommé *la personne*, qui partageait avec le curé la charge pastorale et les revenus de la cure. Voici ce que nous apprend, sur ce sujet, un dénombrement de la cure, en 1787 :

« Il est constant qu'anciennement la cure de Graide était
» composée de sept villages, savoir, de Graide, Porcheresse,
» Naomé, en la province de Luxembourg, et d'Opont, Fresne,
» Beth et Our au duché de Bouillon; que cette paroisse étoit
» administrée par deux prêtres titulaires, dont l'un s'appelloit
» le curé et l'autre la personne, tous deux institués par le
» supérieur ecclésiastique et placetés du souverain; ils rési-
» doient jadis, selon la tradition vulgaire, au lieu de Graide.
» et de là alloient alternativement où le ministère pastoral
» l'exigeoit. Par la suite des temps, ces deux curés, sans
» doute du consentement des supérieurs, se sont séparés,
» tant pour la meilleure administration de la cure que pour

» François après cette belle expédition se sont retirés en emmenant
» leurs blessés, et en défendant aux habitants d'éteindre le feu, à peine
» d'être brûlés eux-mêmes. » *Archives du château de Solier, de*
M. Herman d'Éprave, etc. GOETHALS, Miroir des notabilités nobiliaires,
art. LARDENOY DE VILLE.

¹ Le sceau de l'église de Graide représentait saint Denis portant sa tête entre les mains, avec la légende : SIGILL. EC. PAROCH. S. DIONIS. GRAID.

» leur facilité particulière. L'on ignore l'époque de cette
» séparation, tant elle est ancienne. Au moment de la divi-
» sion, le curé, qui réside à Graide, a été chargé des villages
» de Graide et de Porcheresse, et la personne de ceux d'Opont
» (où est sa demeure), Fresne, Beth, Our et Naomé, comme
» ils sont encore actuellement. Nonobstant cette séparation,
» les revenus sont restés indivis pour la plus grande partie ;
» quant au spirituel, chacun a eu constamment son district
» indépendant l'un de l'autre et ses obligations respectives¹. »

Quoique de fait les villages administrés par la personne constituassent une paroisse distincte de celle de Graide, ils devaient néanmoins à certaines époques reconnaître la suprématie de l'église-mère :

« L'église de Graide est la mère-église, à laquelle est tenue
» toute la paroisse y ouyr la messe cinq fois en l'an : à la
» Pasque florie, le jeudi et vendredi suivant, le jour de
» l'Ascension et du Saint-Sacrement, sans qu'on leur doibve
» messe aux aultres églises.

» Les stations aux Rogations : le lundy, les croix des
» aultres églises se treuvent à Graide, de là à la procession et
» à la messe à Porcheresse; — le mardy, tous se trouvent à
» Our, de là à la procession et à la messe à Opont; —
» le mercredi, à la procession et à la messe à Naomez; —
» le jeudi, à la procession et à la messe à Graide, ut supra.

» Ceux de Porcheresse et Naomez sont tenus porter pour
» baptizer à Graide. A ceux des Abbyes d'anciennetez leur a
» estez greez et accordez des fonts². »

Les personnes étaient vulgairement appelées curés de

¹ *Archives de la cure d'Opont.*

² *Ibid.*

Naomé, d'Opont ou des Abbyes, suivant leur résidence. Une pièce de 1524¹ atteste que, de souvenir d'homme, la personne résidait à Naomé, où il y avait, au milieu du village, une maison pastorale, avec grange, étable et trois petits jardins ; mais la cour souveraine de Bouillon, en accordant son placet à sire Gruyt en 1628, exigea qu'il prit son domicile à Opont. Sire Corneille de Vervoz, son successeur en 1642, après un court séjour à Opont, s'établit à Naomé dans la maison que ses paroissiens lui avaient construite. En 1750, la personne ne trouvant plus son logement convenable à Naomé, dut s'installer au château des Abbyes à Beth, en attendant que les habitants d'Opont pussent en 1754 lui bâtir un nouveau presbytère.

Les curés et personnes de Graide étaient en outre aidés par des vicaires-marguilliers, chargés de procurer aux annexes la messe les dimanches et fêtes, de remplir les fonctions de sacristain, de sonneur et de chantre à l'église de la paroisse ou du personat, et de tenir l'école. Ils étaient à la charge des paroissiens. Les quatre villages des Abbyes se cotisaient pour payer leur marguillier propre.

La collation de la cure et du personat de Graide appartenait au prince-abbé de Stavelot, lequel percevait la moitié de la grosse dime. Comme nous l'avons observé précédemment, la cession de Graide au comte Regnier ne s'étendait pas à l'église. Ainsi dans l'énumération des revenus de l'abbaye sous l'abbé Popon († 1048), il est dit que l'église de Graide

¹ 1524, 6 avril, enquête faite par Jehan Biampain, curé d'Ofay, notaire apostolique, au sujet d'un différend mu entre le curé et la personne de Graide, relativement à la résidence et les attributions de la personne. *Registre de la cure d'Opont.*

rapportait à l'abbé un revenu annuel de quatre livres² ; en 1143, le pape Célestin II confirme au monastère de Stavelot la possession de l'église de Graide³.

Noble homme Jean de Boulant, écuyer, et demoiselle Marguerite, son épouse, tenaient de leur vivant en fief de l'abbaye de Stavelot le quart de toute la dime des avoines ; ils léguèrent leur dite part à la chapelle d'Our, mais les curés et personnes de Graide, en qualité de recteurs et mambours de cette chapelle, en devaient foi et hommage au prince-abbé. Sire Jean Bara, curé, tant en son nom qu'au nom de Jean de Libin, personne, s'acquitta de ce devoir par-devant la cour féodale de Stavelot, le 2 février 1572, style de Liège. Ce relief fut renouvelé le 30 décembre 1654 par Collignon Jamot, au nom des pasteurs. Les charges du legs de Jean de Boulant étaient quatre anniversaires pour lui et son épouse à célébrer à Our « aux quatre jamaz de l'année, » savoir à la Noël, à Pâques, à la Pentecôte et le jour de la Dédicace.

L'autre moitié de la grosse dime appartenait à l'abbé de Saint-Hubert. L'origine de ce revenu remonte vraisemblablement à la donation de Naomé au monastère de Saint-Hubert par l'évêque Walcand. Toutefois il a dû intervenir un accord entre les monastères de Stavelot et de Saint-Hubert, car les dimes étaient devenues indivises entre les deux abbayes sur tout le territoire de la paroisse.

Les religieux décimateurs abandonnaient aux curés et

² « Ecclesia de Oyseis solvebat, ad manum abbatis sex libras, ecclesia de Graide IV libras. » — MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 89.

³ « Ecclesiam in Oiseis, in *Praisdis*... » (*Lisez in Graisdis.*) — *Ibid.*, col. 118.

personnes de Graide une part considérable de la grosse dime et la menue tout entière. La dime des pasteurs se percevait sur des cantons distincts, entre autres sur le lieu dit Graidelle, territoire de Baillamont. Comme le décimage de la Graidelle était, en différents endroits, entremêlé avec celui de la paroisse d'Oisy, il s'ensuivait fréquemment des contestations, qui ne cessèrent qu'après une transaction conclue entre les parties le 1^{er} mars 1754.

Il nous reste à faire connaître les curés de Graide dont nous avons pu découvrir le nom, ainsi que les personnes et autres bénéficiers qui ont concouru à l'administration spirituelle de la paroisse.

Curés :

Vers 1450, Jean Herbillant, auquel ont succédé Jean Petri Collart, messire Gaspar et (1524) Jean Gengneut; 1569, 1587, Jean Bara, de Villance, notaire du concile de Graide; 1608, 1618, Lambert Bara, de Villance; Urbain Pion; 1634, † 1669, Martin Bertrandi; 1669-1708, Jacques Collet, de Bouillon, licencié en droit civil et canonique, notaire apostolique, doyen et official de Graide, † 21 décembre 1708; 1709-1742, Jacques Laurent, de Focant, † 22 avril 1742, enterré à Pondrôme, où l'on voit encore sa pierre tombale, encastrée dans le mur du cimetière; 1742-1759, Jean-Joseph Gilet, bachelier en théologie, protonotaire apostolique, official du décanat, nommé par la faculté des arts de Louvain le 21 octobre 1741, pourvu de la cure le 25 avril 1742, † 13 mars 1759; 1759-1815, Jean-Baptiste Quevet, né à Charleroi le 21 décembre 1731, bachelier en théologie, official du décanat, obtint la cure par voie du concours institué par la faculté des arts de l'université de Louvain, le 31 mars 1759, et fut nommé curé le 1^{er} avril suivant, en vertu des privilèges de ladite faculté.

*1323. Lambert dit Brocher invente de Suedes
Catal de S^t Paul. p. 160*

sans autre formalité que la présentation de la nomination au prince abbé de Stavelot, † 25 avril 1815.

Pour compléter cette liste, on nous permettra d'y ajouter les curés qui ont desservi Graide sous le régime nouveau. 1815-1824, Nicolas Lequy, de Bouillon, † 30 octobre 1824; 1824-1833, Jean-Baptiste Nicolas, de Bellevaux, nommé supérieur de Bastogne le 7 novembre 1833; 1834-1863, Jean-Joseph Didier, de Bertrix, † 14 janvier 1865; 1865-1870, Nicolas-Joseph Bayonnet, de Hautfays, transféré à la cure de Wavreille; 1870-1879, Prosper Wautriche, de Marche, transféré à la cure de Morialmé; 1879, Jean-François Jacquemin, de Michamps.

Personnes de Graide, ou curé des Abbes et de Naomé :

Vers 1450, Wauthy Penlet, auquel succédèrent Jean de Rivier, Jean Dodelet et (1524) Jean Docque; 1571-1602, Jean de Liebin ou de Libin; 1603-1627, Jean Stevaulx; 1628-1631, Jean Gruyt; 1633, Antoine Goffart, docteur; 1642-1681, Corneille de Vervoz d'Ama, official du décanat, † 20 mars 1681, inhumé dans l'église d'Opont; 1681-1705, Joseph-Remacle de Vervoz d'Ama; 1705-1727, François Martiny, de Fays-les-Veneurs, mort curé de Paliseul le 13 avril 1731; 1727-1735, Claude Fescherolle, † 20 décembre 1735; 1735-1768, Gérard Gomens, † 17 février 1768; 1768-1818, Jean-Nicolas Gomens, inhumé à Opont le 30 avril 1818.

Vicaires-marguillers de Graide :

1672, 1673, Henri Louvaux; Nicolas Jacquemart † 7 avril 1676; 1680, 1698, Henri Blais; 1714, 1742, Pascase Devreux, † 7 janvier 1742; 1743, Jean-François Poncelet; 1767, Fontaine; 1796, Willem.

Vicaires ou chapelains de Porcheresse :

1673, Henri Deudnez, nommé curé à Gembes, en 1683;

1684-1722, Martin Poncelet, de Hautfays, † 22 janvier 1722; 1734, Henri Golenvaux; 1745, Nicolas Kalmar, de Laroche, nommé curé à Gembes, en 1748; 1748, Jean Duchesne; 1757, Pierre Nollevaux; 1772, Pierre Lambert; 1796, 1803, Grandfils, de Vivy.

Vicaires des Abbyes ou de Naomé :

1608, 1624, Henri de Belvaux; Jean Talbot; 1626, Gérard Duchesne; 1633, Pierre Coelis; 1642, 1643, Pontian Fuzelier; 1644, Nicolas Hugo; 1649, 1651, Jacques Jacobi; 1653, Laurent Tauray, vicaire de Naomé; 1658, 1659, Etienne Hennon; 1660-1679, Pierre Dujardin, † 10 mars 1679; 1671, Henri Everard, chapelain du château de Beth; 1672, Jacques Haveau, vicaire de Naomé; 1675, Godefroid Machurot, idem; 1680, 1711, Godefroid Machurot, vicaire tantôt des Abbyes, tantôt de Naomé; 1708 † 1751, Remacle Jaquet, vicaire des Abbyes; 1682, Gilles Gérard, vicaire de Naomé; 1692, Martini, id.; 1768, Nicolas Pigeot, vicaire des Abbyes; 1774, Istace, vicaire de Naomé; 1784, Villeme, id.; 1782, 1796, Théodore Lemaire, vicaire d'Opont; 1788, Baijot, vicaire d'Our.

Sire Jean Stevaux, personne de Graide, mort en 1627, fonda par testament en l'église de Naomé, un autel en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de sainte Anne, et le dota de trente florins de Brabant de rente assignés sur certaines pièces de terres et de prairies, à charge pour le bénéficiaire de célébrer par quinzaine une messe pour le fondateur et ses héritiers. L'Évêque de Liège approuva et érigea ce bénéfice, le 15 novembre 1629, et, comme la première collation appartenait à l'évêque, il le conféra à Jean Stevaux, clerc du diocèse de Liège. Le même bénéfice fut, conféré, le 22 mai 1676, par Jacques Collet, curé, à Joseph de Vervoz, par suite

de la renonciation faite par Henri de Mergny, curé de Givonne, dernier bénéficiaire.

Graide a vu naître, vers 1669, le chanoine Jean Fontaine. Ce prêtre distingué était fils de Jean Fontaine et d'Anne Thierry. Il fit ses études théologiques à Douai et fut élevé à la prêtrise en 1692¹. Il fut d'abord curé de Saint-Jean-Baptiste à Namur, puis chanoine gradué de Saint-Aubain, secrétaire du chapitre en 1705, professeur ordinaire de théologie et président du séminaire épiscopal, obtint la charge de pénitencier, et mourut le 24 octobre 1741². C'est lui qui fournit aux auteurs de la *Gallia Christiana*, les principaux matériaux qui leur servirent à la rédaction de leur notice sur les évêques de Namur³. Il fut liseur et censeur des livres. L'impression d'un ouvrage intitulé : *Entretien, entre un Théologien françois et le Père Hannot*, auquel il donna son approbation, en 1716 et d'un autre intitulé : *Remontrance respectueuse*, qu'on lui attribua, lui suscita un procès avec l'abbé du Jardinnet accusé de jansénisme et provoqua la publication d'un *factum* qui a pour titre : *Motif de droit pour le révérend prélat du Jardinnet, député des États de Namur, contre maître Jean Fontaine, chanoine de Saint-Aubain, censeur de livres*⁴. Nommé confesseur des religieuses béné-

¹ Son titre presbytéral délivré, le 12 septembre 1692, par la justice de Graide, repose aux Archives de l'État à Namur, greffe de Graide.

² AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain*, p. 457.

³ « Episcopus Namurcensens ex Miraeo, Gazeto, Gramalo et aliis aucto-ribus deprompsimus, sed maxime ex schedis clarissimi et doctissimi » de Fontaines, Ecclesiae Namurcensis canonici, necnon seminarii » Praesidis merentissimi, cujus humanitate multa nos debere ultro » profiteremur. — *Gallia christiana*, t. III, p. 354.

⁴ Nous devons cette brochure à la générosité de M. Alphonse Goovaerts, employé aux Archives du royaume, à Bruxelles.

dictines de la Paix-Notre-Dame à Namur, le 7 décembre 1709, il prit intérêt à la prospérité de cette communauté; il y donna l'habit religieux et la dot d'admission à deux de ses nièces : en 1722, à Elisabeth Pierlot, en religion Marie-Placide, et en 1732, à Marie-Marguerite Ponlot, en religion Marie-Cécile, toutes deux natives de Graide ¹.

Mais ce qui fera à jamais la gloire de cet humble village d'Ardenne, c'est d'avoir donné le jour au savant recteur de l'université de Louvain, M^{sr} Laforet. Nicolas-Joseph Laforet naquit à Graide le 23 février 1823. A l'âge de vingt-cinq ans, alors qu'il se préparait à l'épreuve du doctorat en théologie, il fut appelé par l'Épiscopat à occuper la chaire de philosophie qu'il illustra par dix-sept années d'un enseignement couronné de succès. En 1865, il succédait à M^{sr} de Ram, comme recteur de l'Université. Une courte maladie l'emporta le 26 janvier 1872. Ses dépouilles mortelles furent ramenées à Graide le 30 suivant, et inhumées au cimetière paroissial le lendemain, après une touchante cérémonie qui témoigna de l'estime et de l'affection que portaient les habitants de Graide envers leur illustre compatriote ². M^{sr} Laforet était prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie royale de Belgique et de l'académie de la religion catholique de Rome. Sa science philosophique, son érudition profonde, sa critique vigoureuse et sagace, son

¹ V. BARRIER, *Histoire de l'abbaye de la Paix-Notre-Dame*, pp. 155, 165, 167.

² Voir sur son décès et ses funérailles, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1873, pp. 261-337.

remarquable talent d'écrivain lui avaient conquis une célébrité européenne. Il laisse plusieurs ouvrages qui lui ont acquis une grande et juste réputation dans le monde savant. Ses *Études sur la civilisation chrétienne* et les *Dogmes catholiques* ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe ¹.

¹ M. l'abbé Jean-Baptiste Laforêt, auteur d'une *Dissertation sur Aicuin*, et d'une *Histoire populaire de Belgique* assez estimée, est aussi natif de Graide.

SECONDE PARTIE.

DOYENNÉ DE GRAIDE.

L'ancien diocèse de Liège était, comme on sait, partagé en huit archidiaconés, qui étaient ceux de Liège, de la Campine, de la Hesbaye, du Brabant, du Hainaut, de la Famenne, du Condroz et de l'Ardenne. On attribue l'organisation des archidiaconés à l'évêque Gerbald (784-809); mais il semblerait résulter d'une instruction pastorale de ce prélat que le diocèse de Liège n'avait alors d'autres divisions que celle des quatre grands *pagi* civils de son territoire, savoir ceux du Condroz, de Lomme, de Hesbaye et d'Ardenne¹, en sorte que la division en huit archidiaconés serait le résultat d'un remaniement postérieur, basé plutôt sur les convenances et les facilités d'administration, que sur d'anciennes circonscriptions civiles, devenues purement nominales. C'est ainsi que l'archidiaconé de la Famenne s'étendait à une portion du *pagus* de Lomme et de celui d'Ardenne.

L'archidiaconé de la Famenne était subdivisé en trois chrétientés ou doyennés : la chrétienté de Behogne ou de Rochefort, composée de paroisses Famennaises, la chrétienté de Chimay qui emportait une partie notable du *pagus* de Lomme, enfin la chrétienté de Graide formée de la partie méridionale de la Famenne et de la fraction de l'Ardenne enclavée entre la Famenne et les diocèses de Trèves et de Reims. Les paroisses limitrophes du diocèse de Trèves étaient Muno, Cugnon,

¹ MARTENE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 16.

et Bertrix¹. La Semois formait la limite entre les paroisses du diocèse de Reims et celles du doyenné de Graide. Au diocèse de Reims ressortissaient les paroisses de Bohan avec Membre pour secours ou annexe, de Neufmanil (France) avec Pussemange et Bagimont, de Sugny avec Vresse, Laforet et Mouzaive, d'Alle avec Frahan et Corbion².

¹ Ces trois paroisses étaient du doyenné d'Ivoix, archidiaconé de Sainte-Agathe.

² Le pouillé rémois de 1306, publié par Varin dans le tome II des *Archives administratives de la ville de Reims*, nous donne sur ces paroisses les détails qui suivent :

Major Archidiaconatus. — § VIII. Decanatus de Maceris.

Parrochia de Sunego, in Imperio, fund. in hon. S. Martini; et sunt ibi duo succ., videlicet villa de Vresca, cujus Ecclesia fund. in hon. B. Lamberti, et villa de Foresta, cujus Ecclesia fund. in hon. B. Agathe. — Patroni custodes Ecclesie Remensis clerici, et quidam alius.

Parr. de Neufmanil, de Imperio, fund. in hon. B. Cosme; et sunt ibi duo succ. videlicet villa de Pussemange, cujus Ecclesia fund. in hon. B. Hilarii, et villa de Bainongne (Bagimont), in qua B. Joh. Baptista veneratur. — Patroni custodes Ecclesie Remensis clerici, et quidam alius.

Parr. de Bohaing, fund. in hon. B. Marie Virg. — Patroni canonici Marceriensis.

§ X. Decanatus de Mosomo.

Parr. de Alla, in Imperio [fund. in hon. B. Mauri.] — Patr. Abbas Mosom. †. [et sunt duo succ., scilicet de Frahan et de Corbion.]

Le pouillé rédigé en 1776 par le chanoine Bouni donne en outre, comme secours de Sugny, *Mouzaive*, qui a une église dédiée à Notre-Dame, et comme secours de Bohan, *Membre*, dont l'église, dédiée à S. Fiacre, fut érigée en 1588.

L'église de Bohan fut donnée à la collégiale de Saint-Pierre de Mézières, en 1199, par Guillaume-aux-Elanches-Mains, archevêque de Reims. L'abbé GENET, *Histoire des Mazures*, p. 214. — Dom ALBERT NOEL, *Notice sur le canton de Renwez*, p. 160. En 1209, Gerard (de Bohan?) dit Caupeur, écuyer, concéda à l'église de Bohaing la perception des dîmes dans ses bois. *Archives départ., à Mézières*, G, 42. Par son testament du 21 décembre 1233, Clarisse, dame de Gedinne et veuve de Jacques, sei-

La première mention du doyenné de Graide se rattache à l'organisation des *croix banales* à Saint-Hubert. L'année 837 menaçait d'être désastreuse : les pluies continuelles noyaient les grains, lavaient les campagnes et donnaient la perspective d'une disette inévitable. Pour obtenir la cessation d'un si terrible fléau, le peuple se porta en foule au tombeau de saint Hubert; des paroisses entières, conduites par leurs pasteurs et précédées de la croix, firent le pèlerinage à jeun et pieds nus, et leurs prières furent exaucées; la pluie cessa, et un soleil réchauffant rendit aux cultivateurs une abondante moisson. En reconnaissance, les paroisses continuèrent à se rendre chaque année en procession au tombeau de saint Hubert, pour y déposer leurs offrandes et leurs prières. Ces offrandes étaient, pour chaque famille, une obole de la monnaie de Liège et le fromage du lait d'un jour. On appela ces processions *croix banales* ou générales ¹. Pour mettre plus de régularité dans ces pieuses manifestations, l'abbé Sévold (837-855) partagea les croix en trois groupes, et leur assigna leur jour respectif. Dès lors, on distingua les croix de Famenne, qui représentaient le doyenné de Rochefort, les croix de Paliseul, *cruces Palatienses*, qui représentaient le doyenné de Graide, et les croix d'Ardenne qui représentaient le doyenné de Bastogne ². Paliseul donna son nom au second

gneur d'Orchimont, légua à l'église de Bohan cinq sols, et à celles de Laforêt et de Vresse deux sols, pour leur réparation : « ecclesie de Bohain, pro ejusdem reparatione, lego V solidos. Item de Forest, de Verece singulis earumdem, pro reparatione ipsarum, lego II solidos. » *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVI, p. 133.

¹ Cfr. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 320, où l'expression équivalente, *bancruces*, reçoit authentiquement cette interprétation.

² DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, pp. 19-21.

groupe, sans doute parce que, en qualité de paroisse appartenant au monastère de Saint-Hubert, il ouvrait la marche et formait le gros de la procession.

En 1072, la crosse abbatiale de Waulsort était confiée à Godescale, dont l'administration fut entachée de déloyauté. Il essaya de diminuer les croix de Paliseul, et réussit, en gagnant les curés, à attirer à l'église du prieuré d'Hastière les paroisses d'Hargnies, de Givet, de Willerzies, des deux Bourseignes, des deux Louettes, de Rienne, de Gedinne et de Graide ¹. Thierry, abbé de Saint-Hubert, ayant eu connaissance de cette entreprise, fit sommer son confrère, par le doyen Fréduard, de comparaître devant les curés du doyenné réunis à Graide : ce synode fut unanime à condamner la conduite de Godescale; celui-ci dut reconnaître les droits anciens de l'abbaye de Saint-Hubert, et s'engagea, sous garantie, à se désister de ses prétentions. Ce fait se passa en l'an 1075.

Dans la crainte de nouvelles atteintes à leurs droits, les religieux de Saint-Hubert obtinrent du pape Innocent II, en 1139, la confirmation des offrandes des croix banales, telles qu'ils les avaient jusque-là perçues des paroisses des doyennés de Graide, *de decania Gradensi*, de Behogne et de Bastogne. Le Pontife nous donne l'énumération des paroisses du doyenné de Graide qui prenaient part aux croix banales. C'étaient Villance, Maissin, Redu, *Vusceia*, Jehonville, Ochamps, Paliseul, Offagne, Sensenruth, Graide, Gedinne, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, les Bourseignes,

¹ « Barneas, Gabelium, Wilerceias, utrasque Bursinas, et utrasque Letires, Nemes (lisez Riennes), Gedinam, Grandbes (lisez Graides). » — *Cantatorium*, § 22.

Rienne, Willerzies, Hargnies, Hautfays, Oisy, Gembes, Bièvre et Givet ¹. La bulle d'Innocent II fut renouvelée textuellement le 9 novembre 1364 par le pape Urbain V ².

Cette nomenclature nous fournit la liste complète des paroisses de la partie ardennaise de notre doyenné. La partie famennaise, au contraire, n'y est représentée que par Givet, paroisse qui appartenait au monastère de Saint-Hubert. Ce *pouillé* partiel ou liste des cures n'a pas varié avant 1560. La paroisse seule de *Vusceia* disparaît. Elle était, croyons-nous, située sur le ban de Fouyé (*Foyer, Fouilly, Feuilly, Foulhies*, etc.) près de Maissin. Collet, doyen de Graide, rapporte en 1680 qu'une église paroissiale fut jadis érigée sur le territoire de Foyer, qu'il en existait encore des vestiges, et qu'on devrait y planter une croix ³. Le ban de Feuilly appartenait en 1421 au comte de Namur ⁴. Nous le trouvons plus tard au nombre des domaines des seigneurs et comtes de Rochefort.

Le pouillé de 1558 ⁵ nous fait connaître les paroisses et les bénéfices du doyenné de Graide avant l'érection des nouveaux

¹ « De decania Gradensi oblatam cerae, sive ipsum obolum Leodiensis, monetae et caseos de toto lacte vaccarum, ovium et caprarum unius diei de singulis domibus, villarum subscriptarum, videlicet Vilanciae, Maisin, Reduit, Vusceiae, Gusanvillae, Ocham, Palatioli, Offagne, Salsenrivi, Graides, Gedines, Loytres, item Loytres, Borsines, Riennes, Willerzies, Harnye, Alt-Fageti, Oyseis, Gembes, Bievre et Givet. » — MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 170.

² *Archives de la ville de Bouillon*.

³ « Ecclesiam parochialem olim fuisse erectam super territorio de Foyer, et ejusdem etiam nunc ruinas et vestigia extare : quare deberet in ipsomet loco crux erigi. » — *Registre décanal*.

⁴ GALLIOT, *Histoire du comté de Namur*, t. VI, p. 115.

⁵ *Analectes pour servir à l'hist. ecclésiast. de la Belgique*, t. II, p. 449.

évêchés dans les Pays-Bas. Le mot *ecclesia*, église, indique les églises paroissiales. Voici la traduction de ce pouillé :

Anseremme, église.

Agimont. — Autel fondé.

Bouillon (Sensenruth), église. — Autel des saintes Marguerite, Barbe et Catherine. — Chapelle vicariale à Fays-les-Veneurs. — Autel de saint Lambert; — id. de saint Hubert; — autel consacré dans la léproserie; — hôpital de saint Georges.

Baronville, église.

Bièvre, église.

Beauraing et Warsin ¹, église.

Bourseigne-Neuve et Bourseigne-Vieille unies.

Doreux, église et personat ensemble.

Dion-le-Mont et Dion-le-Val réunis.

Eclaye, église et personat ensemble; — second personat; — marguillerie.

Falmagne, église.

Finnevaux, église.

Falmignoul, église.

Feschaux, église.

Felenne, église.

Fromelonne, église; — personat.

Givet, église; — personat.

Gembes, église; — autel de saint Jean.

¹ M. de Ridder interprète Warsin par Versaine. Versaine ou Versenne était, en effet, le nom d'une terre seigneuriale située à proximité de Beauraing. Nous avons rencontré un acte du 1^{er} février 1690, par lequel dame Madeleine de Montmorency, baronne de Brandenbourg, vicomtesse d'Eclaye, nomme les officiers de justice de sa seigneurie de Versenne. Nous croyons cependant que Warsin est une fausse lecture pour Versaine, car dans les archives paroissiales cette paroisse est constamment désignée sous le nom de Beauraing et Wancennes.

- Gedinne, église; — autel de saint Nicolas et sainte Catherine; — autel de saint Nicolas.
- Graide, église; — personat.
- Hastière, église.
- Hargnies, église.
- Jehonville, église.
- Loyer, église.
- Louette-Saint-Denis, église.
- Mains-Sancti-Petri, église.
- Louette-Saint-Pierre, église.
- Mayen (Mahoux-sous-Mesnil-Saint-Blaise ?), église.
- Maissin, église.
- Mesnil-Église, église.
- Oisy, église.
- Hautfays, église.
- Ochamps, église.
- Offagne, église.
- Pondrôme, église; — personat; — marguillerie.
- Paliseul, église; — personat.
- Redu, église.
- Rienne, église.
- Sevry, église.
- Villance, église; — personat.
- Willerzies, église.
- Winenne, église.
- Vonèche, église.
- Vencimont, église.
- Wancennes, chapelle sous Beauraing.

Dans ce tableau figure la paroisse de *Mons-sancti-Petri*, qui nous est inconnue. La bulle d'Innocent II, de 1139, que nous avons mentionnée plus haut, place dans le doyenné de

sur Ave et Aufe

Rochefort, le village de *Montis sancti Petri*. Bertholet ¹ cite *Saint-Pierremont* parmi les cures qui composent le doyenné de Rochefort, tandis que le pouillé liégeois de 1558 l'y omet. D'un autre côté, ce dernier document inscrit Eclaye sur la liste des deux chrétientés, mais il est facile de s'apercevoir que cette paroisse fut primitivement comprise dans la chrétienté de Rochefort, pour passer ensuite dans la chrétienté de Graide ². Car, comme l'observe M. de Ridder ³, pour la rédaction de ces pouillés, on se contentait ordinairement de copier les précédents, en comblant les lacunes que l'on croyait y découvrir, mais bien souvent sans se donner la peine de faire les mutations et les suppressions survenues dans l'intervalle. Qui plus est, le même nom s'y trouve quelquefois répété, parce que le copiste, par ignorance, l'y laissait dans son orthographe ancienne. Ainsi, le pouillé du doyenné de Rochefort, rédigé en 1558, renseigne, après chaque église, la valeur de la cure; mais cette estimation est négligée après *Erclare, Hans, Juppeve sive Jeppreve*, parce qu'Eclaye avait cessé de faire partie du décanat de Rochefort, et parce que *Hans, Juppeve* et *Jeppreve* ne sont qu'une orthographe plus ancienne de *Han super Lessian* et *Erproive*, inscrits sur le même catalogue. C'est donc par erreur du copiste que *Erclar* reste inscrit sur le pouillé de Rochefort, tandis qu'il est reporté sur celui de Graide sous le nom plus moderne de *Erclay*.

sur Ave et Aufe

¹ *Hist. du duché de Lux.*, t. VIII, p. 39. — En attendant des éclaircissements décisifs, nous présumons que Saint-Pierremont est l'ancien nom paroissial de Vignée, dont l'église est dédiée à S. Pierre, et qui, au civil, s'appelait communément Winange, sans doute parce qu'on y percevait des droits de winage.

² Dans le *Catalogus Vicariatuum*, publié par M. DE NOTÉ, *Études hist. sur Sivelot*, p. 493, Eclaye figure dans le doyenné de Behogne ou Rochefort.

³ *Analectes*, t. I, p. 243.

Par contre, la paroisse de Saint-Pierremont, après avoir momentanément fait partie du doyenné de Graide, fut restituée au doyenné de Rochefort. Ce transfert eut lieu probablement lors de la création de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, laquelle occasionna plusieurs remaniements dans la circonscription des anciens doyennés. C'est ainsi que Fromelonne-lez-Givet avait cessé, au xvii^e siècle, de trouver rang parmi les paroisses de notre doyenné. Avait-il passé dans un autre doyenné ou était-il annexé à la paroisse de Givet, comme on pourrait le conclure d'une pièce de 1621? Nous l'ignorons.

L'évêché de Namur, érigé par la bulle du 4 des ides de mai de l'an 1559, enleva au doyenné de Graide les paroisses qui, pour le civil, dépendaient du comté de Namur, savoir : Bourseigne-Vieille, Bourseigne-Neuve, Falmagne, Hastière, Hargnies, Mesnil-Saint-Blaise et Pondrôme. La bulle *Ex injuncto* du 12 mars 1560 comprenait aussi Falmignoul, quoique du pays de Liège, parmi les villages annexés au diocèse de Namur, et omettait les Bourseignes qui relevaient du comté de Namur. Cette anomalie avait disparu en 1639, lorsque Engelbert Dubois, évêque de Namur, fit une nouvelle répartition des églises de son diocèse et organisa les doyennés. Le doyenné de Pondrôme reçut alors les paroisses de Bourseigne-Vieille, Bourseigne-Neuve, Falmagne, Hastière, Hour, Hargnies, Haybes, Hulsonniaux, Mesnil-Saint-Blaise, Pondrôme, Romerée et Wanlin ¹.

Le doyenné de Graide fut dédommagé de ce démembrement par l'érection de nouvelles paroisses. Grosfays, Chairière, Orchimont, Fays-les-Veneurs, Bellevaux, Nafraiture et Transinne vinrent prendre la place des sept paroisses rayées de

¹ Cfr. *Analectes*, t. X, pp. 467, 488. — GALLIOT, *Hist. du comté de Namur*, t. III, p. 116.

la chrétienté de Graide, en attendant qu'un régime nouveau vint faire table rase des circonscriptions anciennes. Alors Graide est déchu de son rang de chef-lieu de chrétienté, son doyenné est fractionné, les évêchés et les paroisses sont soumis à une nouvelle organisation, et tandis que la majeure partie des villages de l'ancien doyenné de Graide est placé sous la juridiction spirituelle de l'évêché de Namur, les cantons ecclésiastiques de Bouillon et de Bertrix devront, jusqu'en 1822, reconnaître l'autorité de l'évêque de Metz, avec ceux d'Arlon, de Messancy, de Neufchâteau, de Bastogne, d'Étalle, de Fauvillers, de Florenville, d'Houffalize, de Nives et de Virton dans le Luxembourg, et ceux de Couvin et de Philippeville dans la province de Namur.

Dans l'ancien diocèse de Liège, les églises paroissiales étaient divisées en *églises majeures* ou *entières*, *églises médianes* et *quartes-chapelles*. Les églises majeures devaient payer la taxe entière due à l'évêque pour l'*obsonium* et le *cathedraticum*, tandis que les églises médianes n'en payaient que la moitié, et les quartes-chapelles, le quart. Les auteurs ne font pas mention des églises *tertianes*, qui payaient un tiers de la susdite redevance; cependant nos registres décanaux attribuent ce rang à l'église de Gedinne. Les églises majeures du doyenné de Graide, aux xvii^e et xviii^e siècles, étaient : Eclaye, Givet, Graide, Paliseul et Villance; les églises médianes : Anseremme, Doreux, Felette, Finnevaux, Gembes, Jehonville, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, Oisy, Redu, Sensenruth-Bouillon, Wancenne-Beauraing, et Willezies; les quartes-chapelles : Baronville, Bièvre, Chairière, Dion-le-Mont, Dion-le-Val, Falmignoul, Feschaux, Fays-les-Veneurs, Grosfays, Hautfays, Loyer, Maissin, Mesnil-Eglise, Mousseau, Nafraiture, Ochamps, Offagne, Orchimont,

Rienne, Sevry, Vencimont, Vonèche et Winenne. Bellevaux fut érigé en cure sous le titre d'église médiane, et Transinne sous le titre de quarte-chapelle, mais, par dérogation aux règles communes, Bellevaux était traité comme quarte-chapelle pour les redevances dues à l'évêque et pour les visites décanales, et Transinne comme église médiane pour l'institution de ses curés.

Les doyens des chrétientés étaient archidiaques des quarte-chapelles, c'est-à-dire qu'ils faisaient la visite de ces églises et qu'ils donnaient l'institution aux curés et autres bénéficiers qui y étaient canoniquement nommés par les collateurs¹, tandis que les églises d'un rang plus élevé étaient sous la juridiction immédiate des archidiaques.

Les registres décanaux de Graide entrent dans des détails intéressants sur les droits et les charges du doyen, détails que nous croyons devoir omettre, parce qu'en général, nous ne ferions que répéter ce que les auteurs ont écrit sur cette matière. Bornons-nous à en rappeler un, à cause de l'intérêt historique qui s'y rattache. Le doyen avait dans ses attributions la séquestration des lépreux, et la disposition de leurs mobiliers de manière à prévenir toute infection. Que la lèpre ait envahi la patrie de Godefroid de Bouillon et les environs, à la suite des croisades, c'est un fait qui est prouvé par

¹ Les collateurs ou patrons ecclésiastiques avaient six mois après la vacance du bénéfice pour faire leur nomination ou présentation, les collateurs laïques n'avaient que quatre mois; passé ce terme, la collation appartenait, *jure devoluto*, à l'archidiacre ou au doyen. En vertu du concordat de Germanie du 26 mars 1447, les bénéfices de collation ecclésiastique, devenus vacants pendant un mois impair, étaient réservés au Souverain Pontife, et s'obtenaient ordinairement par voie de concours, et principalement par les concours organisés par la faculté des arts de l'Université de Louvain, en vertu des privilèges de cette Université.

l'existence de plusieurs léproseries dans la chrétienté de Graide. Clarisse, dame de Gedinne, veuve de Jacques, seigneur d'Orchimont, fait en 1235, des legs en faveur des lépreux d'Orchimont et de Patignies¹; le pouillé de 1558 mentionne encore une léproserie à Bouillon.

Les doyens étaient pris parmi les curés de la chrétienté, et élus solennellement dans l'église de Paliseul, par les curés du ressort, sous la présidence de l'archidiacre. Ils conservaient leur résidence dans la paroisse à laquelle ils étaient attachés, parce que le décanat était indépendant de la cure du chef-lieu. Les personnes n'avaient d'abord voix ni active ni passive à l'élection du doyen, mais comme à la suite des temps les églises des personats étaient de fait devenues paroissiales et leurs recteurs de véritables curés, ceux-ci furent admis à l'élection du 9 mai 1709 et dans toutes celles qui suivirent.

Voici la liste des doyens, dont nous avons pu découvrir les noms :

1. En 1075, *Freduardus* ou *Frethuwardus*. Nous l'avons rencontré à propos de l'incident survenu entre l'abbé de Saint-Hubert, et celui de Waulsort au sujet des croix banales. Il est rappelé dans un document de l'an 1085².
2. 1163, *Stephanus*³.
3. 1183, *Simon, decanus, de Giveil*⁴.
4. 1254. *Gerardus*, curé de Gembes et de Bièvre⁵.

¹ *Analectes pour servir à l'hist. eccl.*, t. XVI, p. 132.

² *Ibid.*, p. 14. — Un fragment de pierre tombale, encastré dans le soubassement du chœur de l'église de Graide, laisse encore lire ces mots : OBIT FREDEGAUDUS. Serait-ce le même personnage?

³ *Ibid.*, t. VII, p. 34.

⁴ *Ibid.*, t. VIII, p. 365.

⁵ R. P. GOFFINET, *Cartulaire d'Orval*, p. 332.

En 1278, le doyen était vraisemblablement curé de Gedinne, car le 26 juin de cette année, le *doyen du concile de Gedinne* déclara avoir été présent quand Walcher, seigneur de Beauraing, *dominus de Belloramo*, et Mathilde son épouse reconurent et approuvèrent la légation d'un muid et demi de seigle de rente sur le moulin de Gedinne, faite à l'abbaye de Laval-Dieu par Jean de Beauraing, leur fils ¹.

5. 1363, *Aegidius de Hora*, curé de Gedinne ².

6. 1455, 1475, *Jean de Houyet*, curé de Mesnil-Église, prévôt de Dinant, décédé le 5 juillet 1475 ³.

7. 1476, 1478, *Joannes de Quercu*, Jean Duchesne, qui assista à la restitution solennelle des reliques de saint Perpète par les Bouvignois aux Dinantais, le 6 janvier 1476 ⁴.

8. 1560-1594, *Lambert Goblet*, curé de Givet.

9. 1594-1619, *Henri Jacquet*, notaire apostolique, official du décanat, curé de Louette-Saint-Denis.

10. 1620-1637, *Jean la Herye*, curé de Paliseul.

11. 1637-1644, *Jean de Wypion*, docteur ès droits, curé de Givet, qui donna sa démission de doyen et de curé de Givet en 1644, et fut pourvu de la cure de Dion-le-Val.

12. 1644-1652, *Jean de Suray*, curé de Gedinne.

13. 1652-1672, *Jean de Wypion*, le jeune, curé de Givet, mort le 6 juin 1672.

14. 1672-1708, *Jacques Collet*, de Bouillon, licencié ès droits, notaire apostolique, official du décanat, vice-archidiaacre de la chrétienté de Rochefort, curé de Graide, élu doyen, le 18 juillet 1672, décédé le 21 décembre 1708.

¹ Archives départementales, à Mézières, H, 252.

² Archives de la cure de Gedinne.

³ Voir art. MESSIL-ÉGLISE, et Archives de la cure de Gedinne.

⁴ GUESQUIÈRES, Acta SS. Belgii, t. II, p. 324. — Archives de Leffe.

15. 1709-1716, *Jacques Piret*, curé de Givet, élu doyen le 9 avril 1709, mort en 1716.

16. 1717-1764, *Pontian Amaury*, protonotaire apostolique, official du décanat, curé de Bièvre, élu doyen le 6 avril 1717, décédé le 23 mai 1764, à l'âge de 92 ans. Sa carte funéraire, imprimée chez Brasseur, à Bouillon, fut distribuée le jour de son service funèbre, 6 juin, auquel environ quarante prêtres furent présents.

17. 1764-1782, *Alexandre Parent*, bachelier en théologie, curé et seigneur de Rochehaut, élu doyen le 25 septembre 1764, décédé le 16 juin 1782.

18. 1782, 1794, 26 novembre, *François-Robert-Jos. Joly*, curé de Wignenne, qu'on dit être mort à Givet pendant la révolution.

Le doyen pouvait réunir en concile ou synode les curés de la chrétienté. Ces assemblées étaient surtout nécessaires lorsqu'il s'élevait des conflits à l'occasion des charges respectives du décimateur, des paroissiens et du curé. Après mûre délibération, le concile vidait le différend en *recordant* et déclarant quelle était, de temps immémorial, la coutume relative aux points en litige. Nous possédons ainsi quelques *records* émanés des conciles ou des doyens de Graide. Le plus ancien est intitulé : *Hæc sunt statuta particularia sive consuetudines antiquæ concilii et christianitatis Graidensis in præsentia Domini Henrici de Termonia Famennæ archidiaconi, renovatæ et publicatæ et ab ipso approbatæ pro concilio Graidensi anno Domini 1558, 2^e 7^{mo}*. Nous n'avons retrouvé de ces statuts que le titre qui règle les droits des paroissiens ¹. D'autres records furent donnés le 12 avril 1570 ²,

¹ Archives de la cure d'Oisy.

² Registre décanal de Graide.

le 17 octobre 1576¹, le 1^{er} décembre 1600², le 28 septembre 1607³. Nous reproduisons à la fin, comme pièce justificative, une décision relative à la réparation du chœur de l'église de Graide, à cause de l'intérêt historique que nous offre ce document.

De l'ensemble de ces différentes décisions, il résulte :

1^o Que le gros décimateur avait à ses charges les ornements du grand autel et du prêtre pour les jours fériels, le calice, la patène et la custode, le pain et le vin pour les messes d'obligation, le missel et le bréviaire, la grosse cloche dite décimale, le premier feu et deux livres de cire par an, la pierre du grand autel, les murs, les fenêtres et le toit de la nef jusqu'au deuxième chevron près de la tour, enfin le taureau et le verrat de la communauté;

2^o Que les paroissiens étaient tenus aux ornements de l'autel et du prêtre pour les jours solennels, aux vases sacrés d'administration, tels que ciboire, pyxide, boîtes aux saintes huiles, etc., aux livres de chant et au rituel, à la seconde cloche dite paroissiale, au grand autel, sauf la pierre consacrée, aux fenêtres du chœur, au plafond, pavé, blanchissage et décor de l'église, à la tour jusqu'au second chevron de la nef, et à la maison pastorale;

3^o Que le curé, jouissant d'une portion de la grosse dîme, était tenu à la couverture du chœur et à la fenêtre qui donne jour au-dessus de l'autel.

C.-G. ROLAND.

¹ Registre intitulé : *Records, règlements, statuts et fiefs*, à la bibliothèque de la Société archéologique de Namur, pp. 17-18.

² *Archives des cures d'Oisy, Opont et Bellevaux; registre décanal.*

³ *Reg. déc.*

RESTAURATION DE LA FAÇADE

DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-AUBAIN.

On se préoccupe aujourd'hui de la restauration de notre cathédrale de Saint-Aubain dont la façade menace ruine, quoique bâtie seulement vers le milieu du siècle dernier. Ce fut en effet en 1750, que le chapitre prit la résolution de remplacer l'ancienne église, dont la solidité était complètement compromise, et l'on s'accorde à dire que les plans du nouvel édifice furent l'œuvre de l'architecte Pizzoni, de Milan.

Mais comment les chanoines de Saint-Aubain entrèrent-ils en relations avec cet étranger, au lieu de s'adresser à un architecte du pays? Nous croyons en avoir trouvé la raison.

L'évêque et le chapitre, dont les ressources étaient très modiques, durent plus d'une fois recourir au gouvernement pour obtenir son approbation et son appui. Ils se trouvèrent ainsi en rapport avec le marquis de Botta, qui occupait alors l'importante fonction de ministre plénipotentiaire de l'Empereur dans notre pays. Or, Pizzoni était compatriote

à faire croire les nombreuses antiquités trouvées au confluent de la Meuse et de la Sambre.

Nous avons mieux aujourd'hui : nous avons *Namur, station, ville, et enfin forteresse romaine, à la frontière de la Germania inferior.*

Liège, juin 1886.

H. SCHUERMASS.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE VILLAGE ET LE DOYENNÉ DE GRAIDE

(Suite).

TROISIÈME PARTIE.

REVUE HISTORIQUE DES PAROISSES DU DOYENNÉ DE GRAIDE.

Il n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale de retracer l'état de nos anciennes paroisses, de faire connaître leurs circonscriptions primitives et les démembrements qu'elles ont subis, de rechercher enfin l'origine des droits que les monastères et les seigneurs ont possédés sur les églises. C'est la tâche que nous nous sommes efforcé d'accomplir en ce qui concerne les paroisses du doyenné de Graide. Nous avons même cru devoir élargir ce cadre, en esquissant le passé civil et politique des localités qui font l'objet de notre étude, soit parce que, dans bien des cas, notre sujet le comportait naturellement, soit parce que nous conduisons nos lecteurs sur un terrain encore trop peu exploré. Nous n'avons fait exception que pour Gedinne et les villages qui dépendaient de l'importante seigneurie d'Orchimont, auxquels nous destinons un travail spécial.

Nous avons particulièrement mis à profit deux registres décanaux, qui nous ont été gracieusement communiqués par M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Beauraing. Le premier de ces registres s'étend de l'an 1672 à 1683, le second de 1709 à 1764 avec quelques lacunes. Comme, en général, ils ne traitent que des églises soumises à la juridiction des doyens, c'est-à-dire des quartes-chapelles, nous avons dû, pour l'étude des autres paroisses, recourir aux rares archives des cures et à d'autres sources manuscrites ou imprimées, que nous avons eu soin d'indiquer en note. Ces sources, pour la plupart, ne remontent guère au delà du xvii^e siècle; c'est pourquoi notre travail se restreint aux paroisses qui, après l'érection des nouveaux évêchés au xvi^e siècle, n'ont pas cessé de faire partie de la chrétienté de Graide.

Les registres décanaux inscrivent les décès des ecclésiastiques et des nobles enterrés avec le *fastus armorum*, et transcrivent les lettres d'institution, quelquefois celles de collation, délivrées aux curés des quartes-chapelles. Nous avons tiré parti de ces renseignements, d'abord dans les détails que nous donnons sur les familles seigneuriales, ensuite dans les listes que nous avons formées des curés et autres bénéficiers, dont la connaissance ou la succession est souvent intimement liée à l'histoire paroissiale, et auxquels, pour avoir un plan uniforme, nous avons jugé utile d'accorder une place dans chacune de nos monographies. Pour compléter ces listes et nous éclairer sur plusieurs questions qui intéressent notre étude, nous aurions pu recourir aux registres paroissiaux déposés au greffe du tribunal de première instance, mais la communication de ces documents étant soumise à une taxe, nous avons renoncé à les consulter.

Au reste, nous n'avons pas la prétention d'offrir des monographies complètes : il nous aurait fallu pour cela compulsier attentivement les archives publiques, et recueillir sur les lieux les renseignements indispensables à l'intelligence de maintes données historiques qui nous sont fournies par les documents écrits. Nous avons voulu poser des jalons : d'autres édifieront.

ANSEREMME ¹, *Anseromia*. — Église médiane, sous l'invocation de saint Martin, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui percevait la dime grosse et menue ². Le curé a pour sa compétence la moitié de la dime du territoire de Waux, le tiers de la dime des terres du bas de Lesse, et la menue dime depuis le ruisseau de Pénant jusqu'à la maison Chabot, ancien mayeur (1711). Dans l'église, il y a un autel fondé en l'honneur de saint Lambert et de saint Nicolas, et doté d'une rente annuelle de six muids de grain sur la ferme de M. de Bruges à Gochenée.

Parmi les dépendances de la paroisse nous devons mentionner HAURDENNE (Ardenne, Hardenne, Ordenne), *Arduanium*, *Hordine*, et WAUX ou Haut, *Wowonium*.

Curés : Hubert de Monin, † 22 octobre 1682; 1685, 1711, Pierre Gilson; Étienne, † 30 janvier 1726; Laurent Léonard, † 27 mai 1761; 1764, Jacques Jacobi, promu à la cure de Beauraing en 1781.

¹ Commune du canton de Dinant.

² Les grosses dîmes étaient celles qui se percevaient sur le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, etc.; les menues dîmes, celles qui se prélevaient sur le menu bétail, la laine, le lin, les fruits, les légumes, etc. Les archives paroissiales nous révèlent bien des contestations entre les curés et les décimateurs, surtout au sujet des dîmes *novates*, ou des dîmes perçues sur les terres nouvellement mises en culture.

Anseremme était de la principauté de Liège, prévôté de Revogne ¹.

Vers l'an 815, Walcard, évêque de Liège, donna à l'abbaye de Saint-Hubert le village d'Anseremme, *Anseromia*, avec les fiefs de *Wouonium* et *Arduanium* ². En 1224, l'abbé Thierry III acquit du chevalier Thomas, fils de Walther de Dinant, les dîmes de « Anseromia, de Lesse, Waux et Hardine ³. » Telle fut l'origine des droits du monastère de Saint-Hubert sur Anseremme, droits qui s'étendaient au domaine foncier aussi bien qu'à l'église.

Lorsque les religieux étaient seigneurs d'une terre, ils n'y exerçaient pas personnellement la haute justice, c'est-à-dire le droit de juger les crimes qui pouvaient entraîner des condamnations corporelles; mais ils en investissaient un seigneur séculier, qui prenait le titre d'avoué et acceptait les charges et les revenus attachés à cette fonction, comme l'obligation de conduire les sujets à la guerre, et la jouissance du produit des confiscations, des droits d'aubanéité et de bôtardise, des biens vacants, des épaves et autres. Les religieux devaient se contenter de la justice foncière, composée, comme la haute justice, du mayeur, des échevins et du greffier, mais bornant ses attributions à l'accomplissement

¹ A la prévôté de Revogne ressortissaient : Anseremme, le ban d'Ave (Ave, partie de Resteigne et partie de Belvaux), Baronville, la mairie de Bure (Bure et partie de Tellin), Chaleux, Falmignoul, Honnay, Lavaux-Sainte-Anne avec partie de Froidlieu, Mesnil-Église, Neuville, Revogne, Sevry, Vencimont, Villers-sur-Lesse, Wancennes, et la mairie de Wavreille (Wavreille et partie de Belvaux).

² *Cantatorium S. Huberti*, § 8.

³ DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces*, etc., t. VIII, p. 37.

des œuvres de loi ou formalités de mantissement requises pour opérer le transport des droits réels.

Dans le principe, le droit de haute justice était une des prérogatives des comtes. Pour exercer ce droit dans les différentes parties de leurs comtés, ces dignitaires déléguaient des juges subalternes appelés vicomtes, *vice-comites*, lesquels présidaient le tribunal des centeniers, *centenarii*.

Le chroniqueur de Saint-Hubert ¹ rapporte que la justice centenaire d'Anseremme, au XI^e siècle, dépendait, contre tout droit, du comte de Namur, et que les sujets du monastère avaient beaucoup à souffrir des vexations des vicomtes. Guillaume de Vierves, Herman et son frère Rodolphe de *Honthaia* ² s'y étaient un jour transportés pour y exercer leurs exactions ordinaires. Ayant aperçu un porc dans la cour de la ferme seigneuriale, ils le firent tuer et préparer pour leur repas. Mais la viande ne cuisait pas, les valets en la dégustant la trouvaient toujours crue et sanglante. Les vicomtes impatients ordonnèrent qu'elle leur fût servie telle qu'elle était. Ce fut leur dernier repas. Guillaume, pris d'accès diaboliques, fut reporté à Vierves, où bientôt il expira misérablement. Herman et Rodolphe survécurent encore quelque

¹ *Cantatorium*, § 25, éd. DE ROBAUX.

² Probablement Hontoy ou Hontoir, commune de Sommière. Peut-être faut-il lire *Honthaia*, comme dans le texte de Martène et Durand, et l'interpréter par Onhaye. Onhaye, en effet, s'orthographiait aussi de la sorte à l'époque où le chroniqueur écrivait. Ainsi, en 1207, Hillinus, chevalier, frère de dame Gèle de *Honthaia*, scelle la donation d'un bien situé à Onhaye en faveur de l'abbaye de Waulsort. *Analectes pour servir à l'hist. eccl.*, t. XVI, p. 54. Onhaye avait des seigneurs particuliers au XI^e siècle. Cfr. *Analectes*, t. XVI, p. 15. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux*, p. 31, dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés*.

temps, en proie à d'affreuses douleurs, et moururent enfin dans le désespoir et l'impénitence.

Albert III, comte de Namur (1067-1106), grand amateur de chasse, était alors dans la forêt d'Ardenne pour se livrer à son plaisir favori. Il se rendait quelquefois, par dévotion, à Saint-Hubert avec Ide, son épouse. L'abbé Thierry leur rapporta ce qui venait de se passer, et obtint d'eux la restitution du « comté » d'Anseremme à son église, à condition que le prévôt d'Anseremme payât annuellement au comte de Namur vingt muids d'avoine, mesure de Saint-Hubert, indépendamment du muids d'avoine que l'abbé, comme seigneur tréfoncier, levait sur chaque manant du village.

Au XIV^e siècle, le comte de Namur conservait encore des droits sur Anseremme, car, dans un relief du 26 juin 1361 et dans un registre au dénombrement des fiefs de l'an 1400 environ, il est dit que Goffart, fils d'Alard de Foille, tient en fief du comte de Namur deux setiers d'avoine d'avouerie sur chaque feu au ban d'Anseremme, la haute justice, les bois de Foille et les chemins d'Anseremme¹. Par où l'on voit que l'avoué d'Anseremme avait la haute justice et la justice vicomtière ou surintendance des chemins.

¹ C'est-à-dire la haute justice. L'auteur du *Cantatorium* fait encore mention, dans ce sens, du comté d'Assenois : « Astinetum cum banno et comitatu. » En 1121, le pape Innocent II confirme à l'abbaye d'Hautmont la possession de plusieurs villages « cum comitatu et advocatiâ. » DUVYER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 341. C'est probablement dans ce sens encore qu'il faut entendre le comté de Lustin, cédé à l'évêque de Liège par Henri IV, empereur d'Allemagne, le 25 juin 1071. CHAPLAINVILLE, *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. II, p. 14; cf. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. I, pp. 92, 130.

² BOERMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, XIII^e et XIV^e s., p. 75; XV^e s., p. 184. Voir aussi XIII^e et XIV^e s., p. 404.

Les droits respectifs des seigneurs-avoués et des seigneurs fonciers n'étaient pas toujours faciles à délimiter, et il en résultait de fréquentes contestations qui obligeaient les parties à une transaction. Des contestations de ce genre s'étaient aussi élevées entre l'abbé de Saint-Hubert, seigneur tréfoncier, et Robert d'Orjo, avoué d'Anseremme; elles furent réglées par arbitres, le 27 août 1320¹.

En 1436, vivait Laurent Auxbrebis², vicomte d'Anseremme, qui épousa en premières noces une demoiselle d'Orsimont, et en secondes noces Marguerite la Gaillarde.

Du second lit naquit Laurent Auxbrebis, vicomte d'Anseremme, seigneur de Finnevaux, lequel épousa Marie de Warisoulx († 7 février 1500), fille de Jean de Warisoulx, échevin et bourgmestre de Namur, et de Jeanne de Broesbergh. Il fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs à Dinant.

Son fils aîné, Laurent Auxbrebis, hérita de la vicomté d'Anseremme et de la seigneurie foncière de Finnevaux. Celui-ci épousa, par contrat du 24 février 1496, approuvé par les échevins de Liège en 1504, Marie Charlet, fille de Guillaume Charlet et de Marguerite du Bois. On lui connaît cinq enfants, parmi lesquels Laurent Auxbrebis, qui releva la vicomté d'Anseremme le 5 octobre 1548, et la céda plus tard à son frère Charles.

Charles Auxbrebis, vicomte d'Anseremme, seigneur de Finnevaux, laissa d'Antoinette de Ferage, son épouse : 1^o Marie Auxbrebis, vicomtesse d'Anseremme, qui fut unie à Pierre de Noïrfalise, officier héréditaire de Chevron (1586);

¹ *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. IX, p. 60.

² Famille originaire de Dinant, dont les armes étaient : d'azur à trois brebis passantes d'argent.

2^e Anne Auxbrebis, dame de Finnevaux, mariée à Jean de Brisbois ¹.

Ici nous perdons la suite des vicomtes d'Anseremme.

En 1654, le titre de seigneur et vicomte d'Anseremme est attribué à l'abbé de Saint-Hubert ², et en même temps Florent, baron de Brandenburg et de Beauraing, vicomte d'Eclaye, seigneur du Château-Thierry, est titré haut-voué d'Anseremme ³.

Jacques-Vincent, baron de Spontin, ayant épousé en 1689 Claire-Ferdinande de Brandenburg, fille de Florent pré-nommé, hérita quelques années après de toute la fortune de la maison de Brandenburg, et la vicomté d'Anseremme passa de la sorte dans la famille de Beaufort-Spontin.

Jacques-Vincent de Beaufort, baron de Spontin, mourut en 1731. Sa première femme, Claire-Ferdinande de Brandenburg, était morte en 1690, lui laissant un fils qui mourut en bas-âge. Il eut plusieurs enfants de Marie-Françoise-Bonne de Maulde, sa seconde épouse.

La haute-vouerie d'Anseremme échut au cinquième enfant du second lit, Charles-Albert, comte de Beaufort, baron de Spontin et de Beauraing, lequel épousa, en 1747, Marie-Marguerite-Rose-Dorothée Victoire, comtesse de Glymes, marquise de Florennes. Il mourut subitement en 1753.

Sa succession fut recueillie par son fils Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort-Spontin, décédé à Bruxelles le 22 avril 1817 ⁴.

¹ DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XIV^e année, 1871.

² DOYEN, *Bibliographie Namuroise*, 1^{re} partie, n^o 317.

³ BORMANS, *Les Seigneuries féodales du pays de Liège*, p. 239.

⁴ GOETHALS, *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, pp. 259, 272, 276, 280.

Anseremme fut le théâtre de plusieurs actions entre les Autrichiens et les Patriotes. Le 10 juin 1790, trois cents patriotes, commandés par le colonel Koehler, passèrent la Meuse et attaquèrent près de la ferme de Haut les Autrichiens qui, ayant reçu du renfort, les forcèrent à repasser la Meuse. Les Patriotes, campés à Moniat, s'étant vus renforcés à leur tour par le régiment de Namur et la compagnie des Canaries, recommencèrent l'attaque le 17 suivant et mirent l'ennemi en déroute ¹.

BARONVILLE ², *Baronville-en-Famenne*. — Quartre-chapelle sous l'invocation de saint Maurice, à la collation du seigneur du lieu, qui percevait la moitié des dîmes, l'autre moitié étant réservée au curé.

Curés : François d'Aigrement, présenté, le 7 décembre 1660, par Jeanne d'Orjo et Adrien de Baronville, † 13 janvier 1683; Mathieu Philippart, présenté le 9 janvier 1683, par Jeanne-

¹ Voir le récit des différents engagements et opérations qui suivirent, dans les *Mémoires sur la campagne de l'armée belge dans les Pays-Bas Autrichiens pendant la révolution de 1790*.

² Commune du canton de Beauraing, et cure primaire jusqu'au 13 mai 1870. Baronville signifie villa du baron ou de l'homme libre.

L'ancienne paroisse de Baronville ne comprenait pas, comme aujourd'hui, le village de Wiesme. Wiesme dépendait de la paroisse de Falmagne, qui était une cure du monastère de Waulsort. Comme plusieurs localités de la Famenne, ce village faisait primitivement partie du comté de Huy. Le 18 janvier 1079 (n. st.) un nommé Frédéric donna à l'abbaye de Waulsort tout ce qu'il possédait *in VESMA, in pago Falmanensi, sita in comitatu Hoisensi*. *Analectes*, t. XVI, p. 12. En 1163, Henri II, évêque de Liège, unit au monastère précité l'église de Falmagne *cum ecclesia de VESMA*. GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. V, p. 346. Au XVII^e siècle, le baron de Brandenburg tenait en fief de l'abbaye de Waulsort la moitié de la seigneurie de Wiesme, laquelle passa, par alliance, aux barons de Beauraing.

Marie de Celles, baronne douairière de Wal et de Baronville, et par Philippe-Nicolas, baron de Wal, seigneur de Baronville, son fils, reçut l'institution du doyen le 9 mars 1683, mourut le 31 janvier 1729; Jean-Philippe Bernier, institué curé le 29 avril 1729, sur la présentation faite le 30 janvier par Barbe-Françoise de Maillen, douairière de messire Philippe-Nicolas, baron de Wal, seigneur de Baronville, il mourut le 14 février 1732; Jean Lozet, curé de Doreux, nommé desserviteur de la cure, le 13 mars 1732 jusqu'à la Saint-Jean suivante; Émeric Thomas, institué le 1^{er} mai 1732, sur la présentation de dame Barbe-Françoise de Maillen baronne de Wal, † 17 mars 1756; Frère Jean-Baptiste Delattres, récollet de Givet, nommé desserviteur le 28 avril 1756, jusqu'à la Saint-Jean; Charles-Albert-Louis Marinx, présenté le 1^{er} avril 1756 par Jacques-François, baron de Wal, seigneur de Baronville, pourvu de la cure le 6 mai 1756, † 17 juillet 1786; Jean-François Sambrée, ex-curé de Feschaux, institué le 16 novembre 1786, sur présentation faite par Henri-Auguste-Joseph, baron de Wal, seigneur de Trognée, de Vyle, de Golart et de Baronville.

Baronville était du pays de Liège, prévôté de Revogne.

Le 1^{er} janvier 1071 (n. st.), Gothold de Thier, gendre d'Engon de Revogne, et Imma, son épouse, ratifient la donation de biens situés à Honnay, dans le *pagus* de Famenne, au comté de Huy : *in vico Hunai, in pago Falmanensi, in comitatu Hoiensi*, donation faite par ledit Engon aux religieux de Waulsort, et ils prennent pour témoin Jean de Baronville, *Johannes de Baronville*¹. Le même Jean de

¹ *Analectes*, t. XVI, p. 11. Engon de Revogne et Eulalie, son épouse, avaient donné, en 1050, à l'abbaye de Waulsort un demi-manse, et un

Baronville signe, en 1085, la restitution de cinq alleux au prieuré d'Hastière¹.

A la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, la fille héritière de Baronville épousa Huart de Haccourt, fils aîné de Rasse de Haccourt². Dès lors, les armes de Baronville furent : *de sable au sautoir d'argent cantonné de quatre merlettes de même*, lesquelles ne sont qu'une brisure de celles de Haccourt, dont le champ est de gueules.

Le 5 juillet 1321, Huart de Haccourt releva, à la cour féodale de Liège, comme l'avaient fait ses prédécesseurs « le » ville de Baronville, avec la haute justice dou lieu et le » patronage de l'engliese et toutes les appendices. »

Il était mort en 1327. On lui connaît un fils nommé Guillaume, qui fut chanoine à Huy, et un autre appelé Wauthier Pinckart, dit de Baronville. Le 20 mars 1327, ledit Wautier Pinckart de Baronville fit relief de cens, rente, prés, bois et moulin sis à Baronville, par reportation de son frère Guillaume. Le 1^{er} octobre 1341, Berton d'Ocquier, prévôt de Laroche, déclara que Wautier Pinckart de Baronville s'est « dévesti » de dix livrées de terre de franc-alleu et qu'il en a « advesti » le roi de Bohême, qui les a « arrière-rendus » au même Wautier pour le tenir en fief de lui et de ses successeurs³.

quart de manse avec d'autres revenus à Honnay, *in vico Hunivol, sito in pago Falmanensi, in comitatu Hoiensi*. *Ibid.* p. 7. Cfr. *Chronicon coenobii Walciod.* dans D'ACHÉRY, *Spicilegium*, t. II, p. 725.

¹ *Analectes*, t. XVI, p. 13.

² DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 248.

³ WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes*, dans le tome XX des *Publications de l'Institut historique du Grand-Duché de Luxembourg*, p. 97.

Le 22 février 1369, Hawechon de Baronville fit relief de la terre de Baronville, par décès de Wautier Pinckart, son père. Huart de Baronville, son fils, lui succédait en 1380; il fit relief de la seigneurie, le 27 août 1380 et le 2 avril 1391. Le 11 mai 1410, Pinckart de Baronville la releva de même par décès de son père Huart, et renouvela ce relief le 14 février 1429.

Pinckart de Baronville eut de Gelle, sa première femme, une fille du nom de Jeanne, qui porta la terre de Baronville à son mari Jacquemin d'Ève, seigneur de Vyle en Condroz.

Après leur mort, cette seigneurie échet à Éverard de Fisenne, prévôt de Durbuy, qui avait épousé Gelle d'Ève, fille dudit Jacquemin d'Ève. Éverard de Fisenne fit relief de Baronville le 14 février 1456 et le 29 avril 1457. Il eut un fils nommé Jacquemin, qui fut marié à Antoinette de Lyx. Celle-ci, devenue veuve, fit relief de son usufruit sur la terre de Baronville le 6 avril 1519. Le 18 novembre 1529, Jean de Fisenne, son fils, fit relief de la propriété. Le 9 décembre suivant, elle renonça, en sa faveur, à son usufruit. Jean de Fisenne, seigneur de Vyle et de Baronville, était mort en 1538, puisque le 28 mars de cette année, Agnès de Hodister, sa veuve, faisait relief de son usufruit. Jeanne, leur fille, relève la seigneurie de Baronville par décès de ses parents, le 20 novembre 1540 et le 1^{er} décembre 1547.

La terre de Baronville passa dans la maison d'Orjo par le mariage de Jeanne de Fisenne, dame de Vyle et de Baronville, avec Guy d'Orjo, qui fit relief de cette terre le 19 mai 1559. Guillaume d'Orjo, leur fils, leur succéda et releva la seigneurie le 7 octobre 1583. Il n'eut d'Anne de Warisoulx, sa femme, que des filles dont l'aînée, nommée Jeanne, héritière de Vyle et de Baronville, épousa Nicolas de Marotte,

écuyer, seigneur de Montigny, Hemptinne, Yernée et autres lieux, fils de Jean de Marotte, et d'Henriette de Hemricourt, dite Hawéal.

Nicolas de Marotte fit relief de Baronville le 3 février 1616. Il était mort en 1631, laissant l'usufruit de sa terre à Jeanne d'Orjo, sa veuve, et la propriété à son fils Jean de Marotte, écuyer, seigneur du Baronville, Montigny et Hemptinne. Ce Jean de Marotte, marié à Hélène-Philippe de Havrecht, mourut avant sa mère, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné Adrien-Guillaume de Marotte de Montigny, hérita de Baronville, Montigny et Hemptinne. Celui-ci acquit de sa grand-mère, le 9 mai 1659, l'usufruit de la seigneurie de Baronville, moyennant une rente viagère de 100 fl., et fit relief de ladite seigneurie le 28 juillet suivant. Il épousa, par contrat du 15 octobre 1668, Marie-Anne de Budier, fille de François de Budier et de Marie van Bergbem. Le 11 janvier 1664, il vendit à François de Corswarem, chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, et à Marie de Hamilton d'Anderwick, sa femme, la seigneurie de Baronville avec les droits y afférents : « pouvoir de créer un mayeur, échevins, greffier et sergent, » droit de collation à la cure, droit de pesche et de chasse » tant à fawes noires qu'à autres gibiers, estableries, jardins » et aheniers, viviers, froment, épeautre, avoine, argent et » plumes, droit de lever sur chaque feu ou mannant 4 stiers » ou rez d'avoine, etc. » Mais Cathérine de Marotte de Montigny, sa parente, usant du droit de retrait, dit lignager, que la législation d'alors accordait aux nobles, racheta à François de Corswarem la terre de Baronville le 14 février de la même année, et en fit relief le 9 février 1667. Pour faire cette acquisition, ladite dame dut emprunter au couvent des Annonciades Célestines en Ile à Liège, et à celui des Anges, dit de

Nersane, près de la même ville. Faute de paiement, les religieuses furent mises en possession de la terre de Baronville le 18 novembre 1668, et le 16 mars 1669, elles en restituèrent la moitié à Valérian-Arnold de Wal, seigneur de Vyle, et à Jeanne-Marie de Celles, son épouse, qui en firent le retrait lignager pour 500 fl. de Brabant de rente.

Valérian-Arnold de Wal, fils de Thierry-Philippe de Wal, seigneur de Tavier, et de Thérèse-Geneviève-Claudine de Rahier, avait épousé, le 9 juillet 1669, ladite Jeanne-Marie de Celles, fille de Charles de Celles de Beaufort, seigneur de Houdoumont, et de Cathérine Marotte de Montigny. Ce ne fut pas sans embarras qu'il entra en jouissance de la seigneurie de Baronville, à cause des prétentions de la famille de Marotte. Le 25 mars 1682, il dut entrer en accommodement avec Adrien-Guillaume de Marotte et François de Marotte, son frère, seigneur d'Ostin, et leur payer la somme de 950 patacons. Il mourut à Vyle, le 29 avril 1683; sa veuve vint terminer ses jours à Baronville, le 30 décembre 1708. Ils eurent huit enfants, entre autres : 1^o Philippe-Nicolas de Wal, héritier de Baronville; 2^o Marie-Cathérine-Claire de Wal, mariée le 19 février 1705 à François de la Fer, veuf de Cathérine-Constance de Harroy, dame de Luchy et de Revoir : elle mourut sans enfants le 18 mai 1750; 3^o Pierre-Mathieu de Wal, major au régiment de Drouot, au service de la France, lequel épousa, le 22 décembre 1712, Jeanne, baronne de Grimout, dame de Trognée, Vyle et Golart : il mourut sans enfants le 24 mai 1749, et sa veuve en 1761.

Philippe-Nicolas, baron de Wal, seigneur de Baronville et de Vyle, épousa en 1709, sa cousine, Barbe-Françoise de Maillen, fille de Wauthier de Maillen, seigneur de Ry. Il eut aussi des démêlés avec la famille de Marotte, et, pour y

mettre fin, il dut accepter une transaction, le 6 mars 1708. Il fit relief de Baronville le 4 mai 1715. Il mourut en 1725 et sa veuve fit, le 24 décembre de cette année, relief de son douaire. Ils eurent deux fils : 1^o Jacques-François, qui fut seigneur de Baronville, et 2^o Jean-Pierre de Wal, seigneur de Trognée, Vyle, Golart, mort sans alliance le 18 août 1746. Le 18 septembre 1743, Marie-Claire-Cathérine de Wal, dame douairière de Revoir et Luchy, renonça au droit d'usufruit qu'elle possédait sur une partie des terres de Baronville, en faveur de Barbe-Françoise de Maillen, dame douairière de Baronville, sa belle-sœur, et de Jacques-François, baron de Wal, seigneur de Baronville. Barbe-Françoise de Maillen mourut à Baronville, le 17 septembre 1755.

Jacques-François, baron de Wal, seigneur de Baronville, Vyle, Trognée et Golart, fit relief de la seigneurie, le 20 juin 1744. Il épousa Jeanne-Marie-Joseph de Jacquier de Rosée, fille de Jacques-Gabriel de Jacquier, baron de Rosée, seigneur de Gochenée, Anthée, Flavion, et de Marie-Isabelle-Cathérine de Vignacourt. Il mourut au château d'Anthée le 30 avril 1779, et sa femme lui survécut jusqu'au 28 février 1786, laissant un fils unique :

Henri-Auguste-Joseph, baron de Wal de Baronville, seigneur de Baronville, Vyle, Trognée, Golart, Finnevaux, etc., épousa, le 19 juillet 1787, Marie-Joseph-Françoise-Élisabeth-Ghislaine de Woelmont, fille de Nicolas-Constant, seigneur d'Hambraine, et de Marie-Charlotte de Haultepenne. Il fut le dernier seigneur de Baronville sous le régime féodal. Il mourut à Baronville le 14 décembre 1829 ¹.

¹ Cf. BORMANS, *Seigneuries féodales du pays de Liège*, art. BARONVILLE; DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1878, p. 324 et suiv.

Le château de Baronville fut livré au pillage et aux flammes par les révolutionnaires en 1792¹.

BEAURAING, *Bellus-ramus*, *Bieran*, *Bealrain*, *Belrain*, *Bierain*, *Biaurain*, *Belren*, *Bealren*, *Beaurain-en-Famenne*², etc., et WANCENNES, *Wansina*, *Wansine*, *Wancenne*. — Église médiane, sise à Wancennes, sous l'invocation des saints Servais et Protais, à la collation des

¹ Les États généraux du duché de Luxembourg écrivaient à la date du 2 janvier 1794 : « Les somptueux châteaux de Beauraing, de Focan, de Sivry (Serry), de Baronville, et les belles maisons de Naomé et de Gavinque (Javinque), après avoir été pillés et dépouillés de leurs riches ameublements, sont également devenus la proie des flammes. » MARCELLIN LAGARDE, *Histoire du Luxembourg*, t. II, p. 172-173.

² C'est à tort que les modernes traduisent Beauraing en latin par *Bellorainum*. Les documents latins du XII^e et du XIII^e siècle nous donnent invariablement *Bellus-ramus*, ce qui signifie beau rameau, et par extension, beau bosquet. Le mot *Rain*, en roman, signifie effectivement rameau. Citons, comme preuve, ce vers de la légende du *Chevalier au Cygne* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, t. V, p. 125) : « Tint un rain d'olivier qui vers estoit assés. »

Il y a, en France, plusieurs localités du même nom, entre autres une près de Solesmes dans l'ancien Hainaut, que l'on a parfois confondue avec notre Beauraing, notamment dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 345.

Le hameau de Gozin, annexé à la commune de Beauraing, dépendait autrefois de la paroisse et de la seigneurie de Pondrôme. Il y existait au XII^e siècle une chapelle dédiée à saint Nicolas. En 1143, les religieux de Waulsort, apportant des Ardennes les reliques des saints Candide et Victor, passèrent la nuit à Gozin-en-Famenne, et déposèrent les reliques à la chapelle pour les transporter solennellement le lendemain au monastère. TOUSSAINT, *Histoire de l'abbaye de Waulsort*, p. 81. L'évêque de Liège, confirmant en 1178 les donations faites à l'abbaye de Waulsort, dit : « Item Bertha, nobilis mulier, et Arnulphus de Bullon quidquid in allodio de Pondremme et de Gozin de jure habebant tam in ecclesia quam in familia et reliquis possessionibus sub idoneis testibus legitimè tradiderunt. » MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 911.

seigneurs¹, qui perçoivent la moitié de la dime grosse et menue. Le curé, qui jouit de l'autre moitié, a sa résidence à Beauraing et fait administrer Wancennes par un vicaire à ses gages. L'église de Beauraing est dédiée à saint Martin.

Curés : 1616-1673, Jean Durieu, † 25 mai 1673; 1673-1692 ou 1693, Jean Hugø, qui passa à la cure de Hour; 1693-1709, Philippe de Senzival, † 1 octobre 1709; 1709-1745, Théodore-François Maryschal, † 22 novembre 1745; 1746-1781, Charles-Englebert Defour, † 12 janvier 1781; 1781-1783, Jacques Jacobi, † 8 décembre 1783; 1784, 1796, Dominique-Jos. Legros.

Vicaires de Wancennes : 1709-1711, Jean Halleux; 1714, François-Nicolas Maryschal, frère du curé; 1716, N. Maryschal, autre frère; N. Mathieu; N. Louis; 1729, N. Wivy, nommé curé à Omezée en 1730; 1781, Nicaise; 1795, N. Latour.

BEAURAING était une des quatre pairies du comté de Laroche². Ses armes étaient : *d'azur à trois lions d'argent, couronnés, armés et lampassés d'or*. Nous le trouvons mentionné pour la première fois en 1128. Cette année, Roland de Doroit fit don à l'abbaye de Stavelot de toutes ses propriétés situées à « Doroit, Malin, Pondrome, Wellin, Plavoit, Boleges, Wigiscourt et Bieran³. »

Les seigneurs de Beauraing ne nous sont non plus connus qu'à partir du XII^e siècle. Gérard de Beauraing, *de Bello-ramo*,

¹ Les collateurs, en 1698, étaient l'abbé de Saint-Remy, le comte d'Egmont et le baron de Serier; en 1711, le comte d'Egmont et la dame Foulon.

² Les autres pairies étaient Houffalize, Han-sur-Lesse et Humain.

³ DE NOUË, *Études historiques sur Stavelot et Malmédy*, p. 32. — *Doroit*, Doreux, section de la commune de Pondrôme; *Malin*, près d'Eprave; *Boleges*, territoire de Wancennes près de Tahenville; *Wigiscourt*, Giscoeu, territoire de Beauraing vers Gozin; nous ignorons la situation de *Plavoit*.

fut au nombre des nobles que Thibaut de Bar, comte de Luxembourg, prit comme témoins au traité de paix qu'il conclut à Dinant, en 1199, avec Philippe, comte de Namur, traité qui unit définitivement le comté de Laroche à celui de Luxembourg¹. En 1206, Héliude de Beauraing, *Heluidis de Bello-ramo*, et ses héritiers donnèrent à l'église de Dinant les deux chapelles qu'ils possédaient en cette ville, à charge, pour ladite église, de faire célébrer, le 2 mai de chaque année, un anniversaire pour feu Gérard, mari de la donatrice².

Thibaut de Bar, en 1209, octroya aux bourgeois de Beauraing une charte qui confirme les privilèges qui leur avaient été accordés par leur seigneur³.

Il est à supposer que la maison de Beauraing prit alliance avec celle d'Orchimont, car, au XIII^e siècle, les seigneurs de Beauraing avaient des propriétés dans les domaines des sires d'Orchimont. En mai 1235, dame Clémence de Beauraing fit don à la collégiale de Saint-Pierre à Mézières de la moitié de la dime et des terrages qu'elle avait dans la paroisse de Thilay, avec l'approbation de Baudouin d'Orchimont, seigneur du fief⁴. En 1257, vivaient Walcher, dit le Borgne, seigneur de Beauraing, *dominus de Bello-ramo*, Jean de Beauraing, prévôt de l'église de Braux, et Simon de Beauraing, tous frères. Jean de Beauraing, avec l'agrément du seigneur d'Orchimont, vendit et donna différents biens aux églises de Laval-Dieu et de Mézières. Walcher de Beauraing et

¹ BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. IV, preuves, p. XI.

² BORNANS, *Cartulaire de Dinant*, t. I, p. 2, note.

³ DE LEUE, *Histoire de Laroche* (Institut archéologique du Luxembourg, 1879), p. 107. Figure comme témoin à cette charte Nicolas de Spontin, inconnu à M. Goethals.

⁴ *Archives des Ardennes, à Mézières*, G. 42.

Mathilde, son épouse, étaient morts en 1278, laissant : 1^o Jean de Beauraing, écuyer ; 2^o Béatrix de Beauraing, dite de Rienne, inhumée le 17 mars 1304, au monastère de Laval-Dieu ; et 3^o Clémence de Beauraing, mariée à Jean, fils de Parotiaul de Revogne¹.

La terre de Beauraing ne passa pas, du moins dans son intégrité, aux descendants de Walcher, mais fut possédée par Simon de Beauraing, son frère, lequel était feudataire du seigneur de Han-sur-Lesse. Le 12 mars 1275 (3 mars 1276, nouveau style), Renaud, sire de Han-sur-Lesse agréa que Simon, « sire de Bealrains, » et Nicholes de Saules (?) chevaliers, qui tenaient de lui leurs fiefs les reprissent de Henri, comte de Luxembourg².

Le 17 mars 1304, Gérard, châtelain de Beauraing, apposa son sceau à l'acte par lequel Jean et Wauthier de Bacelles avec Baulin leur beau-frère promirent d'accomplir les dernières volontés de Béatrix de Beauraing, leur mère et belle-mère, épouse défunte de Hustin de Bacelles, laquelle avait légué au monastère de Laval-Dieu, pour son anniversaire, deux muids de seigle sur le moulin de Gedinne³.

La seigneurie de Beauraing entra, en 1321, dans la maison de Beaufort-Spontin, par le mariage de Jacques de Beaufort, chevalier, sire de Spontin, avec Isabeau de Beauraing, fille héritière de Jacques, seigneur de Beauraing, et d'Isabelle de Roldenach. Jacques de Spontin mourut le 27 juillet 1326. Son second fils, dont le nom ne nous est pas transmis, eut en succession la seigneurie de Beauraing. Il épousa en pre-

¹ *Ibid.*, H, 242, 243, 252.

² WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes luxembourgeoises*, dans les *Publ. de la Société historique de Luxembourg*, t. XV, p. 149.

³ *Archives des Ardennes, à Mézières*, H, 242.

mières noces Félicité, dite de Hermalle, dont il n'eut pas d'enfants; il eut d'un second mariage, Michel de Spontin, sire de Beauraing, qui épousa la fille de Guillaume Proest de Melin, et une fille qui fut mariée à Guillaume Proest de Melin, fils du précédent. Ces deux enfants étant morts sans hoirs en 1400, la terre de Beauraing sortit de la maison de Beaufort-Spontin¹.

En 1428, nous trouvons Beauraing au pouvoir de Jean Harbingny, dit de Beauraing, célèbre aventurier, qui, uni au seigneur d'Orchimont, se mit à la tête de brigands connus sous le nom d'écorcheurs, et fut longtemps la terreur du pays. Il se déclara l'ennemi du duc de Bourgogne, qui venait d'acquiescer les comtés de Namur et de Hainaut. En 1430, il se pose en allié des Dinantais et des Liégeois, conduit sa bande dans les châteaux de Fagnolles et de Sautour, et fait des incursions sur les comtés de Namur et de Hainaut². Au mois de juillet 1434, nous le trouvons obligé d'abandonner la ville d'Ivoix (Carignan) dont il s'était emparé et de prendre la fuite avec ses gens³. L'année suivante, il fait la paix avec le duc de Bourgogne pour tourner ses armes contre les Liégeois. L'évêque Jean de Heinsberg entreprit alors une expédition contre les nombreux brigands qui désolaient les frontières de ses États. Le 22 mai 1436, les troupes liégeoises se trouvaient en face de Beauraing. A leur approche, Jean de Beauraing

¹ GOETHALS, *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, pp. 127, 130.

² Cf. AD. BORGNET, *Chronique de Jean de Stavelot*, pp. 245-247, 253; FISEN, *Historia Leod.*, t. II, p. 191; SCHOONBROODT, *Inventaire des archives du chapitre de S.-Lambert*, n° 1011.

³ Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 66; ENGERRAND DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. Buchon, p. 676.

prit la fuite, après avoir mis lui-même le feu à son château. Les Liégeois n'eurent donc plus qu'à achever la démolition de ce redoutable castel, que le seigneur avait fortifié à grands frais et flanqué de quatre tours nommées Brabant, Hainaut, Namur, et Rethel, parce que c'était de ces quatre pays qu'il avait tiré l'argent nécessaire à leur construction¹.

Cette mésaventure ne dégoûta pas Jean de Beauraing de son métier de brigand. Il releva les murs de son château, et se ligua avec Éverard de la Marck, seigneur de Rochefort et d'Agimont, ennemi juré de la maison de Bourgogne. Au mois de mai 1445, ces deux seigneurs lâchèrent, sur le comté de Rethel, leurs hordes d'écorcheurs, qui pillèrent Monthermé et plusieurs villages de cette contrée. Le 7 juin suivant, ils déclarèrent formellement la guerre au duc de Bourgogne; mais cette témérité coûta à de la Marck la perte de ses terres et châteaux de Rochefort et d'Agimont². Quelques historiens rapportent que le château de Beauraing fut également pris et même détruit en partie; mais les chroniqueurs contemporains, tels que Jean de Stavelot et Zantfliet, n'en disent mot. Quant à Jean de Beauraing, il fut tué peu d'années après, probablement au commencement de l'an 1450; en effet, le 6 février 1450, les magistrats informèrent l'évêque de Liège, qu'à l'occasion de la mort et « occision » de Jehan Harbingny, seigneur de Beauraing, une grande quantité de gens d'armes étaient logés à Mirwart et à Lompré avec l'in-

¹ AD. BORGNET, *Chronique de Jean de Stavelot*, pp. 336, 361 et s.; DE MONSTRELET, p. 729-730.

² *Chronique de Jean de Stavelot*, p. 532 et s.; ZANTFLIET, *Chron.* dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. V, col. 453. Voir aussi notre *Notice sur le comté d'Agimont dans les Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, p. 272 et s.

teution de s'emparer de la place de Beauraing ¹. Il semble résulter de cette lettre que Beauraing était alors au pouvoir des Liégeois; d'autre part, il est établi que, depuis cette époque jusqu'à la destruction de Dinant en 1466, les habitants de Beauraing furent traités comme sujets de la châtellenie de Dinant ².

Dans ce même intervalle, nous trouvons la seigneurie de Beauraing possédée, nous ne savons à quel titre ³, par Gilles, sire de Berlaymont, de Hierges et de Péruwelz, dont l'épouse, Marie de Ligne, dame de Lens, mourut au château de Beauraing, le 14 mars 1462 ⁴.

Gilles de Berlaymont eut deux fils : 1° Lancelot, seigneur de Berlaymont, de Beauraing, de Hierges, etc., qui fut tué à Cambrai le 1^{er} février 1484, et 2° Gilles de Berlaymont, qui devint, par la mort de son frère, seul seigneur de Beauraing et héritier de l'héritage paternel. Celui-ci contracta deux

¹ Archives communales de Dinant, registre aux missives, n° 6, fol. 53. Le 15 mars 1449, la ville de Dinant écrivait encore au seigneur de Beauraing au sujet du plomb acheté par Pirard et à livrer au rivage d'Anserenne et à la fonderie de Beauraing.

² La ville de Dinant écrivait, le 26 septembre 1465, à ceux de la terre et seigneurie de Beauraing, pour leur mander de se tenir prêts à marcher et pour leur donner connaissance des localités avec lesquelles elle a fait accord de neutralité; et, le 25 octobre 1465, à ceux de Beauraing, sujets de la ville de Dinant, de se tenir prêts à la défense des forteresses du pays. Archives commun. de Dinant.

³ Dans son *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 270, M. Goethals dit que la seigneurie de Beauraing passa dans la maison de Berlaymont par le mariage d'Alix de Jauche, héritière de Beauraing, avec Gilles de Berlaymont, sire de Péruwelz; mais dans sa généalogie de la famille de Berlaymont, publiée dans le *Miroir des nobilités nobiliaires*, le même auteur passe sous silence ladite Alix de Jauche, et fait Gilles de Berlaymont, ici mentionné, fils de Jeanne de Péruwelz, dame dudit lieu, de Hierges, de Beauraing et de Glayon.

⁴ Voir son épitaphe dans GALLIOT, *Hist. de Namur*, t. IV, p. 234.

mariages en Portugal, le premier avec Marie de Dalmatie, le second avec Catherine de Coimbre. Il eut de sa première femme, une fille et enfant unique, nommée Gillette, qui fut unie à Louis Rollin, seigneur d'Aymeries, grand-veneur du Hainaut. N'ayant pas d'enfant, Gillette de Berlaymont institua, le 3 juin 1532, pour son héritier universel son cousin, Charles de Berlaymont, seigneur de Floyon et de Haultepenne, chevalier de la Toison d'or.

Charles de Berlaymont, en prenant possession du château de Beauraing en 1532, commença par le mettre en état de défense et y éleva une énorme tour. La guerre venait d'éclater entre Henri II, roi de France, et Charles-Quint, souverain des Pays-Bas. Mais que pouvaient faire d'aussi faibles remparts contre une armée! En 1554, les troupes françaises, sous la conduite du duc de Nevers, envahissent notre pays, et, après s'être emparées d'Orchimont et des petits forts voisins, paraissent devant Beauraing, le 29 juin. La petite garnison du château avait été renforcée par l'arrivée des capitaines Grand-Gérard et Lalosse, qui avaient évacué Gedinne et Willerzies. Aussi son capitaine, Jean Colichart de Binche, reçut-il les assaillants « avec force arquebusade à croc et coups de mousquet. » Mais ceux-ci amenèrent devant la place quatre canons, puis ils prévinrent les assiégés qu'en cas de résistance, ils seraient passés au fil de l'épée ou pendus. La force de ce château, assis sur un rocher, consistait en sa situation, non en ses murailles incapables de résister à l'artillerie; il fallut donc se rendre à merci ¹. On connaît les suites de cette guerre désastreuse ².

¹ HESSE, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. X, p. 110.

² Cf. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, p. 283 et s.

Charles de Berlaymont jouit d'une grande considération auprès de ses souverains. Il fut nommé gouverneur de Namur en 1555, membre du Conseil d'État et chef des finances sous Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas; il fut le premier comte de sa famille, et la terre de Beauraing fut érigée en baronnie en sa faveur. En 1557, il bâtit, dans son château, une chapelle à laquelle il affecta les revenus de la cure de Loyer, et qui fut consacrée, en 1571, en l'honneur de saint Pierre et de saint Charles, par l'évêque suffragant de Liège. Il mourut le 5 juin 1578, laissant, d'Adrienne de Ligne, plusieurs enfants, entre autres : 1° Lancelot de Berlaymont, comte de Meghem, seigneur de Beauraing, d'Agimont ¹, d'Orchimont ², gouverneur de Charlemont, etc., qui mourut à Namur, en 1578, peu de jours après son père; 2° Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, seigneur de Péruwelz, Haute-Roche, Vireux-le-Walerand ³, qui succéda à son père comme gouverneur de Namur, et fut tué au siège de Maestricht, le 17 juin 1579; 3° Claude de Berlaymont,

¹ Il reçut en engagère du roi Philippe II, le 7 mars 1575 (n. st.), pour la somme de 60,000 livres, la terre d'Agimont et ses dépendances, le winage qui se lève sur la Meuse à Givet, les terres de Hagnies, Felenne, Bourseigne, et les autres villages dépendants de cette seigneurie. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. V, p. 121.

² Il reçut en engagère du roi Philippe II, le 20 novembre 1573, pour la somme de 6,000 livres la seigneurie d'Orchimont et la cinquième partie du revenu du fief de Kienne. *Archives du royaume à Bruxelles* : Archives de l'audience, fol. 79 du tome Chartes n° 2.

³ Philippe II lui céda en engagère, le 7 mars 1575 (n. st.), pour la somme de 20,000 livres, la terre et seigneurie de Vireux-le-Walerand, les bois qui en dépendent, et le winage de Vireux qui se lève sur la Meuse. *Compte-rendu des séances de la Com. roy. d'hist.*, 3^e série, t. V, p. 122.

seigneur de Haultepenne, mort le 13 juillet 1587; 4° Florent de Berlaymont, baron de Beauraing; 5° Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai; 6° Adrienne de Berlaymont, dame de Beauraing.

Après la mort de Lancelot de Berlaymont, la baronnie de Beauraing se trouva partagée par moitié entre Florent et Adrienne, et ce partage fut maintenu entre leurs héritiers respectifs jusqu'en 1739.

Florent, comte de Berlaymont, baron de Hierges, Lens et Beauraing, seigneur de Floyon et autres lieux, chevalier de la Toison d'or, fut nommé gouverneur de Namur après son frère en 1579, et plus tard gouverneur du Luxembourg. En 1582, il fonda une école à Beauraing et la dota des revenus de la cure de Mousseau, comme on le verra plus loin à l'article MOUSSEAU. Il mourut le 8 avril 1626. Il avait épousé en premières noces Hélène de Melun, princesse d'Épinoy, et en secondes noces Marguerite, comtesse de Lalaing, baronne d'Escornaix.

Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, baronne de Lens, Hierges, et de Beauraing en partie, fille unique du second lit, épousa Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, baron de Montigny, mort sans enfants le 26 septembre 1614; elle contracta un second mariage avec Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, qui, le 14 avril 1627, releva en pairie la baronnie de Beauraing, ainsi que Pondrôme et Gozin, devant la cour féodale de Namur ¹. Le comte d'Egmont mourut en 1654.

Son fils Philippe-Louis, comte d'Egmont et de Berlaymont,

¹ BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, XVII^e siècle, p. 69.

baron de Beauraing, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, fut vice-roi de Sardaigne et mourut à Cagliari, le 16 mars 1682. Il avait épousé, le 24 août 1659, Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty. En 1681, par arrêt de la chambre royale de Metz, il dut, pour sa seigneurie de Beauraing, reconnaître la souveraineté de la France, et son château fut occupé par une garnison française ¹.

Procope-François, comte d'Egmont, prince de Gavre, baron de Beauraing, fils du précédent, mourut en 1707, instituant pour ses héritiers sa sœur Marie-Claire-Angélique, et son neveu Procope Pignatelli.

Marie-Claire-Angélique d'Egmont, dame héritière en partie de Beauraing, avait été mariée à Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, général d'artillerie, neveu du pape Innocent XII; elle mourut le 4 mai 1714. Son fils, Procope Pignatelli, duc de Bisaccia, prince de Gavre, comte d'Egmont, céda en 1739 sa part en la baronnie de Beauraing, à son cousin Charles-Albert, marquis de Beaufort-Spontin, seigneur de Freyr, baron en partie de Beauraing, lequel devint, par cette acquisition, seigneur et propriétaire de la totalité de la baronnie ².

Nous verrons plus loin, à l'article ECLAYE, par quelles successions la seconde moitié de la seigneurie de Beauraing était arrivée d'Adrienne de Berlaymont au marquis de Beaufort-Spontin.

Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort-Spontin, succéda à Charles-Albert, son père, en 1753. En 1785, il employa, paraît-il, des sommes énormes pour consolider et

¹ *Mémoires des contraventions faites par la France*, p. 65.

² Voir dans SAUMERY, *Délices du pays de Liège*, t. III, p. 43, la gravure du château de Beauraing, tel qu'il était à cette époque.

embellir le château, qui devint ainsi un des premiers monuments de la Belgique. Le somptueux édifice n'eut pas longue durée : le 18 novembre 1792, ses murs s'écroulèrent sous la torche incendiaire des républicains français, ayant à leur tête le fameux Lecolle, maire de Givet. Il a été enfin, il y a quelques années, relevé de ses ruines et rendu à sa splendeur première par le duc d'Ossuna, petit-fils, par sa mère, de Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort-Spontin.

Le château de Beauraing n'était pas toujours la résidence habituelle de ses seigneurs, et l'administration de la baronnie était confiée à un bailli, choisi dans la haute classe ¹.

La baronnie de Beauraing, dit Goethals ², avait quatre mairies, comprenant : les seigneuries de Dion-le-Val, Winage (Vignée), Lesse et Sechery, Wancennes; Wiesmes, Gedinne, Patignies, Malvoisin, Ponderôme, Doreux, Tabanville, Gozin et Ferage en faisaient partie. Suivant le testament de Charles-Albert, marquis de Beaufort-Spontin, en date du 5 décembre 1752 : « la terre et baronnie de Beauraing, située en partie » au duché de Luxembourg, au comté de Namur et au pays » de Liège... comprend plusieurs mairies et seigneuries en » dépendantes, savoir : celles de Dion-le-Val, de Doreux, » d'Esclaye, de Ferage, vouerie de Vonèche, dime de Finne- » vaux, le tout situé au duché de Luxembourg, plus celle » de Ponderôme et de Gozin au comté de Namur, avec la » seigneurie de Viemes, la seigneurie de Wancenne et vouerie » de Vencimont ³. »

¹ Citons : en 1526, Jean d'Ève, seigneur de Walzin; en 1597, Antoine de Monin; en 1614, Guillaume d'Orjo, seigneur de Baronville; en 1622 et 1626, Hubert de Waha, dit Baillonville; en 1652, Charles Briffart; en 1669, François de la Fer.

² *Hist. général. de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 272.

³ *Ibid.*, pp. 289-290.

Beuraing a donné le jour à deux auteurs connus : Gilles de Monin, né en 1563, chanoine de Saint-Aubain, à Namur, en 1592, jésuite en 1605, mort le 17 septembre 1624 ¹; Étienne Rausin, avocat et bourgmestre de Liège, mort à Liège, le 7 octobre 1659 ².

WANCENNES, qui paraît avoir été l'église-mère de Beuraing, était du pays de Liège, prévôté de Revogne, et était une des quatre pairies du comté de Rochefort ³. Dans les derniers temps, la mairie de Wancennes était, comme on vient de le voir, dépendante de la baronnie de Beuraing. Les seigneurs y avaient une cour féodale, dont relevaient les Hautes et Basses Loges entre Wancennes et Vencimont.

Ce village est un des plus anciens de cette contrée et un des plus riches en antiquités belgo-romaines et franques ⁴. Comme Senaye, *Ceneils*, situé sur son territoire et déjà cité en 941 ⁵, Revogne, Honnay et autres localités de la prévôté de Revogne, il faisait primitivement partie du comté de Huy et passa sous la souveraineté de l'évêque de Liège, lorsque celui-ci, en 983, acquit le comté de Huy avec ses dépendances.

Wancennes avait déjà des seigneurs particuliers au XI^e siècle. En 1050, *Wedricus de Wansine* est témoin à une donation de biens situés à Honnay, faite en faveur de Waulsort, par

¹ Sur Gilles de Monin et ses écrits, voir AIGRET, *Hist. de l'église et du chapitre de Saint-Aubain*, p. 469; DOYEN, *Bibliographie Namuroise*, 1^{re} part., n^{os} 95, 96, 98, 99.

² Sur Rausin et ses ouvrages, voir la notice du *Bibliophile belge*, t. VIII, p. 135; DE BEGHELIEVRE DE HAMAL, *Bibliographie liégeoise*, art. RAUSIN; DOYEN, *Ouv. cité*, n^o 141, 135.

³ Les autres pairies étaient : Custinne, Waillet et Serinchamps.

⁴ Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, p. 353, et t. XVI, p. 363 et s.

⁵ RITZ, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins*, p. 36.

Engon, seigneur de Revogne, et Eulalie, son épouse ¹. En 1104, *Widericus de Wansina* assiste comme témoin à la restitution de Germigny à l'abbaye de Stavelot ².

Au XIV^e siècle, Wancennes fut momentanément compris dans les domaines du roi de Bohême, comte de Luxembourg ³.

En 1561, Louis d'Ève, mari de Geneviève de Hun, était seigneur de Walzin, Dréhance, Wancennes et du Ban-du-Mont à Falmignoul. Ces seigneuries furent acquises quelques années après par la famille de Brandenbourg; et, par l'alliance de Jean de Brandenbourg, vicomte d'Éclaye, avec Adrienne de Berlaymont, dame en partie de Beuraing, Wancennes devint une annexe de la baronnie de Beuraing. Toutefois les seigneurs et barons de Beuraing ne possédaient qu'une moitié de la seigneurie de Wancennes; l'autre moitié appartenait au seigneur de Sevry. Il est à présumer qu'à l'origine cette terre passa entièrement dans les domaines de la maison d'Ève, et qu'elle aura été ensuite partagée entre la branche de Walzin et celle de Sevry ⁴.

BELLEVAUX ⁵, *Bella Vallis*. — Église médiane sous l'invocation de saint Lambert, à la collation du pasteur de Senseuruth et du seigneur des Hayons. L'abbé de Saint-

¹ *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. XVI, p. 8.

² MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 78.

³ GOFFINET, *Notice sur le village de Saint-Vincent*, p. 8, note.

⁴ Cf. BORMANS, *Les seigneuries féod. du pays de Liège*, p. 396; GOETHALS, *Hist. généal. de la maison de Beaufort-Spontin*, pp. 272, 276, 293, 333, 336, 338. Il est aussi fait mention, en 1360, d'un Jacques Fourdin, seigneur de Wansenne, mari de Marie, fille aînée de Guillaume de Saultoir dit le Changeur. (BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, XVI^e s. p. 313); mais ne s'agirait-il pas ici de Wansin lez-Hannut, seigneurie du comté de Namur?

⁵ Section de la commune de Noirefontaine, canton de Bouillon, qu'il

Hubert est décimateur pour deux tiers et le curé pour un tiers. Quoique médiane, cette église est visitée par le doyen et paye comme les quartes-chapelles.

Annexes : DOHAN (saint Florent), LES HAYONS (saint Quirin) et partie de PLAINEVAUX.

Bellevaux ne fut longtemps qu'une dépendance de la paroisse de Sensenruth¹. A la suite d'une transaction conclue le 7 décembre 1389, entre Gilles Piron, curé de Sensenruth, Guillaume d'Oyembrugge de Duras, seigneur de Meldert et des Hayons, et les habitants de Bellevaux, des Hayons, de Dohan et de la partie de Plainevaux ressortissante à la paroisse de Sensenruth, transaction qui réglait la dotation du futur curé, l'évêque de Liège, par décret du 2 janvier 1391, érigea Bellevaux en paroisse sous le titre d'église médiane, et y nomma comme premier curé Ponce Nicolas de Redu².

Les religieux de Saint-Hubert n'avaient donné qu'à contre-cœur leur consentement à cette érection, qui augmentait leurs charges sans augmenter leurs revenus. Aussi, après la mort du premier curé, arrivée en 1635, ils profitèrent de ce temps de guerre et de peste pour traiter Bellevaux en simple vicariat et en confier l'administration au curé de Fays-les-Veneurs, qui, dès 1640, s'en déchargea sur des vicaires amovibles. Jean Molitoris (1635), N. Servais, Guillaume Gerardi (1663) desservirent à ce titre la paroisse de Bellevaux.

Mais un nommé Thierry Hallebaille, instruit de la vacance de cette cure, s'y fit nommer *jure devoluto* par l'archidiacre,

¹ ne faut pas confondre avec Belvaux, dépendance de Wavreille, canton de Rochefort.

² Voir art. SENSENRUTH.

³ Lorsqu'un évêque érigeait une nouvelle paroisse, les lois canoniques lui conféraient la nomination du premier curé.

le 17 novembre 1663, et fut mis en possession de son bénéfice, le 16 décembre suivant. Les moines lui firent opposition. Pour se tenir en paix avec eux, il dut se résigner à ne conserver son poste qu'à titre de vicaire amovible, sous la dépendance du curé de Sensenruth. Cette concession lui tourna mal : en 1681, le curé de Sensenruth lui donna son congé et le remplaça par un nouveau titulaire amovible, Gérard Lefebvre ou Jacot, qui administra Bellevaux jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre 1687.

Cette irrégularité dans la collation de la cure de Bellevaux fut connue d'un nommé Renaud de la Bouverie. Celui-ci en référa à l'archidiacre qui, le 6 avril 1688, le pourvut de la cure par droit dévolu. Nouvelle opposition de la part des religieux de Saint-Hubert, qui refusent de lui allouer la compétence stipulée dans l'acte d'érection, savoir le tiers de la dime. Mais cette fois le curé obtient gain de cause : par sentences du 5 juillet 1697 et du 11 août 1698, ses droits sont reconnus et les décimateurs condamnés à lui payer la portion congrue.

Renaud de la Bouverie mourut le 13 janvier 1730. Il avait, le 13 mars 1713, résigné la cure, moyennant une pension, en faveur de son neveu Hubert Renard, qui fut installé le 3 avril suivant. Hubert Renard étant mort le 10 septembre 1728, fut remplacé par Philippe Rathy, de Grandvoir. Celui-ci se démit de sa cure le 16 avril 1767 en faveur de Philippe Aubry, de Bellevaux, prêtre distingué, qui demeura attaché à sa paroisse jusqu'à la fin de sa longue carrière, c'est-à-dire jusqu'au 24 mars 1829¹.

¹ Voir la notice biographique de Philippe Aubry, dans OZERAY, *Histoire du duché de Bouillon*, 2^e éd. t. II, p. 378.

Les habitants de Bellevaux, désireux d'avoir deux messes les dimanches et fêtes, bâtirent une maison vicariale et prirent un vicaire à leurs gages. Ils avaient en conséquence « loué » en 1720 un certain Denis Nizot, mais ce choix ne reçut pas l'agrément du curé. Pour éviter à l'avenir tout conflit à ce sujet, ils cédèrent au curé, le 14 avril 1721, le droit de nomination et de révocation du vicaire. Le curé choisit sire Jean Lefebve. Nous trouvons ensuite le vicariat desservi : en 1729 et 1741 par Augustin Mohy, en 1743 et 1760 par François-Joseph Conrotte, en 1790 et 1792 par Jean-Joseph Henray, en 1796 par M. Lefebve.

La chapelle de Dohan ¹ fut fondée en 1619 par Florent Lardenoy de Ville ², seigneur du lieu, qui venait d'y construire un château. Les chapelains connus sont : Henri Renard, † 17 mai 1674; Evrard Arnould, † 21 mars 1682; Jean-Alexis Martiny nommé en 1706; en 1743, Pierre Nicolai de Bellevaux; Jean Moreau, † 11 avril 1763.

Dans l'intervalle, la seigneurie avait passé successivement à Guillaume de Lardenoy de Ville ³, à Louis de Lardenoy, baron de Termes et de Bolandre ⁴ et à Conrard-Adolphe-

¹ Commune du canton de Bouillon.

² Florent Lardenoy de Ville, seigneur de Vaux-Chavannes et de Dohan, né le 20 août 1570 de Guillaume Lardenoy de Ville, seigneur de Vaux-Chavannes, et de Nicole de Lierneux, dame de Scassin, avait épousé, par contrat du 9 septembre 1600, Marguerite de Mouzay, dame de Dohan et de Naomé, fille de Claude de Mouzay et de Jeanne d'Orey.

³ Fils aîné de Florent prénommé, qui épousa, par contrat du 19 septembre 1629, Louise d'Orey, fille de Charles, seigneur de Laneuville près Stenay, et de Françoise d'Allaumont, baronne de Bolandre et de Termes. Il était en 1622 capitaine au service de l'empereur Ferdinand.

⁴ Fils de Guillaume qui précède. Il épousa par contrat du 16 janvier 1715 Marie-Marguerite de Niverlée, née le 8 juin 1697, fille de messire Jean de Niverlée, seigneur de Baulet, et de dame Marie-Thérèse-Yolande de Wal. Il mourut le 14 mai 1726.

Louis, vicomte de Lardenoy ¹. Ce dernier avait vendu, le 9 mars 1760, Dohan et ses dépendances à M. Bodson, gouverneur de Bouillon, en se réservant le droit de collation à la chapelle. En conséquence, après la mort de sire Jean Moreau, Philippe Aubry de Bellevaux, alors sous-diacre, se fit nommer à ce bénéfice par le vicomte de Lardenoy, capitaine au régiment de Penthièvre, avec l'agrément du curé de Bellevaux. Cette nomination vexa les habitants de Dohan, d'abord parce qu'ils devaient attendre que le bénéficiaire fût promu à la prêtrise, ensuite parce que le vicariat, étant payé par les habitants, ne pouvait être regardé comme bénéfice fondé et de patronage laïque. Forts de leurs droits, ils s'emparèrent des clefs de la chapelle, et prirent à leur gage un prêtre nommé Grégoire Maissin. L'official, instruit de la chose, lança l'interdit contre sire Maissin. Le 14 juillet 1764, Philippe Aubry se rendit à Dohan pour y dire la messe, mais les clefs de la chapelle lui furent refusées. Le 5 août, les gens de Dohan remplacèrent leur vicaire interdit par un autre appelé Jean Doffagne, de Bouillon, qu'un nouvel interdit empêcha d'exercer ses fonctions. De là, procès entre les manants de Dohan d'une part, le vicomte de Lardenoy et le pasteur de Bellevaux de l'autre. Le vicomte établissait son droit de patronage sur ce que ses ancêtres avaient érigé la chapelle et y avaient fondé des anniversaires dont les revenus constituaient une partie notable de la dotation du vicaire. Malgré ces raisons, les habitants de Dohan gagnèrent leur procès le 14 novembre de la même année devant la cour présidientielle de Sedan, et, le 13 novembre, ils

¹ Second fils de Louis prénommé. Il mourut sans alliance à Maubeuge, le 28 septembre 1776.

« louèrent » comme vicaire le sieur Grégoire Damilot, de Mogimont.

Le village des Hayons¹ eut aussi ses vicaires. Citons : 1724-1760, Nicolas Pigeot; 1790, Jean-Baptiste Piron; 1796, N. Dumay.

Pour le civil, Bellevaux et son ban dépendaient de la mairie de Paliseul. Les Hayons et Dohan étaient du ban de Bellevaux. Une partie de ce ban appartenait au domaine direct du duc de Bouillon, l'autre partie à des seigneurs particuliers, vassaux du duché².

BIÈVRE³, *Beveris*, *Bivre*. — Quarte-chapelle, sous l'invocation de saint Hubert, à la collation alternative des abbés de Mouzon et d'Orval. Les quatorze parts de la grosse dime, neut sont attribués au curé, trois à l'abbé d'Orval et deux à l'église d'Orchimont. Le curé perçoit en outre toute la dime novale et menue.

Curés : 1254, Gérard, curé de Gembes et de Bièvre, doyen du concile de Græde; 1542, Adam le Foulon; 1551, Jean

¹ Section de la commune de Dohan.

² Voir la notice sur la *Seigneurie des Hayons*, par R. CHALON, dans OGERAY, *Ouv. cit.*, t. II, p. 357.

³ Commune du canton de Gedinne.

Bièvre est un nom commun à plusieurs localités, dont l'origine paraît très ancienne. Mentionnons : Bièvre dans le département de l'Aisne, ancienne *Bibrax des Rémois*, citée encore sous ce nom dans un diplôme de 562 (MIRAUX, *Op. dipl.*, t. II, p. 6); — Bièvre dans le département des Ardennes, cité en 956 (ROSTHEIM, *Hist. Trevir. dipl.*, t. I, p. 288) et renommé par le pèlerinage de Saint-Walfroi; — Bièvres dans le département de Seine-et-Oise, sur la rivière du même nom, etc. Comparez aussi *Beveris*, *Bivers* dans le dîché de Luxembourg, *Bibera*, *Biebern* dans la Prusse rhénane, *Bieeren*, *Biver* dans le Grand-Duché (chartes de 832, 925, 929, 1025). Nous avons vu au début de cette étude qu'il est déjà question de notre Bièvre au VIII^e siècle.

Ados; 1554, messire Nicole; Jean Baudry; 1607, † 1622, Jean Ponsart; 1622-1643, Godefroid Leseur, nommé par René-Louis de Fréquelmont, abbé de Mouzon; 1643, Simon Rasquin, bachelier en théologie, qui, après avoir obtenu la cure par la voie de Louvain, la résigna entre les mains de l'abbé d'Orval, le 18 août 1643; 1643-1675, Ponce Fuzelier, nommé par Henri de Meugen, abbé d'Orval, le 13 septembre 1743, résigna la cure entre les mains de l'abbé d'Orval, par erreur, car c'était l'abbé de Mouzon qui devait cette fois exercer son droit de patronage. L'abbé d'Orval, Charles de Bentzeradt, présenta abusivement Henri Éverard, lequel reçut ses lettres d'institution le 10 février 1676. Ce dernier, ayant appris la nullité de sa provision par vice de collation, régularisa sa situation le 6 août 1676, en obtenant du doyen sa nomination à la cure, *jure devoluto*; il mourut le 26 novembre 1701. Louis Rousseau fut désigné pour le remplacer par l'abbé d'Orval; mais comme la cure était vacante, *mense pontificio*, Pontian Amaury l'obtint en cour de Rome au mois d'août 1702; il ne put toutefois entrer en fonctions que le 4 février 1704, après avoir plaidé contre son compétiteur. Il résigna la cure en faveur de Nicolas d'Orcymont, son neveu, le 15 juillet 1760, et mourut le 23 mai 1764.

Vicaires : 1622, Nicolas Mortuhan; 1638, Jean Gollo; 1709, Richard Henrart; Evrard François, † 31 août 1724; 1727-1732, Jean Collart; 1734-1740, Jean Collart; 1742, 1743, Nicolas Thiry; 1756, Jean-Nicolas Henrard.

Primitivement, l'église de Bièvre était filiale de celle de Gembes, et l'une et l'autre étaient à la collation de l'abbé de Mouzon en France. Celui-ci avait également droit à un quart de la dime des deux villages. Ce droit lui fut contesté en 1254 par le curé Gérard, qui dut renoncer à ses pré-

tentions pour être relevé de l'excommunication qu'il avait encourue¹.

L'abbaye de Mouzon avait en outre une part considérable dans les seigneuries de Bièvre et de Gembes. Au mois de février 1242 (1243, n. st.), l'abbé Hugues, voulant intéresser l'évêque de Liège, duc de Bouillon, à la conservation des biens que son monastère possédait de toute ancienneté, *ab antiquo*², dans ces deux endroits, fit savoir à ce prélat qu'il allait construire une nouvelle ville (village) sur le territoire de Proisy³, et qu'il lui cédera la moitié des revenus seigneuriaux de cette nouvelle ville, se réservant toutefois le patronage de l'église qu'il y édifiera⁴. Les religieux de Mouzon se mirent à l'œuvre, et bientôt sur le territoire de Proisy s'élevèrent une église, un four et un moulin banals, peut-être aussi une brasserie, qui sont les premiers établissements d'une ville nouvelle sous le régime féodal. Ces édifices ont disparu, ne laissant que quelques vestiges; l'emplacement de l'église est encore bien distinct, et le nom de *Vieille-église* est resté attaché au territoire et au ruisseau qui l'avoisinent. Mais, comme ce sont les seules constructions dont on ait

¹ GOFFINET, *Cartulaire d'Orval*, p. 332.

² Postérieurement cependant à l'an 1023, car à cette date Bièvre ne figure pas encore parmi les possessions de l'abbaye. Voir LELONG, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 602.

³ Commune de Bièvre, à mi-chemin de Hautfays. En wallon on dit *Proisy*, de même que *Oigy* au lieu de *Oisy*. L'orthographe wallonne est devenue officielle, bien que les documents anciens écrivent généralement *Proisi*, *Proisy*, en latin *Provisiacus* (= terre ou villa de Provisus), *territorium de Prosen*. Proisy n'a plus qu'une ferme. A proximité se trouvait le moulin seigneurial, tandis que l'église et le four banal en était distants d'un kilomètre en retournant vers Bièvre.

⁴ WAITERS, *De l'origine et des développements des libertés communales en Belgique*, preuves, p. 131.

découvert des traces, il est fort probable que, faute de colons, le village est demeuré à l'état de projet. Aussi voyons-nous le couvent de Mouzon, obligé de prendre bientôt de nouveaux arrangements avec l'évêque. Le 5 novembre 1245, Robert de Langres, évêque de Liège, fit savoir que les religieux de Mouzon, désireux de placer leur ville de *Jembres* sous sa protection et celle de ses successeurs, lui cédaient la moitié des produits de ladite ville en terrages, amendes et autres émoluments. L'abbé aura le patronage de l'église de Jembres et de Bièvre; les hommes de Jembres seront tenus de se rendre aux armées et aux chevauchées de l'évêque, comme aussi les hommes de l'évêque seront tenus de se rendre aux armées et aux chevauchées de l'abbé et de son couvent; la ville sera régie par la loi et coutume de Beaumont en Argonne, et les habitants devront payer les rentes et les droits de bourgeoisie, tels que les payent les bourgeois de Beaumont. L'évêque confirme en outre aux religieux tous leurs droits et revenus sur le village de Bièvre et le territoire de Proisy¹.

Les religieux de Mouzon avaient pour avoué de leur terre de Bièvre le seigneur de Hierges, pair du duché de Bouillon. Le 2 août 1245, l'abbé Hugues reçut dans son église, en présence de toute la communauté, les foi et hommage de Gilles, seigneur de Hierges, pour son avouerie de Bièvre en Ardenne. En 1282, le vendredi après la *Lœtare* (6 mars), Gérard, sire de Jauche et de Hierges, rendit foi et hommage à l'abbé Bertrand pour la même avouerie, hommage

¹ POLAIS, *Lois et ordonnances du duché de Bouillon*, p. 1 (cfr. le supplément); GOFFINET, *Ouv. cité*, p. 289.

renouvelé en 1298 par Gérard, son fils, sire aussi de Jauche et de Hierges¹.

En 1364, l'abbé Jean d'Avit engagea à Jean d'Orjo, sire de Sausur, les terres de Bièvre et de Gembes pour la somme de quarante écus d'or. Elles furent seulement rachetées en 1460 par l'abbé Wauthier Pilly, pour passer peu après dans d'autres mains². Dès lors, la seigneurie de Bièvre subit des fractionnements multiples entre les seigneurs laïques. Mouzon avait cependant conservé ses droits sur l'église; mais, du temps du curé Jean Ponsart, il céda par échange à l'abbaye d'Orval sa part dans les dîmes et la moitié du droit de patronage.

Les dominicains, établis à Revin en 1649, avaient à Bièvre un refuge pour deux religieux.

L'église de Bièvre, reconstruite en 1721, fut consacrée le 21 juillet 1730 par l'évêque suffragant de Liège.

Bièvre avait haute, moyenne et basse justice, et relevait en fief du château d'Orchimont.

BOUILLON. Voir SENSERUTH.

CHAIRIÈRES³, *Charireis, Chairier, etc.* — Quart-

¹ DELAHAUT, *Annales civiles et religieuses d'Yvoi-Carignan et de Mouzon*, pp. 321, 323.

Gilles, seigneur de Hierges, dont il est ici question, était fils de Gobert d'Orbois, seigneur de Bioul, et d'Eve, fille de Henri de Hierges et d'Yolende de Rumigny. Il ne faut pas le confondre avec son oncle maternel, Gilles, chevalier, sire de Hierges, mort en 1219.

Gérard, sire de Jauche en Brabant et de Hierges, avoué de Bièvre en 1282, était fils de Gérard, sire de Jauche, et de Berthe, fille de Gobert d'Orbois et d'Eve de Hierges.

² DELAHAUT, *Op. cit.*, pp. 327, 330.

³ Commune du canton de Gedinne.

Chapelle sous le vocable de l'Invention de la sainte Croix¹, à la collation du curé d'Oisy comme pasteur primitif. Le monastère de Saint-Hubert percevait un tiers de la grosse dime, l'abbé de Saint-Remy et les Carmes de Marche un tiers, et le curé un tiers avec la menue entière.

Curés : 1586, Pierre Derien; 1594, Nicole d'Achy; 1623, Jacques Sockay; 1665, 1682, Hubert Docereaux, † 25 avril 1682; 1682, 1683, Jean Jenin, nommé le 18 juin 1682; 1688, de Destallot, curé de Chairière et de Bagimont; 1709, 1755, Joseph-Remacle Collet, † 21 juin 1755; la cure étant devenue vacante en 1743, à cause de l'absence du curé co damné par le tribunal ecclésiastique, Hubert Dury y est nommé le 4 septembre 1743; 1755, 1791, Ignace Dupuis, pourvu de la cure le 10 octobre 1755.

Chairières dépendait primitivement de la paroisse d'Oisy et était déjà au XIII^e siècle dotée d'une église vicariale à laquelle Clarisse, veuve de Jacques d'Orchimont, légua en 1235 deux sols pour sa restauration². Ce vicariat fut érigé en cure le 6 juin 1586 et, le 23 du même mois, les mayeurs et échevins des deux Chairières réglèrent la dotation de leur nouveau pasteur, auquel le curé d'Oisy abandonna le tiers dont il jouissait dans la grosse dime de Chairière ainsi que toute la menue et les droits d'étole.

La paroisse de Chairières consistait, comme aujourd'hui, en deux villages : Chairière-la-Grande, située sur le duché de Bouillon, et Chairière-la-Petite ou Chairière-le-Terme, qui

¹ Dans le diplôme d'érection de la cure en 1586 et dans les visites décanales jusqu'en 1711; en 1755 et années suivantes, saint Walfroy est donné comme titulaire de l'église.

² *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.* t. XVI, p. 132.

était sur la province de Luxembourg et ressortissait à la justice prévôtale d'Orchimont.

Il est à présumer qu'originellement les deux Chairières n'étaient que les bureaux des *Chairiers* ou receveurs des droits de tonlieu du duc de Bouillon d'un côté, et du seigneur d'Orchimont ou du comte de Rethel, son suzerain, de l'autre.

Ces deux petits villages avaient chacun une cour et justice foncière.

La seigneurie foncière de Chairière-la-Grande, qui relevait en arrière-fief du château de Grosfays, était tenue, en 1642 et 1643, par Nicolas de Blehen, chevalier, seigneur de Gourcy, Ramezée, Biron, Résimont, etc. Florent de Ghénart, fils aîné d'Antoine de Ghénart, seigneur de Sohier, l'acquit par donation de sire Jean Willemotte, chapelain castral de Sohier, à charge de faire dire une messe, le 2 janvier de chaque année, à Chairières. Florent de Ghénart mourut jeune, et sa terre de Chairière échut à son frère Jean, seigneur de Sohier et de Waulin († 1683), puis au fils de celui-ci, Jean-Philippe de Ghénart, seigneur de Sohier († 1714), dont la fille unique, Charlotte-Dorothée de Ghénart, dame de Sohier et de Chairière, épousa Gérard-Joseph de Lamock, seigneur de Botassart et de Grosfays. Par cette alliance, le fief de Chairière retourna à son seigneur suzerain ¹.

DION-LE-MONT ². — Quarte-chapelle dédiée à saint Martin, à la collation du souverain comme seigneur d'Agimont. Le

¹ Archives du château de Sohier.

² Village qui forme avec Dion-le-Val la commune des Dions, canton de Beauraing.

Il existe également dans le Brabant deux localités appelées Dion-le-Mont et Dion-le-Val, et arrosées, comme les nôtres de petits cours d'eaux. Les étymologistes croient que Dion, en latin *Diona* et *Dionium*, doit

curé perçoit la moitié de la grosse dime, l'abbé de Waulsort et celui de Leffe se partagent l'autre moitié (1672, 1683). Ces religieux cédèrent ensuite les dimes au bénéficiaire de l'autel de Saint-Nicolas à Wellin, à charge de fournir au curé une compétence de cent couronnes ¹. Le bénéficiaire décimateur était, en 1709, François Barchon, clerc, décédé à Dion-le-Mont le 26 août 1710; en 1726, ce bénéfice était tenu par un nommé Pochet, curé dans les environs de Liège. Ces dispositions concernant la dime reçurent dans la suite de nouvelles modifications, car nous lisons dans le dénombrement de la cure en 1789 : « Il est à observer que sire N. Parent, prêtre » résident à Lompré est bénéficiaire de S^t-Nicolas à Wellin, » et qu'en cette qualité il est décimateur pour un quart tant de » la grosse que menue dime, mais qu'il en laisse la jouissance » au curé, eu égard à la modicité de la cure et aux charges

son nom et son origine à une source ou fontaine consacrée à une divinité gauloise. En effet Ausone a dit :

DIVONA Cellarum lingua fons addite divis.

Voir Ducange, v^o *Divona*.

Dinant s'est aussi traduit par *Dyona* (*Analectes*, t. XVI, p. 76) et l'adjectif est plus souvent *Dyonensis* ou *Dionensis* que *Dinantensis*. Cfr. BORMANS, *Cart. de Dinant*, t. I, pp. 22-26, 33-38, etc. Également *Dyon* peut se rapporter à Doyon, section de la commune de Flostoy. *Analectes*, t. III, p. 179; BORMANS, *Seign. féod.* p. 147. Enfin *Dionna* est l'ancien nom d'un village du département des Ardennes, aujourd'hui *Sainte-Vaubourg*.

¹ Nous lisons dans l'inventaire des archives des Ardennes, à Mézières, « B, 1109 : 1689. — Etat des frais à payer aux manants et habitants de » Dion-le-Mont par le révérend prélat de Waulsort, bénéficiaire de Wellin; » 38 florins 14 sous. — Le même condamné, sur requête, avec François » Barchon, décimateur dudit Dion, à contribuer pour sa part, portion et » contingent à l'établissement d'une cloche banale, qui puisse être faci- » lement entendue de toute la localité, et aux réparations que nécessite » l'état de l'église. »

» de la cure, et, que l'abbaye de Waulsort, qui ci-devant
» percevait aussi un quart l'a pour les mêmes raisons aban-
» donné pour toujours au curé dudit Dion-le-Mont, par acte
» passé capitulairement au monastère dudit Waulsort le
» 4 avril 1781. »

Le doyen, dans sa visite du 18 juin 1726, atteste que l'église
est en ruine et doit être reconstruite à neuf. Ce n'est que
le 15 avril 1739 qu'il put inscrire dans ses rapports qu'une
église venait d'être bâtie à Dion-le-Mont.

Curés : Pierre Simon, démissionnaire en 1637 ; Guillaume
Lounoy, pourvu de la cure le 1^{er} décembre 1637 ; 1672-1683,
Nicolas Bill ; 1685-1742, Jacques Stevaux, † 20 février 1742 ;
1764, Nicolas Léonard ; 1787, Balthasar Henry.

Vicaires-marguilliers : Martinot, † février 1757

Dion-le-Mont était un village dépendant de la seigneurie
d'Agimont ¹.

DION-LE-VAL, *Dion-le-Vaulx*. — Quarte-chapelle sous
l'invocation de saint Lambert, à la collation du seigneur fon-
cier. Le curé perçoit la dime entière.

Curés : 1590, Jean Boulout ; Gérard Gilliard, † septembre
1640 ; 1640-1644, Lambert Collet, pourvu de la cure le
11 décembre 1640, sur la présentation de Pierre Hermée et
Lambert Houdrez, conjointement avec demoiselle Jeanne
Goblet ; il résigna la cure en 1644 ; Jean de Wypion, ancien
doyen de Graide et curé de Givet, pourvu de la cure par
l'évêque de Liège, le 5 avril 1644 ; Jean Noret, † novembre 1679 ;
1680-1717, Jean Stassin, de Waulsort, présenté le 1^{er} jan-
vier 1680 par les seigneurs : L. Marchant, T. Marchant,

¹ Voir *Annales de la Soc. arch.*, t. XVI, pp. 251, 286, 295, 296.

J.-M. Hermée, et Charles Houdrez, prêtre, de Luxembourg,
pourvu de la cure le 3 mai suivant, la résigna le 8 juin 1717 ;
1717-1736, Jacques Brasseur, de Rienné, ci-devant vicaire
royal de Charlemont, présenté le 22 septembre 1717, par les
Marchant, et le 26 suivant par les autres seigneur, savoir :
Hubert Houdrez, François Collin, André Minet, Jean-Pierre
Porigneau, Pierre Hemricourt et Cathérine de Petit, pourvu de
la cure le 3 octobre de la même année, décédé le 29 avril 1736 ;
1736-1781, Antoine-Alexis Bourette, de Vireux-le-Walerand,
reçut ses institutions le 9 mai 1736, sur la présentation des
seigneurs fonciers : Jean-François-Perpète Renard, Jean-
Joseph-Augustin Gauthier, licencié en droit, François Collin,
Jean-Pierre Porigneaux, André Minet et Perpète Hemricourt,
† 8 juin 1781 ; 1781, 1795, L.-Augustin-Xavier Gauthier, de
Givet, présenté le 15 juin 1781 par M^{me} Gauthier, sa
mère, dame de Dion-le-Val pour trois quarts et demi et par
les autres seigneurs : Charles Porigneaux, Anne-Louise Collin
et Joseph Hawia, reçut ses institutions le 10 septembre, et
fut installé le 16 du même mois, en présence du sieur Lalance,
procureur du bailliage d'Agimont ; il mourut curé de Beauraing,
le 1^{er} décembre 1831.

Les archives de la cure nous apprennent que : « la paroisse
» de Dion-le-Val jusques au temps de sire Jean Stassin consistait
» en une église, un fort petit chœur, des mauvais ornements,
» chandeliers de bois et le reste à proportion, une maison
» seigneuriale, et un petit hameau situé au delà de la Houille
» et terre de France, dit *Flohimont*.

» Ce fut précisément en son temps que Dion-le-Val eut la
» forme d'une paroisse réglée ; le curé y résidant, la paroisse
» augmenta ; comme tuteur des deux filles de M^r Willongue,
» il leur fit bâtir à chacune une petite maison, il procura au

» S^r Colin par l'échange qu'il fit d'un morceau de terre avec
 » les mess^{rs} Marchands de Luxembourg pour lors seigneurs
 » fonciers en partie de Dion-le-Val, un terrain pour bâtir une
 » maison, faire un jardin, verger, etc. ; et on faisait l'office à
 » Dion-le-Val, comme dans les paroisses voisines. »

Sire Jean Stassin fit bâtir à ses frais une maison pastorale ;
 en 1706, il agrandit l'église, la pourvut des ornements et du
 mobilier nécessaires. « Il obtint de l'abbaye de S. Maximin
 » près de Trèves des reliques des compagnons de S. Mau-
 » rice qu'il exposa, avec la permission des supérieurs, à la
 » vénération des fidèles. Il bâtit dans son fond à Flohimont
 » une petite chapelle en l'honneur de Dieu et de S^{te} Rolendé,
 » où le deuxième dimanche de may il chantoit la messe, et
 » où on prêchoit. »

Dion-le-Val, village de comté d'Agimont¹, n'avait qu'une
 cour foncière et dépendait pour la haute justice de la
 baronnie de Beauraing.

Nous venons de rencontrer les noms de plusieurs seigneurs
 fonciers. En 1463, Jacques Gaymand, seigneur de Petigny et
 de Dion-le-Val, donna à messire Léon Pectoral le terrain sur
 lequel fut bâti l'ermitage de Couvin². En 1597, vivait Nicolas
 Goblet, seigneur de Dion-le-Val, fils de Jacques Goblet,
 écuyer, seigneur dudit Dion, et d'Anne Tamison. Marie-Louise
 de Hermée, dame de Dion-le-Val, décédée le 12 octobre 1693,
 épousa Thomas de Marchant, écuyer, échevin et justicier de
 Luxembourg, maître de forges et seigneur de Dommeldange,

¹ *Chr. Annales de la Soc. arch.*, t. XVI, pp. 251, 286, 296; *Mémoires des
 contraventions faites par la France*, 1682, p. 38.

² *Analectes pour servir à l'hist. ecclési.*, t. X, pp. 20-22; C^{te} DE VILLER-
 MONT, *Couvin et sa châtellenie*, p. 113.

veuf en premières noces d'Anne-Marie de Le Bidart, mort le
 28 avril 1670, ou selon d'autres le 29 octobre 1681¹.
 M. Gaultier, prévôt de Givet, acquit vers 1718, la part que la
 famille Marchant possédait en la seigneurie de Dion-le-Val.

DOREUX², *Doroit, Douroit, Doret*. — Église médiane sous
 l'invocation de sainte Lucie, à la collation de l'abbé de
 Stavelot³. Il y avait autrefois un personnel qui fut uni à la
 cure avant 1672.

Annexe : *Tahanville*⁴.

Curés : 1163, *Robertus de Doroit*⁵; 1683, Simond de Saint-
 Amand, personne de Pondrôme; Antoine Jacquet, † 28 juin
 1711; 1760, Jean-Joseph Lozet, décédé le 24 mars 1798, pro-
 bablement après avoir donné sa démission quelques années
 auparavant, car nous lisons dans une lettre du 19 août 1793 :
 « Ces jours derniers on a trouvé dans les bois de Beauraing
 » le cadavre d'un certain Pierard, que vous avez certainement
 » connu vicaire à Tellin, ensuite personnel à Pondrôme, et
 » qui venait d'être fait curé de Doret. On juge de ses bles-
 » sures qu'il a été assassiné. »

¹ *Publications historiques du G.-D. de Luxembourg*, t. XXIX (VII),
 p. 190. — « Marchant, ajoute le D^r Neyen, famille vraisemblablement
 » originaire de Couvin ou des environs, a été anoblie par lettres du
 » 17 août 1676, élevée à la baronnie le 10 décembre 1728, et finalement
 » créée comte, le 1^{er} octobre 1749. »

² Section de la commune de Pondrôme. L'église, démolie il y a
 quelques années, était située au *Tilleui de Doreux* ou *de Doret* (et non
 pas *d'Oret*, comme écrivent nos cartes depuis celles de Van der Maelen.
 Les vocables *Reux, Roit, Roux*, en bas-latin *Rudis*, en flamand *Rode*,
 qui figurent dans bon nombre de noms de lieux, signifient défrichement,
 de là dérive notre wallon *deroder*.

³ DE NOTÉ, *Études hist. sur Stavelot*, p. 493.

⁴ Ou Tahanville, hameau de la section de Doreux. *Tahan* est un nom
 d'homme, que nous avons rencontré dans des documents du XIV^e siècle.

⁵ *Analectes*, t. XVI, p. 32.

En 1128, Roland de *Doroit* fit don à l'abbaye de Stavelot de toutes ses propriétés situées à *Doroit*, Pondrôme et autres lieux ¹. En 1135, *Doroit* figure sur la liste des villages possédés par ce monastère ². Au xv^e siècle, *Dourot* ressortissait à la cour de Wellin ³. En 1670, *Doreux* est encore inscrit sur le catalogue des terres, seigneuries, fiefs et dépendances de l'abbaye ⁴. Le registre décanal de 1672 rapporte que les chanoines de Nassogne prétendaient, mais à tort, que la cure de Doreux est unie à leur collégiale. Le doyen de Graide relate en 1680, que « à Doreux il y a un » curé résidant sur le comté de Namur qui veut depuis peu » faire passer son église pour chapelle et bénéfice simple. » En 1690, la collation de la cure est attribuée à l'archidiacre. Un décret de Marie-Thérèse, en date du 25 février 1761, porte que les villages de Doreux et de Tahonville sont détachés de la province de Luxembourg pour ressortir à la justice de Pondrôme et au conseil provincial de Namur ⁵. En conséquence, le curé de Doreux est taxé par le clergé de Namur et son nom est rayé de la liste des contribuables de la province de Luxembourg, par décret des États de Luxembourg daté du 31 mai 1762.

Comme nous l'avons vu à l'art. BEAURAING, DOREUX était en dernier lieu compris, avec Pondrôme, parmi les domaines du baron de Beauraing.

¹ DE NOË, *Ouv. cité*, pp. 158, 216.

² *Ibid.*, p. 139.

³ *Ibid.*, p. 320.

⁴ *Ibid.*, p. 492.

⁵ *Archives du royaume, à Bruxelles, Registre du conseil de Luxembourg*, CC, fol. 28.

(A suivre.)

CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

TENU A NAMUR LES 17-19 AOUT 1886.

Les Congrès d'Archéologie et d'Histoire ont vu le jour l'an dernier à Anvers.

En 1880, le projet de former une fédération des Sociétés archéologiques du pays ¹ avait été conçu au sein de l'Académie d'archéologie par M. le général Wauwermans qui, à cette époque, en était le président annuel.

Ce projet, encouragé dans les hautes régions administratives, reçut de la part de toutes ces Sociétés, l'accueil le plus enthousiaste. Le premier Congrès s'ouvrit à Anvers, le 28 septembre 1885, sous la direction du bureau de l'Académie d'archéologie et fut couronné d'un plein succès; les premières séances générales furent consacrées à l'étude des projets de statuts et d'un règlement proposés par le bureau de l'Académie.

¹ La fédération fut étendue lors de la discussion des statuts à Anvers, aux 17 provinces anciennes des Pays-Bas, afin d'y rattacher le territoire de la Belgique ancienne et moderne.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE VILLAGE ET LE DOYENNÉ DE GRAIDE

(Suite).

ECLAYE ¹, *Esclay. Erclai, Yerclai*, etc. — Église majeure sous l'invocation de saint Martin, à la collation de l'abbé de Stavelot qui est décimateur. Le curé a le tiers de la dime.

ANNEXES : NEUVILLE (Notre-Dame), MARTOUZIN (S^t Lambert), FOCANT (S^t Pancrace), et l'ermitage de S^t-Brice à *Fescourt* ².

Curés : 1163, *Reinerus de Erclai* ³; 1588-1612, Guillaume Heuvez, de Fronville; 1612-1670 ou 1671, Louis du Monin, licencié en droit, lequel fit son testament le 10 novembre 1670, et choisit pour sa sépulture la chapelle du Rosaire qu'il avait fondée en l'église d'Eclaye; 1671, 1683, Jean Cornet; 1701-1760, André Rigaux, † janvier 1760; 1760-1783, Jean Rousseau; 1783-1784, Jean-Pierre Nélis, vicaire de Focant, desserviteur; 1784, 1799, François Delvaux, de Patignies.

Vicaires-marguilliers : 1664, Jean Grandjean, dit Henrion; Grossart, † 7 octobre 1706; 1710, 1713, Henroz; 1713-1727, J.-P. Bernier, qui fut vicaire à Pondrôme, puis curé à Baronville.

Vicaires de Focant : 1614, Jean Denis; 1705, Bellot; Henri

¹ Section de la commune de Pondrôme, canton de Beauraing. Un hameau de la commune de Maffe porte aussi le nom d'Esclaye.

² Le *Catalogus vicariatium quos confert Ecclesia Stabulensis* inscrit comme annexes de la paroisse d'Eclaye : *Texha*, chapelle rescritte à 26 muids, et, l'ermitage de Saint-Brice, *Hermitagium S^t Brixty*, dont l'abbé de Stavelot a également la collation. DE NOÛÉ, *Études historiques sur Stavelot*, pp. 493-494. Nous ignorons quel est l'endroit appelé ici *Texha*.

³ *Analectes*, t. XVI, p. 32.

Renson, promu à la cure de Vonéche en 1745; 1782, 1785, Jean-Pierre Nélis, vicaire à Pondrôme en 1791 jusqu'à sa mort, le 27 novembre 1802; 1791, Herman, de Wellin; pendant la révolution, Celse-Gabriel Delhomme.

Il y avait autrefois à Eclaye deux personnats et une marguillerie perpétuelle, qui finirent par être unis à la cure. Le curé fut dès lors chargé d'aller biner de quinzaine en quinzaine à Martouzin et à Neuville. Quant au village de Focant qui formait le gros de la paroisse, il était mal partagé. Les habitants, pour avoir la messe en leur chapelle, devaient prendre un vicaire à leurs charges, et comme ils n'avaient pas de cimetière, ils étaient obligés de conduire leurs morts au cimetière de Neuville. Ils réclamèrent fréquemment contre cet état de choses, et firent en 1791 des démarches pour que leur chapelle fût érigée en vicariat perpétuel; mais la révolution française vint réduire leur projet à néant.

Le monastère de Stavelot, vers 1734, vendit au comte de Hamal, seigneur de Focant, son droit de patronage et sa part dans les dimes, sauf une partie de la dime de Focant, dite dime de *Nierland* ou *Niderland* (pays bas) que les religieux avaient cédée au seigneur de Neuville pour être tenue d'eux en fief. Le 14 février 1733, Jean-Guillaume, baron de Moreau, seigneur de Hermalle, Othée, Neuville, fit relief de ladite dime à la cour féodale de Stavelot. Ce relief fut renouvelé, le 4 février 1756, par Marie-Elisabeth de Coenen, veuve de Jean-Guillaume, baron de Moreau; le 9 mai 1757, par Jean-Frédéric-Guillaume, baron de Clerc, mari de Jeanne-Catherine de Moreau, pour l'usufruit, et par Hubert-Frédéric Erasme, pour la propriété; enfin, le 23 février 1788, par Nicolas-Toussaint de Thier, seigneur de Skeuvre, ancien bourgmestre

de Liège et par Ignace-Frédéric-Florentin de Thier, son fils ¹.

L'abbaye de Stavelot jouissait en outre de droits et revenus seigneuriaux à Eclaye, à Neuville, à Focant et sur la cense de Fescourt. Elle possédait à Eclaye une cour foncière dite de Saint-Martin, qui fut cédée au curé comme supplément de compétence, une cour foncière, dite de Saint-Remacle, à Focant, et une autre à Neuville. Au xv^e siècle, ces trois cours ressortissaient à la haute cour de Wellin ².

Aucun document ne nous indique positivement l'origine des droits de Stavelot sur la paroisse d'Eclaye. Toutefois il est assez probable que primitivement Eclaye faisait partie du domaine de SILVESTRECOURT, *Silvestris curtis*, *Sevescourt*, *Sfescourt*, *Fescourt* ³.

Silvestrecourt appartenait déjà au monastère de Stavelot au ix^e siècle, car Lothaire II, roi de Lorraine en 862, et Louis de Germanie en 874, confirmèrent aux religieux la possession de Silvestrecourt : *villam Silvestrem curtem*,

¹ Archives de M. Herman, d'Éprave.

² « Wellin, dont les cours venantes à elle sont : *Nouvelle*, *Fourkan*, *Fineval*, *Corbion*, *Erclay*, *Poudron*, *Dourot* et *Feraige* plein fief de Stavelot. » DE NOÛÉ, *Ouv. cité*, p. 320. — Le 31 mars 1466, les Dinantais, en guerre avec le duc de Bourgogne, accordèrent une sauvegarde à ceux « de la ville d'Erelaie, ban de Wellin. » Archives communales de Dinant. Registre aux missives, n^o 9, fol. 282.

³ En wallon *Fescou*, sous Focant. La forme *Sfescourt* ou *Sffescourt* était encore employée au xv^e siècle. Le 10 novembre 1573, par devant la cour tréfoncière Dieu et saint Remacle de Focant, Hubert fils de feu Lorent le mynieur de *Sffescourt*, reporte au profit de Gérard de Chaignon la vesture d'un florin de cens annuel assigné sur les héritages qu'il y a au lieu de *Sffescourt*. Archives du château de Resteigne.

qu'ils placent dans le *pagus* du Condroz, comme étant le *pagus major* qui embrassait la Famenne ¹.

Comme la plupart des seigneuries appartenant aux religieux, Silvestrecourt eut des seigneurs-avoués pour rendre la haute justice. En 1104, Wéric de Silvestrecourt assiste avec Godefroid de Wellin, Walther de Baruisin (Barsin?), Wéric de Wancennes et autres feudataires de Stavelot, à la restitution de Germigny au susdit monastère ².

Silvestrecourt est inscrit entre Wellin et Doreux sur la liste des villages et seigneuries de Stavelot en 1135 ³.

Aujourd'hui il ne reste de la villa de Silvestrecourt que la ferme de Fescourt et la chapelle de Saint-Brice. Mais les vestiges qu'on découvre à proximité témoignent qu'il y a existé autrefois plusieurs habitations.

Eclaye avait, au commencement du xiv^e siècle, pour seigneur-avoué le comte de Luxembourg, qui était le haut-avoué du monastère de Stavelot. Le 21 janvier 1321 (n. st.), Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, voulant reconnaître les bons services de Gérard de Jassogne, écuyer, lui donna en fief tous ses droits sur Eclaye, en haute justice et vicomté; il ordonna à Robert d'Orjo, châtelain de Poilvache, de remettre audit Gérard les lettres de donation munies du sceau de la prévôté de Poilvache ⁴.

Lors de la vente de Poilvache à la comtesse de Namur, en 1342, Eclaye ne figure plus parmi les villages de la

¹ MARTÈSE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, coll. 26 et 28. — BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. II, preuves, pp. LXII, LXV.

² MARTÈSE et DURAND, *op. cit.*, t. II, col. 78.

³ GACHARD, *Notice descriptive des archives de Stavelot, à Düsseldorf*, IV, A, 12; MIRAES, *op. dipl.*, t. I, p. 686.

⁴ BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VI, preuves, p. VIII.

prevôté; il était déjà sans doute alors attaché, comme arrière-fief, à la châtellenie de Lompré.

Il est aussi probable que la branche de Jassogne qui hérita de la seigneurie et vicomté d'Eclaye adopta le nom patronymique d'Eclaye. Ainsi nous trouvons vers 1380 un Gérard d'Erclay parmi les hommes de fief du comté de Namur ¹. Gérard d'Erclay, son fils, était échevin de Namur en 1428 et 1431, et avait épousé Marie de Froidcourt, qui mourut à Cologne en 1426 ². Il lui survécut jusque vers 1438. Ses armes étaient : *d'argent à la bande cotticée de gueules*, comme celles des sires de Spontin : Jeanne, sa sœur aînée, avait épousé Thierry Bonnant, bourgeois de Namur.

A la fin du xv^e siècle était seigneur d'Eclaye, Jacques d'Ève, marié à Jeanne de Cerf, veuve de Collart d'Oultremont. On lui connaît une fille, Jeanne d'Ève, demoiselle d'Erclay, qui épousa en premières noces Philippe de Modave, et en secondes noces le seigneur de Tavigny. Nous croyons que Catherine d'Ève, épouse de Thierry II de Brandebourg, dit de Boulan, seigneur de Château-Thierry, était également fille de Jacques d'Ève, seigneur d'Eclaye. Toujours est-il que son petit-fils, Jean, baron de Brandebourg, seigneur de Château-Thierry, fils de Thierry III et de Catherine de Liedekerke, était vicomte d'Eclaye en 1556. Catherine d'Ève mourut en 1541, et fut inhumée au monastère de Waulsort.

Jean, baron de Brandebourg, vicomte d'Eclaye et de Dinant, seigneur de Château-Thierry, Walzin, Bioul, etc., épousa Adrienne de Berlaymont, dame héritière en partie de Beauraing, fille de Charles, comte de Berlaymont, baron

¹ BORMANS, *Fiefs du comté de Namur*, 1^{re} livr. pp. 123-149.

² *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, p. 89.

de Beauraing et d'Adrienne de Ligne. Il mourut avant le 7 mars 1582. Ses deux fils Charles et Gilles, barons de Brandenburg, héritèrent de la vicomté d'Eclaye. Par la mort de son frère Charles et de son neveu Eugène, Gilles, baron de Brandenburg, fut mis en possession de toute la fortune paternelle et hérita de titres nombreux. Il fut baron de Brandenburg, de Stolzenbourg et de Beauraing en partie, vicomte d'Audembourg, Eclaye et Dinant, seigneur de Bioul, Walzin, Château-Thierry, Ban-du-Mont, Flun, Sorinnes, Javelain, Hubinne, Gedinne, Grosfays, Rochehaut, Wiesme, Sanzinne, Rendeux-Saint-Lambert, etc. Il mourut avant le 12 mai 1634. Il avait épousé, en 1615, Charlotte de Carondelet. Son fils Florent, baron de Brandenburg et de Beauraing en partie, vicomte d'Eclaye, Audembourg, Dinant, Ferage et Drehanche, seigneur de Château-Thierry, Hubinne, Gedinne, Bioul, Walzin, Falmagne, Hulsonniaux, Hour-en-Famenne, Flun, Wiesme, Martin-au-Frêne, haut-voué d'Anseremme, Hastière, Blaimont et Falmignoul, épousa, par contrat du 8 octobre 1649, Madeleine de Montmorency. Il était mort le 4 avril 1680, laissant deux fils et cinq filles.

L'une d'elles, Claire-Ferdinande, baronne de Brandenburg, épousa, en 1689, Jacques-Vincent de Beaufort, baron de Spontin. Elle mourut l'année suivante, après avoir donné le jour à son premier enfant. Cet enfant mourut aussi en 1692. Par l'entremise de sa belle-mère, Jacques-Vincent, baron de Spontin, épousa en secondes noces, en 1707, Alexandrine-Marie-Françoise-Bonne de Maulde, qui lui donna neuf enfants. Par la mort de ses beaux-frères, qui s'étaient faits religieux, et par suite des dispositions testamentaires de sa belle-mère, ainsi que des arrangements avec ses belles-sœurs, le baron de Spontin recueillit la majeure partie de la fortune

de la famille de Brandenburg. Il mourut en 1731. Son fils aîné du second lit, Guillaume-Eugène-Joseph, baron de Spontin, de Beauraing et de Hosden, seigneur de Château-Thierry, embrassa la prêtrise et fut prévôt de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur. Il céda, le 29 mars 1742, la vicomté d'Eclaye à son frère Charles-Albert, marquis de Beaufort-Spontin, baron de Beauraing. Celui-ci épousa, en 1747, Marie-Marguerite-Rose-Dorothée-Victoire, comtesse de Glymes, marquise de Florennes, et mourut subitement en 1753. La vicomté d'Eclaye, comme toute sa fortune, passa à son fils Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort-Spontin, qui mourut en 1817.

Vers 1760, Joseph-Gabriel de Villers-Masbourg, seigneur de Sclassin, député des États nobles du Luxembourg, bailli et receveur du comté d'Agimont, acquit par emphytéose au duc de Beaufort-Spontin la seigneurie hautaine d'Eclaye. Il mourut le 17 novembre 1781, laissant de dame Agnès-Ferdinande de Wauthier son épouse, un fils nommé François-Antoine-Joseph de Villers-Marsbourg, marié en 1787 avec Anne-Marie-Albertine, baronne de Ponty de Suarlée. Celui-ci eut, en 1787, devant le conseil du Luxembourg, un procès avec le curé d'Eclaye relativement à la seigneurie foncière de Saint-Martin. Il mourut en son château du Mont (Hautfays) le 20 février 1815. Le château d'Eclaye appartient encore aujourd'hui à un de ses descendants.

NEUVILLE ¹, qui était une annexe de la paroisse d'Eclaye, avait des seigneurs particuliers au XI^e siècle. Le chroniqueur de Waulsort ² relate que, sous la prélature de l'abbé Lambert

¹ Section de la commune de Martouzin-Neuville, canton de Beauraing.

² PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, t. XIV, p. 530.

(1048-1071) un certain Waltelmus de la famille seigneuriale de Neuville-en-Famenne, de *Nova-villa in pago Famenensi*, donna au monastère de Waulsort une partie d'alleu à *Gessinulus* (Jassogne?)³. Dans la suite, nous rencontrons différents noms de seigneurs de Neuville, mais comme il n'est pas toujours facile de déterminer de quel Neuville ou Noville il s'agit, nous ne nous y arrêtons pas.

Au commencement du XIV^e siècle, Neuville était passé au pouvoir du comte de Luxembourg, comme nous allons le voir tantôt.

Quant à MARTOUZIN, autrefois *Martinvoisin* et *Martoisin*, nous croyons le reconnaître dans un acte du mois de février 1264, où il est stipulé que Henri de Houffalize tiendra les assises de *Martinisius* et de *Longpreit* en fief et hommage de Henri, comte de Luxembourg⁴. Quoi qu'il

³ En 1028, un nommé Waltermus, par l'intermédiaire de son frère Wascolin, et de son fils Guy, donna également à l'église de Waulsort tout ce qui lui compétait, par droit héréditaire, au village de *Gessignula* dans le Condroz. MARTÈSE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 268.

⁴ WURTH-PAQUET, *Table chronologique des Chartes luxembourgeoises*, dans les *Publications de la Société archéol. de Luxembourg*, t. XIV, p. 94. Nous soupçonnons ici une lecture fautive : *Martinisius* pour *Martivisius* ou *Martinisius*.

M. de Robaulx de Soumoy, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 241, traduit par Martouzin la paroisse appelée *Montis Sancti Petri Bramartin* dans la bulle de 1139 (*Ibid.* p. 336) et rangée au nombre des localités du doyenné de Rochefort qui prenaient part aux crois banales. Il n'est pas inutile de démontrer combien cette interprétation est peu probable. Aux données que nous avons recueillies sur Saint-Pierre-Mont, ajoutons un acte de 1066, par lequel Théoduin, évêque de Liège, donne à l'église collégiale de Hay : *capellam de Sancti Petri monte*, donation confirmée le 23 mars 1237 par le pape Grégoire. D'après Messieurs Schoolmeesters et Bormans, la chapelle de Saint-Pierre-en-Mont se trouvait dans l'ancienne paroisse d'Ave-et-Auffe. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. I, pp. 90, 132.

en soit, nous trouverons bientôt Martouzin avec Neuville et Focant parmi les domaines du comte de Luxembourg.

FOCANT¹, *Fourcamps*, *Fourkan*, *Foucant*, avec toutes les orthographes possibles, n'apparaît dans l'histoire qu'au début du XIV^e siècle. Dès 1311, le comte de Luxembourg y jouissait de revenus seigneuriaux².

Le 10 avril 1342, Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, se trouvant à Lompré, vendit à Marie d'Artois, comtesse douairière de Namur, avec droit de rachat pendant trois ans, la ville et prévôté de Poilvache avec les mairies en dépendantes, notamment celles de *Havines*³, de *Foucant* et de *Martinvoisin*. Au mois de juillet 1343, il racheta Poilvache avec ses mairies, et vendit à Adolphe de la Marek, évêque de Liège, les terres et seigneuries de *Havines*, *Foukans*, *Noeville* et *Martinvoisin*, avec Mirwart, Lompré, Villance et autres seigneuries. L'année suivante, le comte de Luxembourg rentra en possession de ces terres, pour les revendre encore une fois à la comtesse de Namur, qui les

¹ Commune du canton de Beauraing. Ce nom dériverait-il de *Foris campus*?

² *Mémoires des contraventions faites par la France*, p. 173.

³ Havenne section de la commune d'Hour-en-Famenne, canton de Beauraing. Ce nom est parfois tellement défiguré par les copistes qu'il est méconnaissable. On a lu : *Hanines*, *Haumes*, *Hamires*, *Kaumes*, etc. L'abbé de Stavelot y exerçait anciennement le droit de patronage : « Antiquitās Stab. Ecclesia hos etiam conferebat qui pro majori parte » pervenerunt jam ad manus seculares :... Ferraignes, *Havina*. » DE NOÛE, *Ouv. cité*, p. 496. Havenne eut aussi des seigneurs particuliers aux XII^e et XIII^e siècles; tels sont Gauthier de *Havina* en 1111, et Nicolas de *Havene* en 1253. SCHOONBROODT, *Inventaire des archives du Val-Saint-Lambert*, n^o 4; *Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 55. Il est probable qu'à la fin du XIII^e siècle la seigneurie était déjà acquise par le comte de Luxembourg, car en 1282, Henri III, comte de Luxembourg, disposait des dîmes d'Havenne au profit de l'abbaye de Leffe. QUINAUX, *Notice sur l'abbaye de Leffe*, p. 141.

donna en dot à sa fille Élisabeth, mariée à Rupert, comte Palatin du Rhin.

Cependant Wenceslas, duc de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême, prétendit avoir droit de retrait sur les terres que son père avait aliénées. Ce droit lui fut reconnu par Guillaume I^{er}, comte de Namur, au traité de Maestricht conclu le 6 février 1357, sur les châteaux de Lompré, Mirwart, Villance et Orchimont, leurs prévôtés et dépendances, par conséquent sur Focant, Martouzin, Havenne et Neuville, villages annexés à la châtellenie de Lompré. Wenceslas, profitant du droit reconnu, racheta toutes ces terres, mais pour les revendre en 1360 au comte de Namur et les retirer enfin trois ou quatre ans après.

Dès lors, Focant, Martouzin et Havenne ne formèrent plus qu'une mairie, sous la mouvance de la châtellenie de Lompré, et passèrent, le siècle suivant, avec Lompré, Mirwart et Villance, en la possession de la famille de la Marck, à laquelle succéda, par alliance, la famille d'Aremberg.

Havines, Martouzin et Focant furent du nombre des localités qui, au mois d'octobre 1465, conclurent un traité de neutralité avec les Dinantais en guerre avec le duc de Bourgogne.

Le 6 juin 1607, le duc d'Aremberg vendit les seigneuries de Focant et de Martouzin à Nicolas de Coclet, seigneur de Louette-Saint-Pierre, qui en fit relief à la cour féodale de Mirwart, le 7 février suivant, comme arrière-fiefs nobles de la châtellenie de Lompré. Nicolas de Coclet acheta au même, le 5 août 1608, la seigneurie d'Havenne, et en fit relief, comme arrière-fief noble, le 13 janvier 1609.

Guilbert de Coclet, son fils, seigneur de Louette-Saint-Pierre, Focant, Martouzin et Havenne, épousa, le 26 juillet

1656, Marie-Anne-Cathérine de Berlo, fille de Guillaume, baron de Berlo, seigneur des Abbeys, et de Marie Hanxellaire. Il mourut en 1661, laissant un fils du nom d'Antoine-Ferdinand. Sa veuve convola en secondes nocces, par contrat du 17 juillet 1664, avec Charles-Jean-Adrien, baron de Hamal et de Vierves, veuf de Marguerite-Françoise de Mérode. Antoine-Ferdinand de Coclet mourut sans alliance, après avoir constitué sa mère pour son héritière par testament du 20 mai 1674.

Le baron de Hamal devenu, du chef de sa femme, seigneur de Focant, Martouzin et Havenne, dut en 1681, par ordre de la chambre de Metz, reconnaître la suzeraineté de la France pour son château et sa seigneurie de Focant. Il eut, de sa seconde femme, un fils nommé Maximilien-Henri et trois filles.

Maximilien-Henri, comte de Hamal, vicomte de Focant, seigneur de Martouzin et Havenne, épousa, par contrat du 12 août 1699, Marie-Robertine-Maximilienne de Quarré, fille d'Antoine-Jacques de Quarré, seigneur d'Hour-en-Famenne, et de Robertine-Begge de Namur. Il mourut en 1725.

Ferdinand-Albert-Maximilien-Emmanuel, comte de Hamal, vicomte de Focant, seigneur de Martouzin, Havenne, etc., fils aîné du précédent, épousa, en 1729, Françoise-Antoinette-Claire-Angélique-Joseph-Aldegonde, comtesse d'Aspremont de Lynden, fille de Maximilien-Henri d'Aspremont de Lynden et de Marie-Géorgine-Catherine de Haultepenne de Barvaux. Il mourut le 9 février 1751, et son épouse lui survécut jusqu'au 15 février 1781.

Les seigneuries de Focant, Martouzin, Havenne et Hour formèrent l'apanage de leur fille aînée, Marie-Marguerite-Louise-Angélique-Jeanne-Népomucène, comtesse de Hamal,

laquelle épousa, en 1756, son cousin Benoit-Albert-Louis-Ghislain, comte de Hamal, baron de Vierves. Le 21 mars 1757, sire Alexandre-Joseph Delpire, chapelain castral dudit comte de Hamal, releva, au nom de son maître, de Nicolas-Edmond de Smackers, seigneur de Mirwart, la seigneurie et vicomté de Focant, avec les terres de Martouzin et Havenne. Le comte de Hamal mourut au château de Vierves, le 12 avril 1807, et sa veuve le 25 mars 1822. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres Ferdinand-François-Joseph-Alphonse-Ghislain, comte de Hamal, vicomte de Focant, baron de Vierves, premier officier et grand mayeur de Liège en 1782, grand-bailli d'Entre-Sambre-et-Meuse, né à Éclaye en 1760, lequel épousa, en 1781, Marie-Charlotte, comtesse de Horion¹.

Le château de Focant fut pillé et incendié en 1793 par les révolutionnaires français.

La seigneurie de Neuville était, dès le xv^e siècle, passée sous la souveraineté de l'évêque de Liège, et ressortissait à la prévôté de Revogne.

Elle était possédée, en 1559, par Jean de Sorée, seigneur aussi de Clermont ou de Clémont, et Marie de Fanchon, son épouse. Ils survécurent à leur fils Jean de Sorée, capitaine au service de S. M., qui eut, de Catherine de Hoethin, une fille nommée Charlotte, et un fils nommé Louis de Sorée, vicomte de Clermont, seigneur de Neuville-en-Famenne et de Marbecq.

Louis de Sorée épousa, par contrat du 1^{er} juillet 1597, Anne de Monin, fille d'Antoine de Monin, bailli de Beauraing, et d'Anna Van der Goës. Le conjoint reçut en dot de ses

¹ Archives de M. Herman d'Éprave; DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1869.

grands-parents, la cense de Neuville avec ses appendances, et son épouse apporta la vouerie de la seigneurie de Focant « se comprenant à 4 retz de froment, quinze rets d'avoine » qui se levent par justice au lieu de Fochant le jour des « âmes, se prenant dans les cens et rentes du S^r abbé et « couvent de Stavelot. Item 4 m. sp., 6 m. avoine, 28 pat. de « menus cens, la tierce part des deniers seigneuriaux dépen- « dants de ladite vouerie. » Parmi les témoins à l'acte, nous remarquons M^{re} Gilles d'Awagne, doyen de Pondrôme et curé d'Hour, Guillaume Heuvez, curé d'Éclaye, Gilles de Monin, licencié en droit, chanoine de Saint-Aubain à Namur. Suivant la teneur du contrat, Jean de Sorée constitue Louis, son petit-fils, héritier des seigneuries de Clermont et de Neuville.

Dans une spécification des biens et revenus de la vicomté de Clermont et de la seigneurie de Neuville, il est dit que la seigneurie de Neuville, avec haute, moyenne et basse justice, est dépendante de la dite vicomté; que tous les bourgeois de Neuville sont obligés de prêter serment à leur seigneur, le reconnaissant pour seigneur hautain, moyen et bas; que le seigneur y jouit des droits d'afforage, de terrage et d'autres revenus seigneuriaux; mais qu'il a des redevances et charges à acquitter envers le seigneur de Beauraing, l'abbé de Stavelot, l'église de Neuville et le pasteur d'Éclaye. Louis de Sorée mourut vers 1633. Son fils, Jean de Sorée, qui lui succéda, était mort en 1649. Nous ignorons à qui échet, après sa mort, la seigneurie de Neuville.

A la fin du xvii^e siècle, était seigneur de Neuville et vicomte de Clermont, Guillaume, baron de Moreau, qui devint seigneur d'Hermalle (1704), seigneur engagiste de Martouzin et de Revogne (1702), prévôt de la châtellenie de Revogne (1708).

Il mourut en 1710, instituant son épouse, Marie-Pentecôte, baronne de Crassier, usufruitière de ses biens. Celle-ci lui survécut jusque vers 1725. Leur fils Jean-Guillaume, baron de Moreau et d'Hermalle, fut seigneur de Neuville et prévôt de Revogne (1724); il mourut en 1751, laissant de son épouse Marie-Élisabeth de Coenen : 1^e Marie-Catherine de Moreau, mariée à Charles-Louis-Joseph-Augustin de Louvrex, écuyer, échevin de Liège; 2^e Jeanne-Catherine de Moreau, épouse de Jean-Frédéric, baron de Clerc, prévôt de Revogne en 1751, auquel elle apporta la seigneurie de Neuville. En 1783, était seigneur de Neuville, Nicolas-Toussaint de Thier, seigneur de Skeuvre, prévôt de Revogne (1758), du chef de sa femme Marie-Joseph de Clerc, fille du baron prénommé, et, après lui, son fils aîné, Ignace-Frédéric-Florentin de Thier ¹.

FALMIGNOUL ², *Falminiola*, *Falemignuele*. — Quarte-chapelle ou vicariat perpétuel sous l'invocation de saint Nicolas, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert qui est décimateur. Le curé a pour sa compétence six muids d'épeautre et deux d'avoine, quelques champs et prairies.

Curés : 1637, 1672, Jean Foulon, qui résigna la cure le 3 août 1672; 1672, 1683, Lambert Michel, nommé le 31 août 1672, institué le 11 septembre suivant; 1709, 1747, Jean-Jacques Gomain, † 15 octobre 1747; 1748, 1764, Herman-Joseph de Blochouse; 1787, G.-Walerand Piret.

Le curé de Falmignoul eut aussi à administrer le Ban-du-Mont, qui ressortissait à la paroisse de Saint-Georges de

¹ Archives du château de Lavaux-Sainte-Anne.

² Commune du canton de Beauraing. Falmignoul n'est étymologiquement que le diminutif de *Falmania* ou *Falemania*, Falmagne, village très ancien et dont le passé est mieux connu.

Leffe. On peut voir dans la *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*, par M. l'abbé Quinaux, pp. 54-58, les difficultés survenues à ce sujet entre le curé de Falmignoul et l'abbé de Leffe.

Nous n'avons pu découvrir l'origine des droits du monastère de Saint-Hubert sur l'église de Falmagne. Il est assez probable qu'à l'origine Falmignoul était soumis à l'église d'Anseremme, et qu'il y aura été érigé ensuite en quarte-chapelle ou vicariat perpétuel. A une date inconnue, un nommé Jean de Tabernau donna aux religieux une terre à Falmignoul, *Falminiola*, avec huit serfs ¹.

Comme Anseremme, Falmignoul était du pays de Liège, prévôté de Revogne. Nous rencontrons *Falemignuele* cité en 1210, à propos d'un accord conclue entre l'abbaye de Waulsort et un clerc nommé Clément touchant la possession de certaines terres et du cours d'un ruisseau en cette localité ². Le défaut de documents ne nous a pas permis de nous assurer si les religieux de Saint-Hubert étaient seigneurs fonciers de Falmignoul. Nous constatons seulement qu'en 1634, Florent, baron de Brandenbourg, seigneur de Château-Thierry, se titrait haut-voué de Falmignoul, et que la vouerie de Falmignoul est mentionnée en 1752 comme attachée à la terre et baronnie de Freyr ³.

FAYS-LES-VENEURS ⁴, *Fays-Venatorum*, *Fais Venatoris*. — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Remy,

¹ DE REIFFENBERG, *Monuments*, etc., t. VIII, p. 57.

² *Analecetes pour servir à l'hist. eccl.*, t. XVI, p. 34.

³ BORMANS, *Seign. féod.*, p. 230; GOETHALS, *Hist. géneal. de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 290.

⁴ Commune du canton de Paliseul.

à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui est décimateur. Le curé a pour sa compétence le tiers des dîmes d'Assenois, et reçoit de l'abbé deux muids de seigle et deux d'avoine.

Annexe : Assenois ¹, *Astinetum*, *Astenois*, *Asnoy*, dont la chapelle est dédiée à saint Étienne.

Fays-les-Veneurs faisait originairement partie de la vaste paroisse de Sensenruth. Dans le pouillé de 1558, il est renseigné comme vicariat de cette paroisse : *Vicaria in Fays-Venatoris*. Sur la fin du même siècle nous trouvons Fays desservi par des titulaires inamovibles à la nomination du curé de Sensenruth. Le 9 juin 1597, Henri Jacquet, doyen de la chrétienté, délivra des lettres d'institution à sire Louis Jean d'Alle, nommé par Gilles Petri ou Piron, curé de Sensenruth-Bouillon, à la quarte-chapelle ou vicariat perpétuel de Fays-les-Veneurs, qui était devenu vacant par la démission de Grégoire Goffart; au mois d'août suivant, l'évêché de Liège assigna pour compétence audit Jean d'Alle le tiers de la grosse dime, tel que le percevait le curé de Sensenruth sur le territoire de Fays, mais seulement pour en jouir après le décès de Gilles Petri. Celui-ci mourut en 1607. Louis Jean d'Alle exhiba alors des lettres par lesquelles Jean de Chapeauville, archidiacre de Famenne, venait d'ériger le vicariat de Fays-les-Veneurs en paroisse, fut mis en possession de la cure et des émoluments y attachés. Mais Jean de Wypion, successeur de Gilles Petri à la cure de Sensenruth, attaqua en nullité cette nouvelle érection et l'abandon des dîmes de Fays. Louis Jean d'Alle finit par transiger avec lui, en 1610. Guillaume Gerardi, qui succéda audit, Louis Jean dut également conclure une transaction

¹ Section de la commune d'Offagne, canton de Paliseul.

avec Léonard Devaux, curé de Bouillon, bien que la portion congrue lui fût fixée par l'archidiacre. Guillaume Gerardi, mourut dans un âge avancé le 4 avril 1674, après avoir résigné la cure l'année précédente en faveur de son neveu, Guillaume Gerardi. En 1709, la cure était desservie par Jean Chérin, qui mourut le 9 novembre 1741. Il fut remplacé par Jean-Baptiste Termonia, qui était encore curé en 1764. En 1796, nous trouvons N. Jacquet.

Vicaires-marguilliers : 1711, Jean-Alexis Mouzon, † 21 septembre 1724; 1735, Hubert Dury; 1796, Haloy.

Vicaires d'Assenois : Jean Debeur, † 13 décembre 1717; 1796, N. Gaudron.

Fays-les-Veneurs était une des quatre mairies du duché de Bouillon; Assenois formait avec Glaumont une seigneurie dépendante du même duché.

FELENNE ¹, *Felinia*, *Felines*. — Église médiane ou vicariat perpétuel, sous l'invocation de saint Pierre-aux-Liens, à la collation du curé et de la personne de Givet, comme pasteurs primitifs. Le curé profite de la moitié de toutes les dîmes, l'autre moitié est affectée à la chapelle castrale d'Agimont.

Curés : vers 1520, Simonet; Nicolas Pochet; 1567-1621, Jean de Feschaux; 1652, Adam d'Aye, nommé curé de Givet-Saint-Hilaire en 1665; 1665, Noël de Houyet; 1672, Jean Guillemin, † avril 1679; 1679-1683, Jean Noé; 1694, François de Zeebergh; 1712, François Jacobi, † 25 décembre 1715; 1716-1720, Jean-Jos. Weisse, ex-curé de Winenne;

¹ Commune du canton de Beauraing.

1720-1763, Jean-François Bayennaye; 1764-1769, Barthélemy Dounis; 1770-1789, Joseph Puissant; 1789-1817, Jean-Baptiste Brasseur.

Felenne eut aussi des vicaires-marguilliers : Barthélemy Dounis et J.-B. Brasseur en remplissaient les fonctions avant leur promotion à la cure.

Nous ignorons à quelle époque Felenne fut détaché de la paroisse de Givet et érigé en paroisse.

Par transaction du 15 mai 1720, il fut convenu que les curés des deux Givet nommeraient alternativement à la cure de Felenne.

La moitié des dîmes de cette paroisse fut affectée à la chapelle d'Agimont par Jean II de Looz, sire d'Agimont, en 1305¹.

Felenne dépendait de la seigneurie d'Agimont.

FESCHAUX², *Villa Fiscalium, Fescals, Fessaux, Faisseaux, Feissar*. — Quarte-chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, à la collation du souverain comme seigneur d'Agimont. Le curé possède toute la dime.

Curé : vers 1100, *Raguinus*; avant 1302, Ponchar de Givet³; Jean Piret promu à la cure de Givet en 1672;

¹ Cf. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, p. 261. Voir aussi sur Felenne, pp. 286, 295, 296, 298.

² Commune du canton de Beauraing. Voir sur cette localité ce que nous avons dit dans les *Annales*, t. XVI, pp. 250, 251, 253, 286, 296.

³ Le jeudi avant la mi-carême 1302, Jean de Looz, sire d'Agimont, fait savoir que l'abbé et le couvent d'Hastière ont donné en accense à Stevenin le « vingnon » de Givet et à Iolende, fille Ponchar dit Pinchelet de Viruel, la vigne qu'ils ont à Givet, laquelle vigne fut à messire Ponchar de Givet, prêtre jadis vestit de *Feissar*. *Archives de l'État à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 278.

1672-† 1717, Jean Hulobert de Givet; 1717-1734, R. P. Joseph Deprez, † 19 février 1734; 1734-1761, François-Joseph Germain, puis curé à Hour; 1761-1786, Jean-François Sambrée, de Sart-Dame-Aveline, puis curé à Baronville.

Feschaux était un village dépendant de la seigneurie d'Agimont.

FINNEVAUX¹, *Fineval*. — Église médiane sous l'invocation de saint Clément, à la collation de l'abbé de Stavelot qui est décimateur². Le curé a pour sa compétence un cinquième de la grosse dime.

Curés : Wathier Robert, † 1603; 1603-1639, Simon Maroz; 1672, Pierre Mireaux, † 25 juillet 1674; 1674-1696, Jean Baulduin, † 12 octobre 1696; 1696-1712, Hubert Lallemand, † 12 octobre 1712; 1712-1742, Jacques Toussaint de Lessive, † 16 décembre 1742; 1742-1764, Hubert Toussaint d'Ave; 1787, Jean-François Fouarge.

Sous l'abbé Poppon (1020-1048), l'église de *Fineval* rapportait à l'abbaye de Stavelot un revenu annuel de deux

¹ Commune du canton de Beauraing.

Fine en roman signifie fin, extrémité, et *Val*, vallée. Le village de Finnevaux vient en effet couronner l'extrémité de cette longue vallée qu'on appelle *Fond de Famenne*.

² En 1591, la vicomtesse d'Eclaye jouissait de la moitié de la grosse dime de Finnevaux. Il est probable qu'à cette époque le patronat et les dîmes étaient inféodés; nous lisons en effet dans le *Catalogus vacariorum quos confert Ecclesia Stabulensis*: « FINEVAUX ... patr. S. Remigius ... Jus patron. infeud. » DE NOTÉ, *Ouv. cité*, p. 494. Ce catalogue donne saint Remy comme patron de l'église. Néanmoins un registre de la cure, déposé aux Archives de l'État à Namur, porte en titre : « Registre appartenant à l'église de M^r S. Clément de Finnevaux, recourrigé depuis l'an 1603, par m^{re} Simon Maroz, curé de Finnevaux. » Aujourd'hui saint Clément est encore le titulaire de cette église.

livres ¹. Sur la liste de l'abbé Wibald, en 1135, *Fineval* figure parmi les possessions du monastère ².

Les religieux prirent pour avoués et seigneurs hautains de leur terre de Finnevaux les comtes de Luxembourg, auxquels ils abandonnèrent la moitié des revenus en chasse, pêche, amendes, cens, etc. En 1297, Henri, comte de Luxembourg, céda à Jean II de Looz, sire d'Agimont, tous ses droits sur Finnevaux, qui, dès lors, fut classé parmi les dépendances de la seigneurie ou du comté d'Agimont ³.

Les moines de Stavelot cédèrent également à des seigneurs laïques leurs droits fonciers sur Finnevaux pour être tenus en fief de leur abbaye.

En 1417 et 1425, vivait Jacques ou Jacquemart Auxbrebis, seigneur foncier de Finnevaux, sire de Sommière et de Chaleux, souverain mayeur et échevin de Dinant, fils de Jean Auxbrebis. Il mourut sans enfant, et la terre de Finnevaux échut à la descendance d'Henri Auxbrebis, son frère. Henri Auxbrebis fut père de Laurent, vicomte d'Anseremme, dont nous avons déjà parlé. *De Laurent Auxbrebis et de Marguerite La Gaillarde, sa seconde femme, est né Laurent Auxbrebis, vicomte d'Anseremme et seigneur de Finnevaux dont il fit relief à la cour féodale de Stavelot en 1476. A ce dernier succéda Laurent Auxbrebis, son fils, mari de Marie Charlet, lequel fit relief de Finnevaux en 1502. Il fut père de Charles Auxbrebis, vicomte d'Anseremme et seigneur de Finnevaux, qui mourut sans enfants mâles ⁴.

¹ MARTÈSE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 89.

² MIRAEUS, *Opera diplom.*, t. I, p. 686.

³ Sur Finnevaux, voir notre *Notice sur le comté d'Agimont*, dans le tome XVI des *Annales de la Soc. arch.*, pp. 260, 269, 286, 292 et 296.

⁴ DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. XXV, année 1871.

Jean de Brisbois, mari d'Anne Auxbrebis, fille du précédent, était seigneur de Finnevaux et homme de fief de la cour féodale d'Agimont en 1583. Son fils, Nicolas de Brisbois, lui succédait en 1607 et était mort en 1614, laissant de Marguerite de Hampteau, son épouse, une fille nommée Charlotte.

Jean de Stolpert, écuyer, seigneur de Flamisoulle, devint seigneur de Finnevaux, de Gedinne et Ferage en partie, par son mariage avec Charlotte de Brisbois, héritière de ces terres. La seigneurie échut à sa fille Anne-Élisabeth de Stolpert, mariée à Godefroid de Hampteau.

Godefroid de Hampteau, seigneur de Lauwé et de Finnevaux, fut lieutenant au gouvernement de Bouillon, et mourut en 1671. Son épouse avait testé le 23 août 1647 et était morte peu de temps après; il convola en secondes noces avec Marguerite d'Oreux. — Jean-Ferdinand de Hampteau, seigneur de Finnevaux, Gedinne et Lauwé, issu du premier lit, mourut jeune et sa succession fut recueillie par sa sœur germaine Catherine-Alexandrine de Hampteau, mariée à Guillaume-Christophe, baron de Minckwitz, seigneur de Schleiff.

Guillaume-Christophe, baron de Minckwitz, ayant suivi la carrière des armes, mourut à Melreux en 1700 par suite de blessures. — Son fils Guillaume-Joseph, libre baron de Minckwitz, seigneur de Porcheresse, Graide, Finnevaux et autres lieux, fit relief « de la seigneurie et plein fief » de Finnevaux le 23 juin 1708. Il mourut le 1^{er} juillet 1759. — Jean-Népomucène-Charles-Gaspar, baron de Minckwitz, seigneur de Porcheresse, Graide, Finnevaux, etc., fils du précédent et de Christine-Dorothée-Ernestine de Lardenoy de Ville, vendit, le 14 février 1792, à Henri-Auguste-Joseph, baron de Wal, seigneur de Baronville : « la seigneurie » tréfoncière de Finnevaux, comté d'Agimont, avec droit de

» chasse et pêche, amendes, cens et rentes lui compétentes, » telle qu'il en a joui, conjointement avec S. M. l'empereur » et roi à titre de son comté d'Agimont; item la ferme qu'il » possède audit Finnevaux, et le bois dit le *Fort-Doux*; item » le quart de la grosse dime de Mesnil-Saint-Blaise, au comté » de Namur, droit de patronat et de collation pour la part » lui compétente avec les autres décimateurs de la cure » dudit Mesnil-Saint-Blaise, avec tous droits tels que ses » ancêtres l'ont acquis de Dawagne de Mesnil-Saint-Blaise, » relevant les dits biens partie de la cour féodale de sa dite » Majesté en son comté d'Agimont, partie de celle de Sta- » velot. » Cette vente se fit au prix de 50,000 livres de France, dont une partie est consacrée à l'extinction des dettes spécifiées dans l'acte ¹.

GEDINNE, *Geldina in pago Ardennensi, Gedina, Gedinia, Juddines, Judine*, etc. — Église tertiane ¹ sous l'invocation de Notre-Dame, à la collation de l'abbé de Waulsort, qui percevait la moitié de la dime, laissant l'autre moitié au curé. Il y a dans l'église deux autels fondés : celui de Saint-Éloi au côté droit, et celui de Saint-Nicolas au côté gauche. Ces deux bénéfices sont à la collation du curé, et jouissaient déjà de bons revenus au XIV^e siècle. Le bénéficiaire de Saint-Nicolas est tenu à une messe par quinzaine.

Annexes : SART-CUSTINNE ², *Sart-deleis-Gedinne*, où une

¹ Archives de M. Alphonse Fosses.

² Le rang d'église tertiane ou de tierce-chapelle est aussi attribué à l'église de Corbion en Condroz, GALLIOT, *Histoire de Namur*, t. III, p. 111.

³ Seigneurie foncière acquise, le 3 juillet 1333, par le sire de *Custinne*, Gilles de Saint-Vincent.

chapelle fut érigée en l'honneur de Saint-Roch, probablement dans la première moitié du XVII^e siècle, à la suite de la peste qui désola ce village, au témoignage d'un registre de l'époque. — PATIGNIES, *Pantegnies, Patingny*, chapelle des saints Cosme et Damien. — MALVOISIS, *Mavesin, Mauvesin*, chapelle dédiée à saint Hilaire. — Ermitage de *Saint-Jean au Hez*, à la collation du curé ¹. Un registre de la cure, rédigé à la fin du XIV^e siècle mentionne la « fontaine saint Jehan », ce qui donne à supposer que l'ermitage existait déjà à cette époque.

Curés : à la fin du X^e siècle, *Reinoldus*, qui se retira à Villers-deux-Églises et de là à Florennes, emportant les reliques de saint Gengulphe ²; vers 1217, *Gerardus*, présent à la cession des terrages de Linchamps à l'abbaye de Laval-Dieu par Jacques, seigneur d'Orchimont ³; 1307, *Nicolaus dictus de Valle, Dyonensis*, Nicolas Delvaux, de Dinant ⁴; 1346-1347, 1363, *Aegidius de Hora*, Gilles de Heur; 1426-1428. Pierre du Monceau; 1450-1452, Adam Masot; 1452, 24 juin, Jean de Rigaux; 1455-1476, Nicole Avon; 1592-1634, Jean Jacquez; 1635-1636, Augustin de Pottières, † mai 1636; 1636-1652, Jean de Suray; 1652-1657, Guillaume Libin ou Libion, † septembre 1657; 1658-1709, Pierre Jeanjot, nommé par bulle pontificale du 27 novembre 1657, installé le 24 juin 1658, † 3 janvier 1709; 1709-1751, Jean Lagasse, de Bouillon, bachelier en théologie de l'université de Louvain, obtint la

¹ Cfr. LE GATTE, *Les derniers ermites de Saint-Jean*, dans les *Annales de la Société arch. de Namur*, t. XII, p. 481 et s.

² GONZON, *Historia miraculorum Florinis factorum*, dans les *Acta SS. Maii*, t. II, p. 649.

³ Archives des Ardennes, à Mézières, H, 245.

⁴ BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. I, p. 89, note.

(1) *Cavelet, Cartul. du fol. B. v. id. 437*

cure par voie de concours, installé le 24 juin 1709, † 17 mai 1751; 1751-1755 ...; 1755-1801, Pierre Collart, ci-devant vicaire de Bourseigne-Vieille, installé le 24 juin 1755, † 17 avril 1801. Il eut pour successeur Jean-Jos. Étienne.

Vicaires ou chapelains de Gedinne : 1452-1462, Nicolle Simon; 1520, messire Pierre; 1592, Jean Fabius, *parochialis ecclesiae Gedinensis custos*; 1592-1595, Jean du Sart, *templi adituus*; 1634-1635, Walthier Huberti; 1644, Godefroid Rigaux; 1648, Jean Henry; 1663-1667, Henri Didot; 1667-1716, Pierre Grandjean, † 3 février 1716; 1793, Jean-Hubert Laforêt; 1793 novembre, Nicolas-Louis Dupuis; 1795-1797, F. Athanase Henry.

Vicaires de Sart-Custinne : 1695, Jean Durdu, † 4 juin 1696; 1697-1700, Pierre Nicolai; 1750, Lacense, † 1751; 1793-1801, Jean-Joseph Hubermont, mort curé de Gedinne, le 9 mars 1828.

Vicaires de Patignies : 1714, François Étienne, † 24 février 1732; 1740, Hayot; 1749, Bourguignon, † 1756; Petitjean, † 1763; 1793, P. Dourit; 1795-1797, P. Thomas Martin.

Vicaires de Malvoisin : 1713, Servais Moyen, † 26 mai 1718; 1720, de Lacense, † 21 mars 1739; Pierre Nicolai, † 21 mai 1741; 1793, Jacques-Jos. Mayolet; 1797-1801, Joseph Brasseur.

Ermîtes de Saint-Jean : Frère Clabay, mort en 1586 dans l'ermitage de Couvin; 1593-1595: F. Adrien; 1601, F. Jean Bastin, et F. Jean Faber « lequel fit chanter son service en son vivant l'an 1618 »; 1602, F. Jean de Franco; 1609-1610, F. François et F. Jean; F. Joseph, † 27 mai 1693; 1704-1706, F. François de Grandchamps; 1705, F. Vincent de Bièvre; 1709, F. Hilarion Delattre, auprès duquel Jacques-Philippe Delattre, son frère, prêtre chanoine de Heine près d'Aude-

narde, vint finir ses jours, le 30 juillet 1711; à F. Hilarion succéda, le 14 juin 1712, Nicolas Dequenne, en religion F. Joseph, qui quitta l'ermitage en 1745, à l'âge de 84 ans; il fut remplacé, le 30 mai 1745, par F. Henri Ponsart. A la mort de F. Ponsart, arrivée le 9 octobre 1764, l'ermitage fut fermé.

L'église de Gedinne appartenait primitivement aux sires d'Orchimont, qui étaient seigneurs de Gedinne et de ses dépendances. Par leurs libéralités, le monastère de Waulsort acquit le patronage de l'église, les dîmes et plusieurs propriétés foncières. Au XI^e siècle, Godescale d'Orchimont, avoué de Ciney, engagea au susdit monastère la part qui lui était échue dans l'alleu de Gedinne¹. Au siècle suivant, Alende de Turnal (Durnal), Guillaume de Ciney, Thomas de Thier avec Gérard de Revogne, son frère, tous issus de la maison d'Orchimont, abandonnèrent à la même abbaye les trois parts dont ils jouissaient dans la moitié de l'alleu avec leurs droits sur l'église. Cette donation fut ratifiée et confirmée en 1178 par Rodolphe, évêque de Liège². En 1215, les religieux reçurent la part des dîmes de Gedinne échue à Guy, chanoine de Rosoît³, ainsi que le quart de toute la dime échue également à Jacques, sire d'Orchimont, et à Béatrix, chanoinesse d'Andenne, sa sœur⁴. Enfin, en 1235, Baudouin, sire d'Orchimont, renonça en faveur de Waulsort à tous les droits

¹ *Chronicon coenobii Walciod. apud d'ACHÉRY, Spicilegium*, t. II, p. 724.

² MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 911.

³ *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVI, p. 57.

⁴ *Archives de l'État, à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 52.

auxquels il aurait pu prétendre sur le patronage de l'église de Gedinne ¹.

Les moines de Waulsort obtinrent encore, en 1283, de Jacques II d'Orchimont la moitié des terrages de Gedinne ², et par une attestation délivrée en 1300 par le même seigneur, il est constaté que ce monastère jouissait déjà alors de biens et revenus considérables en cette seigneurie ³. Les religieux de Waulsort avaient à Gedinne une cour foncière, dite *cour du ban de Sainte-Marie*, qui ressortissait à la haute cour et justice du lieu.

L'église de Gedinne était également dotée de bons revenus, fruits des largesses des seigneurs et des paroissiens. C'est ainsi que par son testament du 21 décembre 1235, Clarisse, dame douairière de Gedinne, veuve de Jacques d'Orchimont, légua à ladite église douze sols de rente sur les menus terrages de l'alleu hors de Gedinne, à charge d'entretenir de nuit une lampe ardente devant l'autel de la sainte Vierge ⁴.

GEMBES ⁵, *Jembres*. — Église médiane, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, à la collation du seigneur du lieu. Le curé perçoit toute la dime. Autel fondé en l'honneur de saint Jean, incorporé à la cure en 1596, après la mort de sire Jean Jaminet, dernier bénéficiaire.

Annexe : LALOUX ⁶, *Allodium, l'alloux* (l'alleu).

¹ *Analectes*, t. XVI, p. 129.

² *Archives de l'État, à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 67.

³ *Ibid.*, t. II, fol. 259, v^o.

⁴ *Analectes*, t. XVI, p. 132.

⁵ Commune du canton de Wellin.

⁶ Section de la commune de Porcheresse, canton de Wellin.

Curés : 1254, Gérard, curé de Gembes et de Bièvre, doyen du concile de Graide; 1596, Ponce de Glaireuse; 1658, messire Anthonius; 1662-1667, Jean Brisvent; 1670-1683, Louis Brisvent; 1683-1692, Henri Deudnez; 1692-1739, Remacle Lambert, d'Anloy; 1739-1748, Pontian Léonet, licencié en théologie, promoteur de l'officialité; 1748-1781, Nicolas Kalmar de Laroche; 1781-1800, Jean-Nicolas Adnet, de Fays-les-Veneurs.

Vicaires : 1724-1734, Nicolas Lambot; 1731, Henry; 1755, Thiry; 1758-1761, Levieux; 1766, Lemaire; 1767-1772, Nicolas-Jos. Art, d'Ochamps, † 18 octobre 1772; 1774, Copine; 1778, Sotot; 1782-1793, Celse-Modeste Delhomme.

Gembes et Laloux faisaient partie du duché de Bouillon.

Autrefois les dîmes et la chapelle de Laloux appartenait au monastère de Saint-Hubert, tandis que l'église de Gembes avait pour collateurs et décimateurs les religieux de Mouzon en France.

En 1203, Henri de Mirwart, arrière-petit-fils de Bovon de Waha, premier châtelain de Mirwart, reconnaissant ses torts envers l'abbaye de Saint-Hubert dont il était avoué, lui abandonna son *alleu* de Jembres, tel qu'il le possédait, consistant en champs, prés, bois, pêche, ban et justice avec la chapelle qui était libre, la dime, ainsi que tous les revenus et émoluments dudit alleu ¹. Il s'agit ici, croyons-nous, de Laloux, et non du village même de Gembes, qui, à cette époque appartenait au monastère de Mouzon, comme nous l'avons vu à l'article BIÈVRE.

¹ BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VI, preuves, p. I.

Dès le xvii^e siècle au plus tard, la terre de Gembes avec le patronage de l'église était passée au pouvoir des seigneurs laïques. En 1630, elle était possédée par Denis de Poitiers, seigneur de Fenfe, gouverneur de Bouillon; en 1692, par M. de Gerlays, président de la cour souveraine de Bouillon; en 1719 et 1727, par Jean-Louis Leruth de Beauprez, conseiller, puis président de la cour souveraine, du chef de son épouse Dorothee de Gerlays; en 1766, elle était partagée par moitié entre Jean-Charles-Louis Leruth de Beauprez, fils du précédent, et Jean-Louis Bodson, conseiller et procureur général de la cour souveraine.

GIVET, *Gabelium, Gabelum, Giveliun, Giveil, Givel*. — Église majeure sous l'invocation de Notre-Dame, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui est décimateur; personnat, à la collation du même: la personne dessert l'église de Saint-Hilaire.

Annexes: HEER, *Heria* (Saint-Servais), AGIMONT (saint Georges)¹, CHARLEMONT, et autres que nous ne pouvons préciser.

¹ La chapelle d'Agimont fut fondée, avons-nous dit (*Annales*, t. XVI, p. 261), en 1305 par Jean II de Loos, chevalier, seigneur d'Agimont. Nous ferons remarquer, à cette occasion, que les chevaliers aimaient de placer leurs églises et chapelles sous le vocable de saint Georges, mais que, mais par un respect sacré pour ce glorieux patron de la chevalerie, ils ne donnaient pas son nom à leurs enfants. Aussi, à la belle époque de la chevalerie, on ne trouvera pas le nom de Georges porté par la noblesse. Nous avons été surpris de rencontrer une exception sur la tombe de Niverlée, dont un calque orne les murs du Musée. Mais en examinant de près cette pierre curieuse, il n'est pas difficile de constater qu'elle a été retouchée par un ciseau maladroit, et que l'inscription doit être rétablie de la manière suivante:

† ANNO DOMINI MGLX SECUNDO, QUINTO NONAS MAHO, GERARDUS DE NEURELEES, SIT TIBI PROPICIA, O MILES, PIA VIRGO MARIA.

Ce qui confirme notre opinion, c'est d'abord cette mention dans l'obituaire

Curés de Givet-Notre-Dame: 1183, *Simon decanus de Giveil*¹; vers 1560-1594, Lambert Goblet, doyen; 1633-1644, Jean de Wypion, licencié en droits, ci-devant curé de Bouillon, doyen dès 1637; 1644-1672, Jean de Wypion, neveu du précédent, élu doyen en 1652, † 6 juin 1672; 1672-1683, Jean Piret; Jacques Piret, élu doyen en 1709, mort en 1716; Henri Dehan, † 27 juillet 1740; 1753-1764, Michel-André Dejong.

Personnes, ou cures de Givet-Saint-Hilaire: 1665-1683, Adam Daye; 1697-1730, Pierre-François Dawagne, † 28 octobre 1730; 1731, Jean-François Gilet, desserviteur intérimaire; 1731-1742, Jean-Philippe Valentin, † 15 avril 1742; 1758, Raze; 1764-1778, J. Demaigre; 1778-1812, Holdrinet².

GROSFAYS³, *Gravelor-Fahi, Graufays, Groffays*. — Quarte-Chapelle sous l'invocation de saint Pierre, à la collation du curé d'Oisy. Le monastère de Saint-Hubert perçoit un tiers

de Saint-Gérard: « V nonas maii ob. Gerardus, miles de Neurelees, cupis aniversarium tenemur facere. » (*Analectes*, t. XVIII, p. 317); ensuite une charte de 1249 par laquelle le même Gérard, chevalier, seigneur de Niverlée, donne l'avouerie de Romerée au monastère de Brogne (*Ibid.*, p. 364).

¹ *Analectes*, t. VIII, p. 365. — Le même Simon, *decanus de Graides*, fut témoin à une charte de Pierre, abbé de Waulsort (1174-1189), concernant le quart de l'église de Saint-Blaise de Maisnis. *Archives de l'État, à Namur. Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 280.

² On trouvera de plus amples détails sur la paroisse et la ville de Givet dans *Givet, Recherches historiques*, par LARTIGUE et A. LE CATTE; Givet, 1868; ainsi que dans notre *Notice historique sur le Comté d'Agimont*, dans le t. XVI des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

³ Commune du canton de Gedinne. — *Gravelor-Fahi* est mentionné avec *Cornutus mons* et *Charireis* dans un document de 1234. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes du chap. de S-Lambert*, n^o 108. Cette dénomination et la prononciation vulgaire: *Graufays*, rendent douteuse l'étymologie qui a servi de base à l'orthographe actuelle.

de la grosse dime, le couvent de Saint-Remy et les Carmes de Marche se partagent le second tiers, le curé profite du dernier tiers et de toute la menue. Autel fondé en l'honneur de Notre-Dame par Jean Pijean et Jeanne Mouzon, à la collation du curé et des mambours, à charge d'une messe par mois et d'un anniversaire.

Annexes : CORNIMONT, *Cornutus mons*, où il y a une chapelle dédiée à saint MONOD, et SIX-PLANES, *Caraplatus*¹, *Chierplane*, *Chiplane*.

Curés : 1586, Jean Ponsart, ensuite curé à Bièvre ; 1592, Jean Petri, de Paliseul ; Jean Noël, de la paroisse de Gedinne, † 19 février 1661 ; 1661-1674, Jacques Lefèbve, ex-curé de Frizet, institué le 13 avril 1661, † 17 janvier 1674 ; 1674-1677, Noël Jacquemart, démissionnaire le 1^{er} décembre 1677 ; 1678-1711, Evrard Nicolai, pourvu de la cure le 14 avril 1678 ; 1719-1728, Perpète Barbason, † 10 novembre 1728 ; 1729-1754, Joseph Colard, promu à la cure le 11 mars 1729, † 22 février 1754 ; 1764, Jean Thomas ; 1795, Jean Parent, de Patignies, † 3 août 1823.

Vicaires-marguilliers : 1709, Jean Clarenval, † 4 mars 1719 ; ...

L'évêque de Liège, détacha de la paroisse d'Oisy, Grosfays avec ses deux annexes et l'érigea en cure le 6 juin 1586, en y nommant comme premier pasteur sire Jean Ponsart. Les habitants de Six-planes réclamèrent contre cette érection. L'évêque consentit d'abord à leur retour à l'église-mère, mais

¹ Simon de Caraplatus, avec Gérard, prévôt d'Orchimont, Rigulade de Bohan et autres témoins, signa en 1205 une charte de Jacques d'Orchimont en faveur de l'église de Braux. *Archives des Ardennes*, à Metzès, II, 380. On dit vulgairement *Chiplane*, qu'on traduit abusivement par *Six planes*, forme qui est, comme on le voit, condamnée par l'étymologie.

étant informé qu'en distraquant ce hameau de la paroisse de Grosfays, la portion congrue et les émoluments du curé devenaient insuffisants, il confirma, par décret du 17 août 1592, les dispositions de l'acte d'érection, et ordonna aux habitants de Six-planes de reconnaître exclusivement la juridiction spirituelle du curé de Grosfays.

Au civil, Grosfays était une seigneurie du duché de Bouillon, avec haute, moyenne et basse justice, s'étendant aux villages de Grosfays, Cornimont, Six-planes, Chairière-la-Grande et une partie d'Oisy. Elle avait une cour féodale dont relevaient plusieurs arrière-fiefs, savoir : la cour foncière de Chairière, le moulin de Liboichamps avec ses dépendances, le fief dit Rouvelet, un autre en la Closure, et onze autres arrière-fiefs. A cette seigneurie était attachée la haute foresterie du duché de Bouillon, qui donnait au seigneur des droits et des revenus importants, entre autres le tiers du produit des bois de Bouillon, le droit d'y chasser, des cens à percevoir des bourgeois de Sedan, Balan, Bazeilles, la Moncelle, Sachy, Rubécourt, Lamécourt, Remilly-le-Grand et le Petit-Willencourt, des dames Notre-Dame à Pouru et Escombres, du duc à Villers-Cernay et à Douzy, et de la ville de Messaincourt.

Au xvi^e siècle, la seigneurie de Grosfays était partagée par moitié entre la famille de Berlaymont et celle de Rubempré.

La première moitié passa de la maison de Berlaymont dans celle de Brandenbourg par le mariage d'Adrienne de Berlaymont avec Jean, baron de Braudenbourg, vicomte d'Eclaye. Gilles, baron de Brandenbourg, vicomte d'Eclaye, fils de ce dernier, est encore cité comme seigneur de Grosfays en 1631. En 1648, nous la trouvons acquise par Jean de Lamock, écuyer, seigneur de Botassart, mort le 4 août 1657.

Jean de Lamock avait épousé le 3 mai 1638 Marguerite

Lardenoy de Ville, sa cousine, veuve du seigneur de Beau-saint, fille de Florent, seigneur de Vaux-Chavannes et de Mouzay, dame de Dohan et Naomé. Il eut six enfants; les deux premiers, Guillaume-Louis et Gérard, étant morts sans hoirs en 1722 et 1718, les seigneuries de Grosfays, Botassart et Châteaumont échurent au troisième fils, Florent de Lamock.

Florent de Lamock, écuyer, seigneur de Grosfays, Botassart et Châteaumont épousa Anne-Florence de Louvrex, dame héritière de la seconde moitié de la seigneurie de Grosfays, en sorte que, par ce mariage, Florent de Lamock devint seul seigneur de Grosfays. Il mourut le 16 septembre 1732; son épouse l'avait précédé dans la tombe, le 22 novembre 1722.

Gérard-Joseph de Lamock, écuyer, seigneur de Grosfays, Botassart, etc., fils du précédent, épousa Adrienne-Charlotte-Dorothée de Ghenart, dame de Sohier, et mourut au château de Botassart le 14 août 1756, laissant un fils et trois filles. Le fils nommé Louis-Joseph-Félix de Lamock, chevalier, mourut, le 6 décembre 1813, à l'âge de 92 ans. Il avait épousé, le 25 août 1787, Marie-Anne-Joseph, baronne de Baring, fille de Christophe-Joseph, baron de Baring, seigneur d'Oberweiler.

La seconde moitié de la seigneurie fut donnée, le 25 février 1605, par Marie de Rubempré, dame douairière d'Elderen, à son neveu René de Rénesse, vicomte de Montenaeken, baron de Resves, seigneur de Haybes.

René de Rénesse vendit sa part en la seigneurie de Grosfays à Guillaume Louvrex, marchand de Liège, auquel il vendit également, en 1617, la seigneurie de Dourbes-le-Mont.

Guillaume Louvrex mourut le 12 janvier 1620, laissant de son épouse, Gertrude Masset de Résimont, quatre enfants,

savoir : 1^o Mechtilde de Louvrex, dame de Grosfays, mariée à Philippe de Wanzoule, seigneur de Nederkame, bourgmestre de Liège, laquelle mourut sans enfants; 2^o Barthélemy Louvrex, chanoine de Saint-Paul, à Liège; 3^o Louis Louvrex, jésuite; 4^o Frédéric-Guillaume de Louvrex, seigneur de Dourbes-le-Mont, haut-forestier du duché de Bouillon, mort à Liège le 12 juin 1660, laissant de Françoise de Robaux, son épouse, quatre enfants, dont la fille cadette Anne-Florence de Louvrex devint héritière de Dourbes-le-Mont et de Grosfays. Elle épousa, avons-nous vu, Florent de Lamock.

Il est à croire que Guillaume Louvrex acquit la moitié de Grosfays de concert avec son beau-frère Guillaume de Wanzoule, licencié en droit, mari d'Apollonia Louvrex. Car Jean-Mathieu de Wanzoule, fils de ce dernier, et Philippe-Guillaume, baron de Wanzoule, son petits-fils, se titraient seigneurs de Grosfays; et, après la mort de Mechtilde de Louvrex, il y eut procès entre les deux branches concernant la possession de la seigneurie ¹.

HAUTFAYS ², *Altum-Fagetum, Olfait, Offays, Hoffays.*

— Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Remacle, à la collation de l'abbesse de Félixpret, qui est décimatrice.

ANNEXES : SCLASSIN et le MONT. JEHERENNE, *Joherina, Jeherines*, était de fait de la paroisse de Hautfays, quoique, en droit, dépendant de Sevry.

Curés : 1510-1519, Jean Milez; 1524, Jean Blanpain, notaire apostolique; vers 1590, Jean Daverdisse; Lambert

¹ Archives du château de Sohier.

² Commune du canton de Wellin.

Goreux, † 1636; 1636-1651, Albert Parent, tué par les soldats espagnols en 1651; 1651-1667, Jean Defilly, † 11 mai 1667; 1667, Henri Didot, transféré à la cure de Louette-Saint-Denis avant d'avoir exercé les fonctions pastorales à Hautfays; 1667-1699, Bartholomé Lamoline; 1700-1726, Jean Levasseur, de Hautfays, † 25 décembre 1726; 1727-1752, Gilles Rolin, de Noirefontaine, official du décanat, † 15 avril 1752; 1752-1786, Nicolas Poncelet, de Willerzie, † 22 mai 1786; 1787-1814, Maximin Collignon, de Sart-lez-Jéhonville, † 14 septembre 1814.

Vicaires : 1661-1668, Jean de Redu; 1676-1700, Pierre Léonard; 1700-1715, Joseph-Nicodème Latour; 1716, Joseph Lambert; 1721-1727, Gilles Rolin, puis curé à Hautfays; 1727-1783, Nicolas Baudouin, de Sclassin, secrétaire de l'officialité sous M. Rolin, † 25 décembre 1783; 1786-1795, Jean-Jos. Guillaume.

Hautfays n'était primitivement qu'une dépendance de Wellin, domaine donné en 746 à l'abbaye de Stavelot par Carloman, maire du palais. Les religieux ne tardèrent pas à y ériger une église qu'ils dédièrent à saint Remacle, leur illustre fondateur. Sous l'abbé Popon (1020-1048), *Olfait* payait à l'abbé un revenu annuel de deux livres¹; il figure encore en 1135 sur la liste des possessions du monastère².

Les religieux de Stavelot perdirent plus tard leurs droits sur Hautfays. « Les collateurs de la cure étoient en 1519 » Louise (*sic*) de la Marek, seigneur de Rochefort et d'Agimont, et Amerant Jean Pierson de Resteigne, noble et » gentilhomme du fief de Willenbase, deux ensemble patrons

¹ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 89.

² GACHARD, *Notice hist. des archives de Stavelot*, à Düsseldorf, IV, A. 13.

» et collateurs de l'église et quart-chapelle de Hautfays. Le » curé étoit Jean Milez, à qui on assigna 25 muids sur la » grosse dixme, tiers en seigle et le reste en avoine, la menue » dixme et les autres droits que les paroissiens payent, et » certains champs nommés douaires, et cela par acte de 1510, » indiction septième de décembre¹. »

Le seigneur de Rochefort et d'Agimont, voulant favoriser le couvent de Félixpret situé dans la seigneurie d'Agimont, près Givet, accordèrent aux religieuses bénédictines qui l'habitaient le patronage de l'église et les dîmes de la paroisse de Hautfays. Nous ignorons la date précise de cette donation, qui est antérieure à 1570². « La dime étant féodale, elles doivent foi et hommage à un seigneur de Mirwart; c'est pourquoi à chaque mutation d'abbesse, lesdites dames sont obligées de payer une année du produit, et en sus, les frais de relief montant à 7 fl. et 12 sols³. »

Au civil, Hautfays dépendait de la seigneurie de Sclassin, laquelle relevait de Mirwart. Jehérenne étoit une vicomté du pays de Liège.

JÉHONVILLE⁴, *Gusanvilla*, *Jussonville*. — Église médiane, dédiée à saint Maximin, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui perçoit la moitié de la grosse dime. Le curé jouit de l'autre moitié et de toute la menue.

¹ *Registre paroissial*.

² *Archives des Ardennes*, à Mézières, H. 410-413. Registres du couvent de Félixpret. Dans ces manuscrits, on trouve depuis 1570 des « baillies » de la dime de Hautfays et des reliefs de cette dime à la cour féodale de Mirwart.

³ *Registre paroissial*.

⁴ Commune du canton de Paliseul.

Curé : 1638, Jean Fossée; 1669, Claude Pentenay; 1672-1683, Georges à Voto; Lambert Rouillet, † 29 mars 1728, après avoir résigné la cure quelques mois auparavant; 1728, Jacques Lefebvre; 1732, Jacques de Hives; Defaux, † 5 janvier 1753; Jacques Deffine, résigna la cure le 7 avril 1759, et mourut le 27 suivant; Deffine, pourvu de la cure le 7 avril 1759; 1764-1796, Jean Dewez.

L'église de Jehonville fut donnée au monastère de Saint-Hubert en 1123 par Adalbéron, évêque de Liège ¹.

Jehonville était une des quatre mairies du duché de Bouillon, comprenant les villages de Jehonville, Sart, Offagne, Gribomont ou Blanche-Oreille, et Acremont.

LOUETTE-SAINT-DENIS ², *Littras, Luetres, Letives, Loytres, Loit, Loët, Loette, Lowette, Loëtum sancti Dionysii*. — Église médiane sous l'invocation de saint Denis, à la collation de l'abbé de Waulsort, qui perçoit la moitié de la dime tant grosse que menue. Par transaction du 28 février 1608, renouvelée le 18 septembre 1620, il fut convenu qu'avant le partage des dimes entre le monastère et le curé, celui-ci tirerait six muids de seigle et huit muids d'avoine ³. Autel de Sainte-Barbe érigé en mai 1611 par maître Henri Jacquet, curé.

Annexe : BELLEFONTAINE, *Bezfontana*, qui a une chapelle dédiée à saint Furcy. Nafraiture, autrefois dépendance de la paroisse de Louette-Saint-Denis, a été érigé en cure en 1586.

¹ DE BOBAUX DE SOUMOY, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 170.

² Commune du canton de Gedinne.

³ *Archives de l'État, à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, fol. 140, 141 v°.

Curés : *Bodardus*, auquel succéda en 1309, *Laurentius*; 1563-1620, Henri Jacquet, doyen et official de Graide; 1620-1634, Martin Éverard; 1644-1667, Henri Renoy, official; 1667-1701, Henri Didot, décédé à Gedinne le 4 octobre 1714; 1701-1743, Jean Huylot, résigna la cure en faveur de son neveu, † 3 octobre 1744; 1743-1763, Henri Legrand; 1763-1791, Jean Pierson; 1791, Nicolas Tolot.

Vicaires : 1620, Jacques Wanlin; 1671, Henri Némery; 1673-1674, Antoine Leverd; 1680-1691, Émeric Poirier ou Poiry; 1710, Ferdinand Collot, † 2 janvier 1711; 1717-1754, Jean-Joseph Lambert, † 21 mars 1754; 1770, Théodore Lemaire; 1786-1787, Georges Lacour; 1788-1789, Jean-Joseph Henry.

Vicaires de Bellefontaine : 1786-1791, Nicolas Tolot; 1792, Jean-Joseph Bourguignon; 1798, Magonet.

L'abbaye de Waulsort reçut en 946 du comte Eilbert, son fondateur, l'église de Louette-S'-Denis, ainsi que le manse seigneurial avec trente menses dépendants, deux brasseries et deux fours ¹. Le ban de Louette-S'-Denis s'étendait aussi au village de Nafraiture. Par cette donation, les abbés de Waulsort devinrent seigneurs fonciers de Louette-S'-Denis et Nafraiture, et possédèrent la constitution des mayeurs et échevins, le droit d'afforage et droits seigneuriaux au vingtième denier, la quinzième gerbe des terrages des grains sur les « aisements et communautés » desdits Louette et Nafraiture ². Quant à la haute justice, elle appartenait au seigneur-avoué. Il s'élevait, de temps à autres, des contestations entre les religieux et les voués de Louette. Le 25 février

¹ MIRAEUS et FOPPENS, *Opera dipl.* t. III, p. 293.

² *Archives de l'État, à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. III, fol. 136.

1379, leurs droits respectifs quant aux amendes furent réglés par arbitres ¹. Mais de nouvelles difficultés renaissaient sans cesse, principalement au siècle dernier; le monastère, pour se soustraire à toutes ces tracasseries, transporta, le 26 avril 1755, à Charles de Vaulx, seigneur de Bellefontaine tous ses droits sur la seigneurie, les dimes et le patronage de l'église ².

Louette-S'-Denis relevait en plein fief de la cour féodale d'Orchimont,

LOUETTE-SAINT-PIERRE ³, *Petite Louette*. — Église médiane sous l'invocation de saint Pierre, à la collation de l'abbé de Laval-Dieu en France. Le curé perçoit la grosse et menue dime de Louette et la menue d'Houdrémont.

Annexes : HOUDRÉMONT ⁴, *Houdraimont, Hodremont, Hodreimont*, où il y a une chapelle dédiée à saint Quirin. Orchimont fut détaché de la paroisse de Louette-S'-Pierre en 1586.

Curés : 1334, Frère Jacques de Château-Regnault; 1635-1683, F. Lambert Duculot; 1705-1729, Renel; 1756-1787, F. François Thierry.

Vicaires d'Houdrémont : 1667, Jean Dehal; Simon Delvaux, † 27 janvier 1744; Bodet, † 16 mai 1755; 1787, Jacques Marville.

L'église de Louette-S'-Pierre fut, selon toute probabilité,

¹ *Ibid.*, t. I, fol. 110 v.

² *Archives de l'État, à Namur*, Registre de la cour féodale d'Orchimont.

³ Commune du canton de Gedinne et chef-lieu d'un doyenné.

⁴ Commune du canton de Gedinne. Houdrémont signifie mont ou manse d'un appelé Houdrez, *Huldricus*.

donnée au monastère de Laval-Dieu par l'évêché de Liège en 1499, avec celles de Willerzie, Hargnies et Haybes ¹.

Louette-S'-Pierre et Houdrémont relevaient du château d'Orchimont. Louette avait une haute, moyenne et basse justice, tandis qu'Houdrémont n'avait qu'une basse justice ressortissant à la cour prévôtale d'Orchimont.

LOYER, *Loerhe, Loyr*. — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Pierre-aux-Liens, à la collation du seigneur de Beauraing. Le curé perçoit toute la dime.

Curés : 1463, *Reinerus de Loerhe* ²; 1672, Guillaume Laurentii, † 12 novembre 1715; 1715-1740, Arnould Demarez, nommé le 11 décembre 1715 par Don Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, père et tuteur légitime de Marie-Procope d'Egmont Pignatelli, comte d'Egmont, prince de Gavre et du Saint-Empire, baron de Beauraing, collateur de la cure. Arnould Demarez résidait à Namur et faisait desservir son bénéfice par un prêtre nommé Halleux († 1738); le 24 août 1740, il permuta avec Henri Lebrun, chanoine de la collégiale de Walcourt, avec l'autorisation des évêchés de Liège et de Namur; ainsi que celle de Guillaume-Eugène-Joseph, baron de Spontin, Freyr et Beauraing. Henri Lebrun était encore curé de Loyer en 1764.

En 1557, la paroisse de Loyer était sans habitants, sans maison pastorale, sans cimetière; rien qu'une chapelle mal ornée, dépourvue de fonts et de cloches. Charles de Berlainmont, baron de Beauraing, obtint, le 10 mai de cette année, l'union de la cure à la chapelle qu'il allait construire dans son château, à la condition toutefois que la chapelle de

¹ Cfr. Hugo, *Annales Praemonstratenses*, t. II, col. 1017. Le 17^e abbé de Laval-Dieu, en 1372, fut Jean de Loette. *Ibid.*

² *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XVI, p. 32.

Loyer ne fût pas démolie. La chapelle de Loyer, dite de Saint-Pierre, est aujourd'hui à l'extrémité du parc du château de Beauraing, vers Severy.

MAISSIN ¹, *Melsinum, Meassin*. — Quarte-chapelle sous l'invocation des saints Martin et Hadelin, à la collation de l'abbé de Stavelot. Le curé perçoit toute la dime tant sur le territoire de Maissin que sur celui de Feuilly.

Curés : 1630-1681, Hubert de Verleumont, mort démissionnaire le 28 février 1681; 1681-1714, Gilles Herbet, † 4 décembre 1714; 1715-1741, Henri Collart, † 18 octobre 1741; 1742-1758, Jacques Milard, † 6 novembre 1758; 1759-1764, Léonard Antoine.

L'église de Maissin fut donnée à l'abbaye de Saint-Hubert, vers l'an 815, par Walcand, évêque de Liège ². L'abbaye céda en 1083, au monastère de Prum, l'église de Maissin et un manse de terre près de Villance, en échange de Chévigny ³. Cet échange accommodait les religieux de Prum qui possédaient Villance à proximité. Nous ne savons quand les moines de Stavelot acquirent le patronat de l'église de Maissin. Dans leur catalogue des églises dont ils avaient la collation, Maissin est renseigné comme chapelle dépendante de Wellin ⁴.

La terre de Maissin était au XIII^e siècle tenue en fief du comté de Luxembourg par Andrieu, seigneur des Abbeys et châtelain de Bouillon, qui la rétrocéda à un nommé Broignon, chevalier. Celui-ci la revendit, en 1270, à Henri II, comte de

¹ Section de la commune de Villance, canton de Saint-Hubert.

² *Cantatorium*, § 8.

³ *Ibid.*, § 76.

⁴ De Noë, *Études hist. sur Stavelot*, p. 496.

Luxembourg ¹. A partir de 1334, elle suivit les destinées de la seigneurie de Villance.

MESNIL-ÉGLISE ², *Manis, Maisnis, Maisny, Many, Manile, Manilium, Moineglise, Moineseglise*, etc. — Quarte-chapelle dédiée à saint Remi, à la collation du seigneur. Le curé est décimateur.

Curés : transcrivons d'abord une liste dressée d'après d'autres plus anciennes par Jean-Nicolas Fouarge, curé de Mesnil-Église en 1731.

« *Pastores seu rectores S^{ci} Remigii loci de Moineglise à tempore 1436.*

« Messire Jean de Houetz (Houyet) prevost de Dinant, doyen
» du concile de Graide, curé de Moneglise, obiit quintâ julii
» 1475; messir Augustin, natif d'Ailly (Daily) par delà
» Couvetz (Couvin); messir Nicoll de Gendron natif dudit
» lieu; messire Philippe Godart, natif d'Anthée; sire Jean
» Malonne, natif du ban d'Anthée; sir Jean Rousseau dit
» Braquet, natif de Moineglise; maistre Jean des Aulnaux,
» natif d'Awoine les-Nassogne (1644, 1683); maistre Jacques
» de Wespain, natif de Dinant; maistre Jean N. de Wespain ³,

¹ *Publications de la Société archéol. du Luxembourg*, t. XV, p. 133.

² Commune du canton de Beauraing. Le mot *Mesnil*, en bas-latin *Manile*, de *manere*, demeurer, signifie demeure, habitation. L'addition du mot *Eglise* sert à distinguer cette localité de Mesnil-S-Blaise, mais comment expliquer cette adjonction? Est-ce que notre Mesnil aurait été doté d'une église avant Mesnil-S-Blaise?

Parmi les lieux-dits de cette commune, nous signalerons le *castelleu* que nous trouvons mentionné dans un document signé par le curé Jean des Aulnaux.

³ Nous lisons dans l'*Inventaire des Archives des Ardennes*, par M. l'archiviste SÉNEMAUD, B. 1127 : « 1694. Plainte de M^r Jean Wespain, curé de Moine-église, se portant partie civile demandeur en information

» id. ; maistre Nicolas Fouarge, natif de Warzée en Condroz,
 » ban de Ouffet, obiit 12 feb. 1731 (déjà curé en 1709);
 » maistre Jean-Nicolas Fouarge, natif de Warzée, neveu du
 » précédent, curé en 1731. »

Ce dernier mourut au mois d'août 1744 : il fut remplacé par
 Henri Fouarge, nommé le 28 septembre par Henri-Joachim,
 baron de Rouveroy, seigneur de Lavaux-S^{te}-Anne, Mesnil-
 Église et autres lieux ; il était encore à la cure en 1764.

Mesnil était une seigneurie du pays de Liège, prévôté de
 Revogne, et relevait du château de Florennes.

Albert de Manis est témoin, en 1028, à l'acte par lequel
 Walterme (de Neuville-en-Famenne?) donne à l'abbaye de
 Waulsort ses possessions de *Gessignula* dans le Condroz ¹.
 En 1050, Albert de Maisnis, avec Waltelme (de Neuville?),
 Francon de Hunai (Honnay) et Werry de Wansine, est éga-
 lement témoin à la donation de biens situés à Honnay, faite en
 faveur de la même abbaye par Engon, seigneur de Revogne ².

Mourut en 1282, fête de Saint Mathieu (21 septembre),
 Jean de Spontin, écuyer, châtelain de Florennes, sire de Fooz,
 de Jamblinne et de Many, inhumé dans le monastère de
 Grandpré ³.

» contre les curés de Finevaux, Baronville, Dion-le-Val et quelques
 » paysans de sa paroisse qui auraient publié certaine lettre d'excommu-
 » nication rendue par l'archidiacre Rosen contre le plaignant, et ce
 » pour détruire son honneur et sa réputation et détourner les fidèles de
 » l'office divin. — Mémoire des honoraires dûs au prévôt d'Agimont par
 » M^r Jean Wespín, curé de Moine-église, au sujet de la sentence d'excom-
 » munication portée contre lui et rendue publique; 198 florins pour
 » avoir reçu la plainte, pour consultation, pour avoir fait défense aux
 » paroissiens d'obéir au sieur de Rosen, etc. »

¹ MARTÈNE et DURAND, *Ampsis. coll.* t. 1, col. 398.

² *Analectes*, t. XVI, p. 7.

³ GOETHALS, *Hist. général, de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 113.

La maison de Jamblinne posséda aussi la seigneurie de
 Mesnil-Église, probablement par succession dudit Jean de
 Spontin, sire de Jamblinne. Le curé Jean des Aulneaux
 rapporte « que sire Thiry de Jamblinne en son temps seigr de
 » Menil-Eglise a faict une légation d'espeutes aux bourgeois
 » et pauvres gens cōme l'on avoit d'usance payé le jour de
 » vendredi s^t pour faire à chacun un pain blanc de chacun
 » demy rez pour distribuer le jour de pasques, et ce pour avoir
 » son âme recommandée à la messe, et celles de ses prédé-
 » cesseurs, lequel sgr avoit fondé son anniversaire sur le
 » moulin et appendice de Faux, ce qui ne se paye plus »
 depuis les désastres de la guerre.

Au xvi^e siècle, cette seigneurie appartenait à la famille de
 Senzeilles. En 1535 vivait Philippe de Senzeilles, seigneur
 de « Moisnil-église, Daussoulx, Aublaing », lequel en 1557
 représentait la noblesse du comté de Namur aux États
 Généraux. Il est probable que son frère Pierre de Senzeilles,
 seigneur de Saint-Martin, avait aussi une part dans la
 seigneurie de Mesnil ; du moins sa fille Catherine de Senzeilles
 se titrait dame de S^t Martin-Ghoy et de Mesnil-Église. Gilles
 de Senzeilles, chevalier, fils de Philippe prénommé, était
 vicomte d'Aublain, seigneur de Fontaine, du ban d'Anthée, de
 Daussois, de Mesnil-Église, etc., gouverneur de la ville et
 mairie de Bois-le-Duc ; il mourut le 3 mars 1578 ¹.

En 1631 était seigneur de Mesnil-Église, Denis de Poitiers,
 seigneur de Fenfe et Hérock, gouverneur de Bouillon. Cette
 terre échut ensuite à son fils Claude-Charles de Poitiers,
 chanoine de la cathédrale de Liège, archidiacre de Famenne,

¹ C^{te} DE VILLERMONT, *Aublain*, pp. 66, 69, 204, et le tableau généalo-
 gique *ad calcem*.

abbé commendataire du monastère de Notre-Dame de Chéminon en France, lequel en fit relief à la cour du baron de Florennes, le 3 décembre 1661.

Le village de Mesnil a été beaucoup éprouvé pendant les guerres de la première moitié du XVII^e siècle. Le registre décanal rapporte que la plupart des rentes de l'église furent perdues et anéanties par ces guerres, que la maison de l'hôpital fut brûlée et le moulin banal mis en ruine. Par ordre de la chambre de Metz, Mesnil fut adjugé à la France et uni à la prévôté royale d'Agimont jusqu'au traité de Ryswick, bien que les habitants continuassent de payer les tailles au prince-évêque de Liège.

En 1691, nous trouvons la seigneurie acquise par Melchior-François, baron de Rouveroy, seigneur de Lavaux-S^{te}-Anne, qui la releva le 10 juillet 1710, de César-Antoine-Théodore de Glymes, baron de Florennes; Henri-Joachim, baron de Rouveroy et de Pamelle, seigneur de Lavaux-S^{te}-Anne, son fils, fit également relief de Mesnil-Eglise le 20 mars 1725. Après sa mort, arrivée le 19 novembre 1748, cette seigneurie fut vendue. Nous la trouvons en 1777 et en 1791 en la possession de Laurent-Joseph, baron de My ¹.

MOUSSEAU, *Moussiau*, *Moussia* ². — Quarte-chapelle

¹ Archives du château de Lavaux-S^{te}-Anne.

² Ne pas confondre ce Mousseau avec Mosseau ou Mossiat, commune de Pondrôme, que l'on croit trouver dans le petit lieu, *locellus*, nommé *Moussis* dont il est question dans une charte de 746. MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 20.

La paroisse de Mousseau est négligée sur le pouillé de 1558; il en est de même de Mesnil-S-Blaise, paroisse cependant très ancienne (voir *Cartulaire de Wandorf*, t. I, fol. 280). Ces omissions proviennent sans doute des remaniements successifs qu'a subis la rédaction du pouillé, et

sous l'invocation de saint Martin, à la collation du seigneur de Beauraing. Le curé percevait toute la dime.

Curés : Nicolas de Gérumont, † 1582; 1670, 1683, Nicolas Boileau; 1709, 1740, Nicolas Vachot; 1740-1746, Joseph Polet, nommé par Guillaume-Eugène-Jos., baron de Spontin et de Beauraing, pourvu de la cure le 14 juin 1740; 1746, 1787, Philippe-Antoine Jacquet, institué le 20 avril 1746, sur la présentation de Charles-Albert, marquis de Spontin.

La paroisse de Mousseau était située entre Beauraing et Sevry. A la mort du curé Nicolas de Gérumont en 1582, il ne s'y trouvait plus que trois ou quatre familles, le presbytère était en ruine, et les revenus de la cure n'étaient plus suffisants pour l'entretien d'un prêtre. Florent, comte de Berlaymont, baron de Hierges et seigneur de Beauraing, exposa à l'évêque de Liège, Ernest de Bavière, l'utilité d'une école à Beauraing pour l'instruction de ses sujets, et obtint de ce prélat, le 16 juin 1582, l'autorisation d'unir la cure de Mousseau à ladite école et d'en affecter les revenus au traitement du prêtre, chargé d'y enseigner les langues française et latine. A partir de là, la chapelle de Mousseau fut fort négligée, le curé n'y disait plus la messe qu'une fois l'an, à la Saint-Martin. En 1672, il n'y avait plus qu'une famille à Mousseau; en 1709 et 1711, il n'en restait plus; une visite décanale de 1726 en renseigne encore une.

qui assez souvent ont mis le désordre dans les listes et dans l'orthographe des noms. Ainsi *Mainis* ou *Mainis* aura été intercalé entre *Loetum sancti Dionysii* et *Loetum sancti Petri* sans tenir compte de l'ordre alphabétique, se sera accolé le *sancti Petri* d'un *Loetum*, et cette rencontre aura produit ce *Mainis sancti Petri*, qui nous a tant intrigué. Quant à *Mayen*, il occupe la place de Mousseau, et ne peut s'appliquer à Mahoux (primitivement *Mahurt*) qui a toujours dépendu de la paroisse et seigneurie de Mesnil-S-Blaise.

NAFRAITURE ¹, *Fraiture, Affraiture, Lafraiture, Naufruiture.* — Quarte-chapelle sous l'invocation de sainte Anne, à la collation du curé de Louette-Saint-Denis, comme pasteur primitif. L'abbé de Waulsort est décimateur. Pour sa compétence, le curé reçoit des habitants la 21^e gerbe et la menue dime.

Curés : vers 1623, Jean Adam; 1644, 1676, Gilles du Moulin, qui passa à la cure d'Orchimont; Hubert Parizel, nommé le 21 novembre 1676, institué le 7 décembre, mort démissionnaire le 21 mars 1722; 1706, 1756, Léonard Parizel, résigna la cure le 14 novembre 1756, † 6 novembre 1757; 1756, 1764, Lambert Léonard, neveu du précédent; 1770, 1799, Jean-Baptiste Stoclet de Hautfays.

Vicaires : 1743, Adam; ...

Nafraiture fut détaché de la paroisse de Louette-Saint-Denis, en 1586. En 1582, sire Jacques de Masbourg, curé de Marcourt, seigneur de Louette-Saint-Denis et Nafraiture, avait laissé au curé trois prairies pour célébrer à Nafraiture une messe par quinzaine pour le repos de son âme.

¹ Commune du canton de Gedinne.

En 1283, Jacquemin, sire d'Orchimont, donna au monastère de Waulsort la moitié des terrages de « Hodreimont, de Fayal, de Mont devant » Orchimont, de Orchimont, de *Fraiture*, de Loitre-Saint-Pire et Denis. » *Archives de l'État, à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. 1, fol. 67. *Fraiture*, en latin *Fractura*, signifie, suivant Ducange, *tractus, territorium, districtus*. Nous trouvons ce mot employé dans un acte du 13 août 1435, par lequel le chapitre de Braux est obligé de reconnaître aux manants des villes et *fraitures* de la prévôté d'Orchimont le droit de mener pâtre leurs pourceaux dans les bois de Linchamps. *Archives des Ardennes*, II, 380. Nafraiture est donc ainsi dénommé, parce qu'il n'était qu'une *fraction* ou un membre du territoire seigneurial de Louette-Saint-Denis.

Au civil, Nafraiture dépendait de la justice seigneuriale de Louette-Saint-Denis, avec une justice subalterne.

OCHAMPS ¹, *Ocham, Ouchamps.* — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint André à la collation de l'abbé de Saint-Remy lez-Rochefort. Les décimateurs sont le curé pour la moitié, le comte de Rochefort pour deux sixièmes, et l'abbé de Saint-Remy pour un sixième.

Curés : 1342, Gilles; Jean Lambin, † 1652; Théodore Frahan, nommé par l'abbé Jean, le 19 août 1652, transféré peu après à la cure de Rochefort; Hubert Laurentii, † 1653; Guillaume Jonart, nommé en mai 1653; 1660, A. le Gotte; 1669, 1685, Étienne de la Grande-maison; 1694-1729, Jean-Henri Philippart, notaire apostolique, nommé par Antoine Lefebvre, abbé de Saint-Remy, † 10 décembre 1729; 1730-1749, Joseph Deprez; 1747, 1764, Christophe Grandjean; 1793, 1819, Pontian-Louis Grandjean, † 19 octobre 1819.

Vicaires : 1670, Georges Hemroule; 1673, 1675, Remacle Lambert; 1684, Mathieu Dehysse; 1695, Jean Poncin; 1709, Hubert Colin; 1712, Jean Barville; 1756, Duchesne; 1797, Pierre-Jos. Hoferlin.

Ochamps fut autrefois compris dans le ban de Villance. En 1222, Jacques de Cons, avoué de l'abbaye de Prum, tenait en fief de ce monastère le village d'Ochamps ainsi que le patronage de l'église ². Peu d'années après, les seigneurs de Rochefort acquirent la terre d'Ochamps, définitivement détachée du ban de Villance, et donnèrent le patronage de la cure à l'abbaye de Saint-Remy, fondée en 1230 par Gilles

¹ Commune du canton de Saint-Hubert.

² HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplom.*, t. 1, p. 679.

de Walcourt, sire de Rochefort. Il conste, dit le registre décanal, d'une sentence rendue par l'official de Liège, le vendredi après l'Épiphanie de l'an 1271, que le droit de patronage de la cure d'Ochamps appartient aux religieux de Saint-Remy, et que l'institution du curé appartient au doyen de Graide. Le 8 avril 1342, les habitants d'Ochamps se mirent sous la garde et protection du comte de Luxembourg, s'obligeant de lui payer annuellement une geline par feu et un quartel d'avoine « à la droite mesure d'Ouchamps. » L'acte fut revêtu des sceaux de Gilles, vestit (curé) d'Ouchamps, et de Guillaume, vestit de Villance¹. Le 24 février 1450 (1451, n. st.), Louis de la Marck, seigneur d'Herbeumont, fils du seigneur de Rochefort, releva en fief le village d'Ochamps, de Gérard, seigneur de Wiltz, son parent². Le 18 août 1467, ledit Gérard fut mis en possession de la seigneurie d'Ochamps, malgré les prétentions de Louis de la Marck et d'autres parents ou alliés³. Quelques années plus tard, nous la retrouvons dans les domaines des comtes de Rochefort.

L'église d'Ochamps, construite en 1639, vient d'être démolie.

OISY⁴, *Oiseis*, *Oyseis*, *Oisies*, *Oysiis*, *Wasy*, *Wazy*, *Voisy*, *Wagy*, etc. — Église médiane dédiée à saint Martin,

¹ WURTH-PAQUET, *Table chronolog. des chartes Luxemb.*, dans les *Publ. de l'Institut hist. de Luxembourg*, t. XXI, p. 7.

² *Ibid.*, t. XXIX.

³ *Ibid.*, t. XXXIV.

⁴ Commune du canton de Gedinne. Ne pas confondre cette localité avec Oisy (*Oisiacum*, *Oisi*, *Oysis*), département du Nord, dont les seigneurs, déjà célèbres au XI^e siècle, furent élevés à la charge de châtelains de Cambrai.

à la collation de l'abbé de Stavelot. L'abbé de Saint-Hubert perçoit un tiers de la grosse dime; un tiers est assigné au curé, qui jouit aussi de toute la menue¹; le dernier tiers appartient au monastère de Laval-Dieu, mais seulement sur le territoire d'Oisy et d'Achy; les religieux de Saint-Remy et les Carmes de Marche se partagent le tiers des dimes de Baillamont, Monceau et Petit-Fays.

ANNEXES : MONCEAU, *Monceal*, *Moncheal* (saint Jacques); PETIT-FAYS, *Fays devant Orchimont* (sainte Barbe); BAILLAMONT, *Wandelaicus mansus*, *Waillamont*, *Vailemont*, la maison d'ACHY, *Aisies*, et le moulin de ROUAU-MOULIN, *Rouillaumoulin*, *Royaumoulin*, *Ruaumoulin*. Chairières, et Grosfays avec Six-Planes et Cornimont en furent détachés en 1586.

Curés : date inconnue, Jean Hustinay; 1581, 1592, Darius Dave; 1597, Jean de Villy; 1602-1620, Godefroid Lambin, † 31 mars 1620; 1620-1646, Adam d'Ardenne, docteur en théologie, lequel, pendant les guerres, se retira à Héron (Liège) où il remplit les fonctions vicariales; 1646-1652, Guillaume Lupi, nommé ensuite curé de Saint-Clément, à Liège; 1652-1670, Nicolas Fabius, bachelier ès-droits, absent pendant les guerres; 1670-mai 1684, Pierre Gillart, de Gedinne; 1685-1738, Jacques Collart, de Maissin, ci-devant vicaire d'Oisy, nommé curé par bulle pontificale en janvier 1685, † 23 février 1738; 1738-1747, Jean Bourgerie, de Paliseul, ci-devant vicaire d'Oisy, nommé par bulle pontificale, † 1747; 1748-1763, Pierre Louveigné, de Soiron, † 1763; 1763-1791, François-Jos. Favaige; 1792-1807, André.

¹ Une sentence rendue à Malines, le 21 mai 1749, condamne les paroissiens à payer au curé la dime « des topinambours ou canadas ou cromptières. »

Vicaires d'Oisy : 1623, 1634, Jean Rouillaumoulin, notaire apostolique; 1638, Paul Pierre; 1684, Jacques Collart; 1698, 1701, Adam Pirson; 1707, 1733, Pontian Monnin, vicaire à Mouzaive en 1750; 1737, Jean Bourgerie; Barbulet, † 13 juin 1741; 1746, 1755, Ignace Dupuis, puis curé à Chairières; 1755-1787, Maximin Collignon, qui fut curé à Hautfays; 1799, P. Clément, religieux augustin.

Vicaires de Petit-Fays : vers 1630, Hubert Docereaux, mort curé de Chairières; Pierre Jeanjott, curé de Gedinne en 1657; Jacob de Mirwart; 1682, Jean Collart; 1718, 1731, Henri Transinne, † janvier 1731; 1734-1756, Guillaume Pieret, † 26 septembre 1756; 1797, Piron.

Vicaires de Monceau : vers 1630, Henri Nicolay; 1673, 1679, Joseph Boursignot, † 12 mai 1679; 1690, 1693, Jacques Clarenval; 1703, 1744, Henri Wanlin, † 24 avril 1744; 1750, 1755, Nicolas Henrard, de Longchamps; 1798, 1801, Gillet.

Les droits de l'abbaye de Stavelot sur l'église d'Oisy sont très anciens. Sous l'abbé Poppon (1020-1048), l'église de *Oyseis* rapportait à l'abbé un revenu annuel de six livres¹. En 1143, le pape Clément II confirma au même monastère l'église in *Oiseis*².

Par son testament du 21 décembre 1235, dame Clarisse, douairière de Gedinne, veuve de Jacques, sire d'Orchimont, légua à l'église de *Oisies* cinq sols pour sa réparation³.

Le village d'Oisy était situé, partie sur le duché de Luxembourg, partie sur le duché de Bouillon. Les registres paroissiaux nous renseignent comme étant sur le Luxembourg les

¹ MARTENE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 89.

² *Ibid.*, col. 118.

³ *Analectes*, t. XVI, p. 132.

lieux dits : *Moignairy*, *Runnevoux* (village détruit), *Cohy à la Corre*, *le pré du pont de pierre*, *le chêne al boule*, *à la garenne*, et comme étant du duché de Bouillon : *le pré de Slozin dit la rolette*, *les prés à la voie de Groffays*, *de Chairière et de S'-Martin-fontaine*, *le champ à la Troistère*; il y a indécision quant au *pré des Weays à la prairie de Bitaufaloise*, mais il y a plus de probabilité qu'il est situé sur le Luxembourg. La section luxembourgeoise ressortissait à la cour prévôtale d'Orchimont, et comptait, en 1786, 14 maisons, y compris Rouaumoulin. Ces 14 familles donnaient 45 communians et 21 enfants. La section bouillonnaise était de la seigneurie de Grosfays, et comptait, en 1786, 23 maisons avec 71 communians et 48 enfants. La population avait, depuis vingt ans, subi un accroissement relativement considérable, car un dénombrement de 1755 n'accuse que 26 familles pour tout le village. Malgré cette augmentation, Oisy n'avait pas reconquis en 1786 la population qu'elle possédait en 1635, quand la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Lorsqu'au mois de mai 1635, l'armée française, sous la conduite des généraux Châtillon et Brésé, prit et brûla le château d'Orchimont, elle livra la paroisse d'Oisy au pillage, incendia l'église et une partie des maisons. Les pauvres habitants durent s'expatrier, et ce n'est qu'après la publication de la paix, le 18 mars 1660, qu'ils vinrent enfin reprendre possession de leurs masures et de leurs terres en friche. Le curé Fabius vint aussi retrouver ses paroissiens; le 24 juin 1660, il s'installa provisoirement dans une chétive maison en ruine qu'il loua pour un an; le 25 août, il fit marché avec ses paroissiens pour la reconstruction de la maison pastorale. La reconstruction de l'église traina en longueur. Les religieux de Saint-Hubert auxquels, en qualité de décimateurs, incombait la plus

grande part des frais, se montrèrent récalcitrants, parce que depuis plusieurs années ils n'avaient pu lever de dimes sur la paroisse. Il y eut procès, qui dura longtemps. Pour y mettre fin, les paroissiens consentirent à voiturer les matériaux, et cet accommodement fut agréé par les religieux le 4 juin 1668. La tour ne fut reconstruite qu'en 1673 et 1674. Cette modeste église témoignait de la misère de l'époque. En 1758, on en bâtit une nouvelle, assez spacieuse pour contenir toute la paroisse avec ses annexes.

Baillamont comptait 19 familles en 1755, et comme il n'avait pas de chapelle, ses habitants devaient contribuer au gage du vicaire d'Oisy.

Ce village était situé sur le duché de Luxembourg et compris dans la prévôté d'Orchimont. Au commencement du XVII^e siècle il est mentionné comme membre de la seigneurie d'Havresse, qui appartenait au comte de Stolberg au XVI^e siècle, et qui passa, par alliance, aux princes de Loevenstein¹. En 1635 et 1637, Herman de Wipart était seigneur de Baillamont et de Sausur. Vers l'an 1770, cette seigneurie fut acquise par Antoine-Joseph-Népomucène de Vauthier, écuyer, officier principal du prince régnant de Loevenstein en ses terres d'Havresse, mort à Vresse le 16 juillet 1839.

Monceau et Petit-Fays, avec la partie luxembourgeoise d'Oisy, formaient la mairie d'Oisy, dépendante du siège prévotal d'Orchimont².

¹ En 1632, la seigneurie d'Havresse qui avait haute, moyenne et basse justice, et qui relevait du château d'Orchimont, comprenait les villages de Baillamont, Vresse, Laforêt, Wallflorie en aval de Vresse, des droits de terrage et autres sur Bièvre. *Archives de l'État à Namur*, Registre de la cour féodale d'Orchimont, 1609-1723.

² La mairie d'Oisy a pu avoir primitivement des seigneurs particuliers.

Monceau, en 1755, comptait 27 familles et Petit-Fays 21.

Les habitants de Fays, ayant construit une chapelle sous le vocable de sainte Barbe, obtinrent de l'évêque de Liège, le 19 juin 1590, l'autorisation d'y adjoindre un cimetière et de faire célébrer en ladite chapelle la messe de quinzaine en quinzaine par un prêtre, de préférence par le vicaire d'Oisy. La chapelle de Fays fut reconstruite en 1749.

Le 29 septembre 1662, Claude-Charles de Poitiers, archidiacre de Famenne, permit aux habitants de Fays et de Monceau d'avoir et de gager un chapelain pour leur procurer la messe et instruire la jeunesse, selon que cela se pratiquait avant les guerres.

Entre Monceau et Baillamont, sur le territoire de la commune actuelle d'Oisy, se trouvait une métairie seigneuriale avec champs et bois, nommée Acau, autrefois *Aisis*, *Aisies*¹. La haute justice d'*Aisies* fut donnée en 1287 par Jacques II^x d'Orchimont à Gérard de Bohan et à ses successeurs². En 1615, Jean de la Bar, seigneur d'Achy, était homme de la cour féodale d'Orchimont. En 1634, Guillaume de Vaulx était seigneur d'Achy. Nos registres décanaux inscrivent les décès de quelques membres de la famille seigneuriale d'Achy.

vassaux de ceux d'Orchimont. Sire Ammelin d'Oisy, *dominus Ammelinus de Oysis*, avec sire Alard de Rienne, et Gérard, prêtre de Gedinne, fut témoin à la donation des terrages de Linchamps faite, vers 1217, par Jacques, seigneur d'Orchimont, à l'abbaye de Laval-Dieu. *Archives des Ardennes*, H, 245. Peut-être ne devons-nous y voir que le nom d'un curé de cette paroisse.

¹ Du bas-latin *Aizium*, ferme, métairie. Il est question de *Hazi* dans un diplôme du VIII^e siècle relatif au manse Wandelaïc, mais là il porte le nom de son propriétaire *Rotaudus*, *Rotaldus*, en roman *Rouand*, qui est conservé dans *Rouand-moulin*, moulin situé à peu de distance d'Achy.

² WURTH-PAQUET, *Table chronologique*, etc. dans le t. XVI des *Publications de l'Institut historique de Luxembourg*.

Le 2 octobre 1672, mourut dame Marguerite de Vaulx à Achy.
 Le 30 mai 1738 est décédée illustre et noble dame Marie-Joseph de Jacquier, épouse de M. de Vaulx, seigneur d'Achy.
 Ce dernier lui survécut jusqu'au 28 mars 1753.

ORCHIMONT ¹, *Urcisinus mons, Orcisinus mons, Urcisus mons, Urcismons, Orcismont, Orcimont, Orcymont*, rarement *Ursimons*. — Quarte-chapelle dédiée à saint Martin, à la collation de l'abbé de Laval-Dieu, qui perçoit la grosse dime. Le curé a pour sa compétence toutes les dimes du territoire de Charneuse, les dimes des seigles et avoines du lieu dit *Musters* sur le ban de Louette-S^t-Pierre, et une petite part dans les dimes d'Orchimont. L'église jouit du septième de la dime de Bièvre.

Curés : 1586, 1623, Frère Jean Lambin ; 1652-1657, Jean Coulon, nommé *jure devoluto* par le doyen en 1652, et par droit de guerre par le roi d'Espagne en 1653, † 22 décembre 1657 ; 1658-1676, Thomas Perot, † 8 septembre 1676 ; 1676-1687, Gilles du Moulin, nommé par le roi d'Espagne, collateur de la cure par droit de confiscation, † 21 juin 1687 ; 1687-1725, Jean Mergnier ou Mergny, nommé par l'abbé de Laval-Dieu, † 8 janvier 1724 ; 1724, Wauthélet, desserviteur ; Frère Jacques Aubert, nommé le 13 janvier 1725 par l'abbé Nicolas Ondet ; 1743, 1748, F. Hadelin Paulet, † 16 mars 1748 ; 1748, 1773, F. Nicolas Lambert, institué le 16 avril 1748 ; 1787, 1803, Jean-Baptiste Bourgeois.

Vicaires : 1711, Hubert Adam ; 1742, Gerardin, † 3 avril 1744 ; 1776, D. Steven.

L'église de Saint-Martin d'Orchimont fut favorisée des legs

¹ Commune du canton de Gedinne.

de Clarisse, dame de Gedinne, en 1235 ¹, dotée de fonts baptismaux et d'un cimetière en 1334 ², détachée de la paroisse de Louette-S^t-Pierre et érigée en église paroissiale le 3 septembre 1586.

Orchimont était le chef-lieu d'une châtellenie et prévôté fort célèbre. Il avait une haute cour et justice, et une cour féodale dont relevaient un grand nombre de fiefs et seigneuries. Il relevait à son tour du duché de Luxembourg, et en arrière-fief du comté de Reithel jusqu'en 1332.

PALISEUL, *Palatiolus, Palatiolo, Palatiolum, Palasiolo, Palaziolum, Palatiol, Palizul, Palisoux, Palizeux*, etc. — Église majeure, dédiée à saint Eutrope, avec personnat, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui perçoit la moitié de la grosse dime. Le curé et la personne jouissent par indivis de l'autre moitié et de toute la menue, mais doivent payer à l'abbé chacun douze cartels d'avoine.

ANNEXES : FRAMONT, *Fraumont*, chapelle dédiée à saint Joseph ; MERNY, *Mergnier, Mergny*, chapelle de Saint-Raymond ; SAUSUR, *Saulsoir, Sassure, Carlsbourg*, chapelle de Sainte-Gertrude ; LAUNOY ; NOLLEVAUX, chapelle de Saint-Urbain ; partie de PLAINEVAUX. Ces villages sont administrés par le curé. La personne dessert ROCHEHAUT, *Rochaut, Rogehaut* (S. Firmin), qui est sa résidence, MOCIMONT (SS Pierre et Paul), Vyvy, *Vivier* (S. Nicolas) POUPEBAN (S. Remacle) et LAVIOT, *Laviaux, Aviaux*. Ils sont l'un et l'autre aidés par des vicaires ou chapelains.

Curés de Paliseul : 1163, *Wericus* ³ ; 1620, 1637, Jean la

¹ *Analectes*, t. XVI, p. 132.

² *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1877, p. 72-76.

³ *Analectes*, t. XVI, p. 32.

Hérye, doyen du concile de Graide; 1637, 1672, Jean la Hérye; 1680, 1727, Jacques Lefebvre, ci-devant chapelain à Vivy, résigna la cure en 1727; 1727-1731, François Martiny, de Fays-les-Veneurs, ex-curé d'Opont, † 13 avril 1731; Remacle Deveux, † 25 août 1752; Nicolas de Limbourg, † 18 janvier 1756; 1756-1780, Pontian-Jos. Némery, de Bellevaux; 1780-1795, Jean-Jos. Némery, 1795-1844, Pontian-Jos. Némery.

Vicaires de Paliseul : 1640-1680, Pierre de Lesse, † 17 novembre 1680; 1682, Jean Collart; 1686, Mathieu Dehyse; 1688, Jacques Jadin, 1707, 1708, Delacense; Jean Dopont, † 28 octobre 1727; Laurent Henno, † 1731; Jean Godron, † 31 janvier 1737; J.-B. Termonia, † 1739.

Vicaires de Framont : Nicolas Guibert, † 27 janvier 1676; Jean Adam, † 16 février 1739; 1757, Jean-Jos. Gérard.

Vicaires de Merny : Gérard du Moulin, † 31 août 1723; Jos. Golenvaux, de Hautfays, vicaire à Morhet en 1728; 1788, Jean-Jos. Bourguignon.

Vicaires de Sausur : 1613-1631; Pierre de Lamoline; 1633-1643, Henri Renoy, qui fut official du décanat et curé de Louette-S^t-Denis; 1664-1675; Laurent Tanray, qui fut ensuite nommé curé à Omezée; 1680-1683, Guillaume Petri, mort curé ou desserviteur de Sensenruth en 1719; 1683-1709, Jean Jamotte, † 2 mai 1709; 1710-1732, Pierre Martiny; 1732-1741, G. Dusart; 1741-1753, J. Thomas; 1753-1773, J.-J. Lottay, † 5 juin 1777; 1774, Jean-Jos.-Emmanuel Doublet; 1790-1797, Hubert Bourguignon; 1798-1824, Desseris.

Personnes de Paliseul ou curés de Rochehaut : 1622, 1664, Gérard Lefebvre; 1672, 1682, Jean Lefebvre, † 18 novembre 1682; 1683-1693, Louis Guillaume, de Bellevaux; 1693-1731,

Edmond Desse, irlandais, bachelier en théologie, † 29 janvier 1731; 1731-1782, Alexandre Parent, bachelier en théologie, doyen de Graide, † 16 juin 1782; 1782, 1804, Jean Dopont, qui professa la philosophie à Douai pendant 22 ans.

Vicaires de Rochehaut : 1692, 1693, Guillaume Petri; 1694, Perpète Thibaut; 1711, 1720, Nicolas Henry.

Vicaires de Poupehan : 1686, Denis Niso; 1711, Henri Gobert.

Vicaires de Mogimont : 1606, Michel Terroule; 1713, 1725, Jean Cornélis, † mars 1725; 1796, Linden.

Vicaires de Nollevaux : 1713, Jean Mohy, † 20 février 1730; 1735, Jean-Jos. Gérard; Mareinne, † 25 avril 1744.

Vicaires de Vivy : 1679, Jacques Lefebvre; 1796, Denis.

Paliseul est la première localité du doyenné de Graide dont il soit fait mention dans nos chartes.

La difficulté de concilier les différents textes qui se rapportent à *Palatiolus* nous a d'abord fait supposer l'existence d'un *Palatiolus* dans le Condroz; mais une étude plus attentive de cette question nous autorise à renoncer à notre hypothèse.

En l'an 746, Carloman, maire du palais, donna au monastère de Stavelot de nombreux domaines dans le Condroz, ainsi que Wellin avec ses annexes, Reux, Olne Ferrières. *Palatioto et Brabante*¹. Il serait difficile de déterminer

¹ MARTÈNE ET DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 29; BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. III, preuves, p. XXXVIII.

Nous croyons que le *Brabante* de ce diplôme ne s'applique pas à Braibant dans le Condroz. En effet, les chartes confirmatives de 862 et 874 placent *Brabantio* ou *Brachbantio* hors des *pagi* du diocèse de Liège: *per diversa loca*, avec CARBOOL ou Charbeaux près d'Ivoix (Carignan) dans le *pagus* de Woivre, et BOVENNEIAS, *Boviniacum*, *Bovigny*, *Bouigny*, Bogny près Rumigny en Thiérache (Cf. Dom ALBERT NOEL, *Notice histo-*

l'étendue des biens concédés aux religieux sur le domaine de Paliseul, mais il est clair que Carloman ne pouvait disposer que d'une portion de ce domaine, et que son frère Pepin-le-Bref y conservait une part considérable, puisque peu de temps après ce dernier détacha de son fisc de Paliseul le manse Wandelaïc.

L'évêché de Liège acquit aussi sur Paliseul des droits et revenus que l'évêque Walcand, vers 815, abandonna à l'abbaye de Saint-Hubert¹.

Lothaire II, roi de Lotharingie (855-869), donna à l'église d'Aix-la-Chapelle la *none* que lui payaient ses sujets de Paliseul, et cette donation fut ratifiée, le 14 juin 888, par Arnoul de Carinthie, proclamé l'année précédente roi de

rique sur le canton de Rumigny, art. LOGNY-BOGNY). Brabante pourrait donc être Braibant-sur-Meuse près Montfaucon dans l'ancien Dormois.

Quant à *Gengeavia* que, à l'appui de notre hypothèse, nous avons, après M. Duviol, interprété par Jannée lez-Pessoux, il faut lui préférer *Gengeavia*, qui est la leçon donnée par HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon Verdunense*, apud LABBE, *Bibliotheca manuscripta*, t. I, p. 134, et PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, t. VIII, p. 366. Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, que M. Guérard a publié à la suite du *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, p. 199, inscrit comme dépendances de *Gengeavia* une chapelle à Sorée, *Soreias*, et une à Wallay, *Waleias*; or ces deux chapellenies dépendaient de Gesve, et non de Jannée qui n'a jamais eu titre paroissial. *Gengeavia* doit donc être traduit par Gesve, ou *Geaire* suivant l'ancienne orthographe, abréviation romane analogue à *Golf* pour *Gengolf*, *Gengulphus*. Dans SCHOOLMEESTERS et BORMANS, *Notice d'un cartulaire de Notre-Dame à Huy*, Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4^e série, t. I, p. 100, se trouve un acte du 3 mai 1091, par lequel Baudouin II de Jérusalem, comte de Hainaut, vend à l'église collégiale de N.-D. à Huy l'alleu de Gesve, *allodium de Gengetavia*, que l'évêque de Liège lui avait précédemment donné en engagère, du consentement de la comtesse Richilde de Hainaut. Mais ne faut-il pas lire *Gengeavia*?

¹ *Cantatorium S. Huberti*, § 8.

Lotharingie¹. En 895, Arnoul de Carinthie fit nommer au trône de Lotharingie son fils naturel Zwentibold, qui, l'année suivante, signa à Paliseul une charte en faveur de l'église de Trèves². Après la mort de Zwentibold, arrivée en 900, la Lotharingie fut livrée aux dissensions politiques, et finalement divisée en Haute et Basse-Lotharingie. La Basse-Lotharingie, qui comprenait le duché de Bouillon avec Paliseul, eut pour premier duc, Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardenne (959-964). Le comte Herman, son petit-fils et frère de Godefroid d'Eenham, duc de Bouillon, avait reçu en apanage la terre de Muno, qu'il donna au monastère de Saint-Vannes de Verdun. Il paraît qu'il s'adjoignit également le domaine de Paliseul, sans tenir compte des droits des moines de Stavelot. Il mourut le 28 mai 1029, et son héritier continua à détenir injustement Paliseul, jusqu'à ce que l'empereur Henri II, en 1040, en ordonna la restitution au monastère³.

En 1135, *Palizul* figure encore sur la liste des possessions de Stavelot⁴, mais après cette date, il n'en est plus question comme propriété de cette abbaye. Le choix de saint Remacle comme patron de l'église vicariale de Poupehan nous paraît être une trace du passage des religieux de Stavelot dans le domaine et la paroisse de Paliseul.

Le monastère de Saint-Hubert au contraire vit augmenter successivement ses droits sur cette terre. Au XI^e siècle, il reçut l'église-mère de Paliseul et la dime de tout le bien

¹ ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 87.

² HONTHEIM, *Historia Trevir. diplom.*, t. I, p. 232.

³ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 39.

⁴ MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplom.*, t. I, p. 686.

seigneurial dépendant du château de Liresse, libéralité faite par Héribraud, châtelain de Bouillon, en expiation du meurtre de Richizon ou Riquin, qui reçut sa sépulture à Saint-Hubert¹. En 1139, le pape Innocent II confirma aux religieux de cette abbaye la possession de l'église de Paliseul avec ses chapelles et ses dîmes².

Les abbés de Saint-Hubert avaient à Paliseul une cour foncière, qui ressortissait à la mairie de l'endroit. Paliseul était une des quatre mairies du duché de Bouillon, laquelle s'étendait aux villages de *Paliseul, Framont, Merny, Launoy, Nolleaux, Plainevaux, Bellevaux, Mogimont* et *Vivy*³.

FRAMONT⁴ était déjà doté d'une église au XIII^e siècle; les archives de Bouillon possèdent, en effet, l'acte d'une donation faite en sa faveur en 1271. Quoique dépendant de la mairie de Paliseul, ce village eut des seigneurs particuliers. Pierre de Harroy, lieutenant-prévôt de Revogne, était seigneur de Framont en 1575. Cette terre passa à son fils, Bernard de Harroy, écuyer, capitaine-prévôt de Revogne (1602), qui la possédait encore en 1621. Elle fut ensuite acquise par Denis

¹ « Pro Richizone interfecto tradita est nobis mater ecclesia in Palatiolo, et decima de omni indomitato bono Lierizii castro subjecto. » DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VIII, p. 50.

² MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplom.* t. IV, p. 170.

³ OZIERAT, *Histoire du duché de Bouillon*, 2^e éd., t. II, p. 278. — Les bourgeois des quatre mairies avaient reçu des ducs plusieurs privilèges, qui furent renouvelés et confirmés à différentes époques. Ceux de Paliseul notamment jouissaient de l'exemption des droits de petit winage, de haut-conduit et d'étalage. « Item audiet lieu de Palizeulx sont cinqz foires par an, dont trois sont franchises, esuelles Monsieur (le duc) prend son droit audiet jour de foire; sur ce Monsieur est tenu d'entretenir les halles, et les bourgeois susdits sont tenus de amener les bois et couvertures. » POLAIN, *Ordonnance du duché de Bouillon*, p. 4. Cfr. *ibid.*, pp. 50 et 169.

⁴ Commune du canton de Paliseul.

de Poitiers, chevalier, seigneur de Fense-Héroock et des Abbyes, lieutenant de Bouillon, souverain prévôt de Revogne, lequel la céda avec la seigneurie des Abbyes, le 27 juillet 1627, à Ernest, baron de Groesbeck, en échange de Lavaux-S^{te}-Anne et d'Ave. Le baron de Groesbeck vendit la seigneurie de Framont, le 2 décembre 1633, à Jacques-Renard, baron de Rouveroy, devenu possesseur de Lavaux-S^{te}-Anne. Celui-ci ne la garda pas longtemps. Nous croyons que Framont entra dans la maison de Poitiers; du moins nous trouvons cité, à la date de 1661, Nicolas-François de Poitiers, « baron de Fraumont », chanoine de la cathédrale de Liège. Par testament du 27 juillet 1698, Didier de Sandron, seigneur de Framont, ci-devant conseiller et procureur général en la cour souveraine de Bouillon, constitua pour ses héritiers universels les deux fils de François de Lux, écuyer, seigneur du Moucet, et de Cathérine d'Artois¹.

SAUSUR² était une des quatre pairies du duché de Bouillon. Cette seigneurie appartenait aux XIV^e et XV^e siècles à la maison d'Orjo. Elle passa ensuite aux de Schawenberch, puis à une branche de la famille de Mérode, par le mariage de François de Mérode († 1530) avec Anne de Schawenberch; Marie de Mérode, héritière de Sausur, la transmit vers le commencement du XVII^e siècle à son second mari, Gérard d'Oyembrughe de Duras, baron de Roost; elle fut tenue de 1635 à 1637 par Hermand de Wipart; de 1639 à 1673 par la famille de Miche, d'où elle passa par alliance à la maison de Rougrave. Achetée vers 1753 par un de Lamock-Botassart, elle fut revendue à

¹ *Archives de Resteigne, de Carlsbourg, de M. A. Renson, etc.*

² Aujourd'hui Carlsbourg, section de la commune de Paliseul. L'ancien château est occupé par les Frères des Ecoles chrétiennes, qui y tiennent un pensionnat et une école normale.

Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, lequel, par ordonnance du 10 août 1757, changea le nom du village et du château en celui de *Carlsbourg* ¹.

ROCHEHAUT ² était une seigneurie du duché de Bouillon, laquelle s'étendait aux villages de Rochehaut, Frahan et Vivy ³. Par acte du 25 février 1605, Marie de Rubempré, dame douairière d'Elderen, transmit à son neveu, René de Renesse, vicomte de Montenacken, tous ses droits sur la seigneurie de Rochehaut. En 1631 et 1632, cette part en la seigneurie était possédée par Gilles, baron de Brandebourg; elle devait consister en la moitié, l'autre moitié formant l'apanage du curé de Rochehaut.

POUPEHAN ⁴ était une terre seigneuriale qui, croyons-nous, dépendait de la seigneurie de Noirefontaine. Le 19 octobre 1474, Jean, seigneur de Noirefontaine, donna pour dot à son fils naturel, Jean de Noirefontaine, une rente annuelle sur sa terre de Poupehan ⁵. En 1576, Gérard de Groesbeck, évêque de Liège, acheta à Robert, seigneur de Noirefontaine, la seigneurie de Noirefontaine et la cense de Poupehan ⁶.

LAVIOT ⁷, anciennement *Auviot*, *Aviaux* et *Aviot*, sans article, nom commun à d'autres localités situées sur un cours

¹ POLAIN, *Ordonnances du duché de Bouillon*, p. 192. — Une monographie plus étendue de Sausur, due à la plume du F. Macédonne, sera prochainement publiée dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*.

² Commune du canton de Bouillon.

³ Cf. BORMASS, *Cartulaire de Dinant*, t. II, p. 227.

⁴ Commune du canton de Bouillon.

⁵ WURTH-PAQUET, *Table chronologique* dans le t. XXXIV (1880) des *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*.

⁶ SCHOOSBROODT, *Inventaire des archives de S-Lambert*, n° 1153.

⁷ Dépendance de la commune de Vivy, canton de Bouillon.

d'eau ¹, est, selon toute apparence, l'endroit traduit par *Havia* dans l'histoire manuscrite de la translation des reliques des SS. Candide et Victor, au monastère de Waulsort, sous l'abbé Thierry II (1124-1151). En 1330, un Gilson d'Auviot, écuyer, époux d'Agnès d'Orchimont, reçut de Jacques, seigneur d'Orchimont, son beau-père, un revenu annuel de 60 livrées de terre sur le ban de Gedinne ².

REDU ³, *Reduit*, *Redutum*, *Reducum*. — Église médiane, sous l'invocation de saint Hubert, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert. Le curé est décimateur.

ANNEXES : LESSE, SECHERY et MOHIMONT.

Curés : 1601-1634, Grégoire Didoz, de Nolleaux; 1647, Dieudonné à Prato (Deprez); 1672-1683, Gilles d'Awagne; 1764, Raymond Wespim. 1656 + 1676

Vicaires : 1674, Nicolas Evrardi....

REDU était une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, relevant du château de Mirwart.

Dans la liste des fiefs du château de Mirwart, en 1293, il est dit : « Mesire Jehan de la Tour est hom monsigneur de » Mirewaut, et si tient de lui le ban de Redut tout entière- » ment ⁴. » En novembre 1282, Raus, sire de Montquintin, chevalier, et Jeanne, sa femme, avaient déclaré tenir en fief dudit Jean de la Tour, en la terre d'Ardenne, les villages de Redu, Lesse, Sechery et le ban ⁵.

¹ Notamment Naveaux, autrefois *Aviot*, commune de Thilay (Ardennes), sur les rives de la Semois. *Archives des Ardennes*, à Mézières, G, 9.

² *Archives de Bouillon*.

³ Commune du canton de Wellin.

⁴ DEVILLERS, *Cartulaires du Hainaut*, p. 346.

⁵ WURTH-PAQUET, *Chartes de la famille de Reinach*, 1^{er} fascicule, p. 7.

Le ban de Redu consistait en trois villages : Redu, Lesse et Sechery, qui, quoique conservant des rapports communs, formaient deux seigneuries avec leur justice particulière, savoir celle de Redu, et celle de Lesse et Sechery.

La seigneurie de Redu appartenait, en 1577 et 1618, à Jean de Heynhoven, écuyer, mayeur de Namur; en 1643, à Guillaume de Vervoz, écuyer, seigneur de Daverdisse; en 1647, à Jean-Pierre de Faucon, qui obtint des lettres de confirmation de noblesse en 1676; elle passa ensuite au sieur de Blier, qui la revendit à Jean Tonnoir, pour être acquise enfin par le sieur de Lanaye.

La seigneurie de *Lesse et Sechery* était partagée au moins dès le *xvi^e* siècle. Une moitié faisait partie des domaines de la baronnie de Beauraing. L'autre appartenait en 1562 à Adrien de Rubempré, vicomte de Montenacken, baron de Resves, seigneur de Bieures, Haybes, etc.; en 1581, à sa sœur, Marie de Rubempré, femme de René de Renesse, laquelle la transmit, le 16 juillet 1605, à son neveu René de Renesse, vicomte de Montenacken. Elle fut achetée en 1617 par Bernard Funck, capitaine de Mirwart, qui mourut en 1629. Simon le Bombardier, un de ses héritiers, la revendit, le 23 juin 1630, au sieur Arnold d'Hoffschmidt, seigneur de Mohimont.

MOHIMONT, sous Daverdisse, était une petite seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, et avait même une cour féodale dont relevaient les dîmes du ban de Villance et le fief de Villette. Cette terre était possédée, en 1417, par Jean de Tellin; Jean d'Anlier en fit relief à Mirwart, comme fief de Villance, le 15 juin 1509; Jean d'Anlier, son fils, en fit également relief le 25 avril 1548; ce relief fut renouvelé le 28 juin 1559 par sa veuve, Jeanne de la Roche, dite de Beausaint, et le 16 juin 1571, par Jean d'Anlier, son fils.

seigneur aussi de Bourdon, mari de Gillette de Mathys, dite de la Roche, laquelle était veuve de Jean de Masbourg. Bernard Funck, capitaine de Mirwart, acheta Mohimont en 1596. Après sa mort, cette seigneurie fut acquise par Arnold d'Hoffschmidt, capitaine de Mirwart¹.

RIENNE², *Riennes in Arduenna, Ryenne, Rines*. — Quarte-chapelle sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, à la collation de l'abbé de Waulsort, qui perceit la moitié de la grosse dime. L'autre moitié et toute la menue sont laissées au curé.

Curés : 1612, 1620, Nicolas Corbisier; 1630, 1653, Jean Sain, † 12 avril 1653; 1653, 1669, Philippe Guillaume; 1673, 1683, Lambert de Limoy; Jean-François Gilles, ci-devant vicaire de Rienne, † 5 juin 1709; 1709-1758, Pierre Puissant, † 6 juillet 1758; 1758, 1773, Jean Puissant; 1798, Polet; 1801, Jean-Jacques Brasseur.

Vicaires-marguilliers : 1676, Jean-François Gilles; 1709, 1727, Hubert Coulon; 1751, Jean-Baptiste Davreux, de Hautfays.

Bénéficiers de l'autel de Notre-Dame érigé en 1669 par le curé Philippe-Guillaume : 1669-1676, Philippe-Guillaume, neveu du précédent; 1676, Jean-François Gilles, vicaire; Jacques Brasseur, nommé curé à Dion-le-Val en 1727; 1727-1739, Jean-Jacques Brasseur, de Rienne, † 23 février 1739; 1739, Jean-Jacques Lambert.

L'église de Rienne était filiale de celle d'Hastière, et c'est comme chef du prieuré d'Hastière que l'abbé de Waulsort devint collateur de la cure de Rienne.

¹ Archives du château de Restaigne.

² Commune du canton de Gedinne.

Rienne est déjà mentionné comme appendice d'Hastière dans la charte de 656, fabriquée, croit-on, au XI^e siècle¹; également dans un diplôme, non moins suspect, du pape Alexandre III, vers 1181². Rien d'étonnant donc que les pasteurs de Rienne aient voulu se soustraire à la juridiction spirituelle du prieuré, et qu'il ait fallu, en 1219, l'intervention du curé de Bioul, doyen de la chrétienté, pour restituer l'église de Rienne à son église-mère d'Hastière³.

Rienne était une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, relevant de la cour féodale d'Orchimont.

SENSENRUTH⁴, *Saltiacus rivus*, *Salsenrivus*, *Salenrivus*, *Sansenrioux*, *Sansenru*, etc. — Église médiane sous l'invocation de saint Lambert, à la collation de l'abbé de Saint-Hubert, qui est décimateur pour deux tiers; le curé profite de l'autre tiers.

¹ Cfr. DE MARSE, *Histoire du comté de Namur*, éd. Paquet, t. II, p. 621 et s.

² *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVI, p. 38.

³ ANNEXE I. — Il résulte de ce document, qu'au XIII^e siècle Hastière était du ressort, non du doyenné de Graide, mais de celui de Florennes, comme Waulsort et Bioul. Il est à remarquer aussi que le titre de doyen s'attachait indifféremment au chef-lieu de la chrétienté ou à la paroisse du titulaire. Nous avons déjà rencontré Simon, doyen de Givet ou doyen de Graide (Voir art. GIVET). Ici, nous avons L., doyen de Bioul. Son prédécesseur est désigné sous le nom de *Galterus*, doyen de Flavion, dans un acte de 1196 (BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. I, p. 23). En 1190, *Walterus, Florinensis decanus, jam dictæ ecclesie* (de Unhaia) *investitus* est au nombre des témoins d'une charte confirmative de la donation de l'église d'Onhaye au monastère de Waulsort (*Analectes*, t. XVI, p. 43). Évidemment, nous devons reconnaître dans ce *Galterus* ou *Walterus*, saint Walher, curé d'Onhaye, doyen du concile de Florennes mort le 23 juin 1200. Mais était-il curé de Flavion en 1196? C'est une question que nous posons sans vouloir la résoudre.

⁴ Commune du canton de Bouillon.

Annexés : BOUILLON, *Bullonium*, *Bullon*, *Bulun*, *Buillon*, église dédiée à saint Pierre; NOIREFONTAINE, chapelle de SS. Cosme et Damien; UCIMONT, chapelle de saint Nicolas et de sainte Barbe; BOTASSART, *Boutasart*, chapelle de Notre-Dame, fondée par le seigneur en 1624; CURFOX, chapelle de saint Léger; BRIAHAU et partie de DOHAN. — Nous avons vu qu'à la fin du seizième siècle Bellevaux et Fays-les-Veneurs avec plusieurs villages et hameaux furent détachés de la paroisse de Sensenruth.

L'église paroissiale de Sensenruth et l'église filiale de Saint-Pierre à Bouillon avaient été cédées en 1070, avec d'autres biens, aux religieux de Saint-Hubert par Godefroid-le-Barbu, pour la fondation d'un prieuré à Bouillon. Godefroid, dit le Bossu, ne voulut pas satisfaire aux dernières volontés de son père, et se contenta de donner aux religieux Assenois, *Astinetum*, et Bellevaux, *Bellam-Vallem* (1075). Godefroid de Bouillon, en 1094, à la prière de sa mère Ida, restitua au prieuré l'église-mère de Sensenruth avec les chapelles en dépendantes, à la condition que la cure fût desservie par les moines¹. Pour se conformer aux prescriptions du concile de Latran (1115), les religieux durent renoncer aux fonctions pastorales et les confier au clergé séculier, auquel Albéron, évêque de Liège, assigna en 1126 le tiers de la dime de toute la paroisse de Sensenruth².

À la suite des temps, cette paroisse déjà fort étendue s'accrut en population, surtout la ville de Bouillon. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le curé Gilles Piron ou Petri

¹ *Cantatorium*, §§ 33, 34; OZERAY, *Hist. du duché de Bouillon*, éd. de 1864, t. II, p. 289.

² OZERAY, *Ouv. cité*, t. II, p. 563.

favorisa l'érection des paroisses de Bellevaux et de Fays-les-Veneurs, et prit sa résidence à Bouillon. Il se fit remplacer à Sensenruth par un vice-curé, chargé d'administrer Sensenruth, Curfox et Briahan. De fait, l'église de Bouillon devenait l'église curiale; ce qui donna lieu plus tard à des confusions et à des conflits. Jean de Wypion, son successeur (1609-1633), établit également son domicile à Bouillon. Ce dernier ayant été promu à la cure de Givet en 1633, l'abbé Façon, qui avait besoin de ressources pour réparer le prieuré et achever l'église, obtint de l'évêque de Liège, le 20 juin de cette année, l'incorporation de la cure de Sensenruth au prieuré, à charge d'établir à Sensenruth un vicaire perpétuel à portion congrue, et à Bouillon un vicaire amovible. C'est dans ces conditions que Jacques Collet fut nommé à la cure ou vicariat perpétuel de Sensenruth. Il mourut en 1662. Les religieux le remplacèrent par Jean Maissin, qui prit possession de la cure en 1663 et la conserva jusqu'à sa mort, le 23 avril 1695, mais non sans opposition. Un nommé Léonard Devaux, attaquant en nullité l'union de la cure au prieuré, se fit pourvoir de la cure de Bouillon par bulle pontificale du 4 juin 1663, et, soutenu par la cour souveraine et les habitants de Bouillon, il sut maintenir son poste. Son neveu, Renaud Devaux, lui succéda le 9 juin 1683. Pour se tenir en paix avec les religieux, il consentit, par une transaction du 29 juillet 1687, à ne plus desservir la cure de Bouillon qu'au titre de vicaire amovible, et, le 23 mai 1695, il fut appelé à succéder à Jean Maissin comme curé de Sensenruth. C'est à ce titre qu'il continua dorénavant à desservir Bouillon, confiant à un desserviteur l'administration de Sensenruth et de ses annexes. En 1726, il résigna son bénéfice en faveur de N. Godefroid, qui mourut cette année,

le 22 décembre, six mois après son installation. Après lui vinrent Jean Rathy († 21 janvier 1760), Jean-Jos. Degive (1760, 1777), Evrard-Jos. Caillet, de Bouillon (1803).

Les desserviteurs de Sensenruth après la mort du curé Maissin furent : Gilles Petri, † 5 octobre 1719; Flamignon, † 1723; Jean-Jos. Godefroid, transféré à Offagne le 18 août 1728; Pierre Piraux, † 13 mars 1751; Pierre (?) Rathy, frère du curé; Pierre-Jos. Remy, mort en retraite, le 9 décembre 1838, à l'âge 89 ans.

Sensenruth eut aussi des vicaires-marguilliers. Citons, en 1742, Jean-Philippe.

Vicaires-marguilliers de Bouillon : 1640, Jean Couna; Labouverie, † 22 août 1742; Frérard, † 13 décembre 1745; Delose, † 1746; Dubois, † 1753.

Vicaires de Noirfontaine : 1711, Jean Arnould, promoteur de l'officialité, † 28 juin 1736; Jos. Lambert, † 4 juillet 1745; 1790, Jacques Dumoulin.

Vicaires d'Ucimont : 1682, 1707, Jean Lamoline, de Sausur, † 28 janvier 1710; 1711, Quirin Campinet; 1780, Léonard François.

Vicaires de Botassart : 1725, Palizeux; Hubert Dury, † 5 septembre 1759; 1789, Nolevaux; 1796, A. Pierret.

Vicaires de Curfox : Alexis Martiny, † 1733; Pierre Martiny, † 1753; 1796, Jean Baijot.

SENSENRUTH était une des quatre mairies du duché de Bouillon, à laquelle ressortissaient *Curfox* et *Briahan*. Il a dû avoir au XII^e siècle des seigneurs particuliers; car, dans une lettre adressée à l'évêque de Liège en 1148, Wibald, abbé de Stavelot, se plaint qu'on veuille mettre en interdit l'église de Wellin, parce qu'on y avait enseveli, dans le cimetière, des hommes du monastère qui avaient été tués en

repoussant une attaque dirigée contre le village de Daverdisse (*Daverdeus*), par Thierrri de Sensenruth (*de Salenrivo*) et d'autres vassaux de l'évêque ¹.

NOIREFONTAINE ² était une des quatre *sireries* du duché de Bouillon. En 1330, Jean de Noirefontaine et Salvary, son frère, figurent parmi les hommes de fief du château de Bouillon ³; en 1359, Pierre et Baudzon de Noirefontaine sont présents, également comme hommes de fief, au relief de Mirwart fait par Wenceslas, duc de Luxembourg, devant la cour féodale de Bouillon ⁴. Le 19 octobre 1474, Jean, seigneur de Noirefontaine, donna une rente sur la terre de Poupehan à son fils naturel Jean de Noirefontaine, à l'occasion de son mariage avec Marguerite, fille de Jean de Naou, maire de Malmédy ⁵. Cette famille contracta des alliances avec les seigneurs de Moufrin, de Villers-sur-Lesse ⁶, de Daverdisse ⁷, etc. En 1576, Robert de Noirefontaine vendit sa seigneurie à l'évêché de Liège ⁸. Nous la retrouvons au XVIII^e siècle dans la famille Bodson.

BOTASSART ⁹ était également une des quatre *sireries* du duché de Bouillon. Jean, sire de Botassart et de Naomé, était en 1330 homme de fief du château de Bouillon. Son fils ou petit-fils, Gérard de Naomé, faisant la part de ses

¹ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, col. 264.

² Commune du canton de Bouillon.

³ NEYEN, *Histoire généalogique de la maison d'Orchimont*, p. 72.

⁴ OZERAY, *Ouv. cité*, t. II, p. 301.

⁵ WURTE-PAQUET, *Table chronologique*.

⁶ DE HENRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 98, où les armes de Noirefontaine sont gravées, et p. 244.

⁷ BOYEN, *Notice généalogique sur la famille de Ghenart*, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XVIII.

⁸ SCHOONBROODT, *Inventaire des archives de Saint-Lambert*, n^o 1153.

⁹ Section de la commune d'Ucimont, cant. de Bouillon.

biens à ses enfants, le 1^{er} janvier 1439, donna à Petit-Jean, son troisième fils, la seigneurie de Botassart et ses autres propriétés situées au duché de Bouillon. Celui-ci eut une fille nommée Anne, qui porta la terre de Botassart à son mari Jean d'Oreux.

Nicolas de Lamock, écuyer, fils de Jean-Nicolas et de Jeanne des Ayvelles, famille originaire de Champagne, devint seigneur de Botassart par son mariage avec Cathérine d'Oreux, fille héritière de Jean d'Oreux et d'Anne de Naomé. Son fils, Jean de Lamock, écuyer, fit relief de Botassart à la cour de Bouillon, le 30 juillet 1571. Il eut de Jeanne de Waha de Melreux, son épouse, Jean de la Mock, écuyer, seigneur de Botassart et de Châteaumont, qui fonda en 1624 la chapelle de Botassart. Celui-ci mourut le 18 août 1646 et fut inhumé dans la chapelle de Botassart à côté de Cathérine de Coppin, son épouse, décédée le 28 août 1636. La seigneurie de Botassart passa à son fils, Jean de la Mock, écuyer, mort le 4 août 1657, laissant de Marguerite de Lardenoy de Ville plusieurs enfants. Par le décès de ses deux aînés, Florent de Lamock, écuyer, hérita de la seigneurie de Botassart. Nous avons eu l'occasion, en traitant de Grosfays, de faire connaître ce seigneur et ses successeurs.

SEVRY ¹, *Severy, Suvery, Sivri, Severy-la-Franche*. — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Étienne, à la collocation du seigneur, qui perçoit les deux tiers de la grosse dime. Le curé jouit de l'autre tiers et de la menue entière.

¹ Section de la commune de Javingue-Sevry, canton de Beauraing.

Il existe en Belgique et en France un bon nombre de localités du nom de Sevry, ou Sivry, en latin *Severiacum, Superiacum, Suveriacum*, c'est-à-dire domaine d'un appelé *Severus* ou *Superus*.

ANNEXES : JAVINGUE, *Gavenche, Javengle*, et JEHÉRENNE (Voir HAUTFAYS). Dans une visite décanale du 18 décembre 1672, il est rapporté qu'autrefois une chapelle, dédiée à saint André, avait été fondée à Javingue, mais qu'elle était complètement détruite.

Curés : 1637, 1673, Louis Quenkin, † 12 janvier 1673; 1673-1710, Jean Pierlot ou Pirlot, nommé le 23 janvier 1673 par Charles de Norroy, baron de Serier, seigneur de Sevry, Wancennes, etc., † 9 octobre 1710; 1711-1751, François Guilleimi, désigné le 29 décembre 1710 par Marie-Thérèse, née comtesse de Mérode et de Brandeville, dame de Malandry, baronne d'Allamont, de Buzi, vicomtesse de Villers-sur-Lesse et de Jehérenne, etc., † 2 mai 1751; 1751, 1764, Jean Duchêne, nommé *jure devoluto* par le doyen le 8 septembre 1751; 1788, 1791, Jean-François Gillet.

Sevry était une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, qui ressortit d'abord à la prévôté de Revoge, puis au comté d'Agimont¹.

Les châteaux de Sevry et de Javingue furent pillés et incendiés par les révolutionnaires français, en 1793.

TRANSINNE². — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Martin, à la collation du seigneur de Mirwart. — L'abbé de Saint-Remy perçoit la moitié de la dime; les pasteurs de Transinne et de Villance se partagent l'autre moitié.

Transinne a été détaché de la paroisse de Villance et érigé

¹ Voir de plus amples détails sur Javingue et Sevry dans notre *Notice historique sur le comté d'Agimont*.

² Commune du canton de Wellin.

en cure en 1687, sous le titre de quarte-chapelle, mais en laissant à l'archidiacre les droits d'institution.

Curés : 1687-1726, Libert Jacquemin, † 21 août 1726; 1726-1751, Le Mareschal; 1751-1762, Pontian Millard, † 21 mars 1762; 1763, Bourguignon, desserviteur; 1764-1769, Jean Collard; 1769-1792, Collet; 1792-1806, De Remonchamps.

Vicaires-marguilliers : 1709; 1711, Jean Noblet, † 10 juin 1711; 1711, Pascase Peraut; 1734, Ancelon.

Transinne dépendait du ban de Villance et en suivit les destinées.

VENCIMONT, ¹ *Venecisus mons, Vennecimont, Vendecimont*. — Quarte-chapelle sous l'invocation de saint Lambert, à la collation de l'abbé de Florennes; le curé perçoit toute la dime.

Curés : 1663, 1683, Jean Wauthier, nommé le 31 janvier 1663 par l'abbé Charles Saymon; 1709, 1715, Jean Danloy, † mai 1715; 1715-1745, Jacques Demanet, ci-devant vicaire perpétuel de Vodelée, nommé par bulle pontificale le 19 mai 1715, en vertu du concordat de Germanie, † 25 janvier 1745; 1745, 1764, Pierre Gaspar, nommé par bulle pontificale et par la Faculté des arts de Louvain.

Vicaires : 1709, Hubert Adam; 1711, Jean Maquer; Jean Transinne, † 1724.

Par son testament du 21 décembre 1235, dame Clarisse, douairière de Gedinne, veuve de Jacques, sire d'Orchimont, légua à l'église de *Vennecimont* cinq sols pour sa réparation².

Vencimont était du pays de Liège, prévôté de Revogne.

¹ Commune du canton de Gedinne.

² *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XVI, p. 132.

Il avait pour seigneur en 1248 Gilles de Hierges¹; mais il est probable que celui-ci en était le seigneur-avoué, et que les religieux de Florennes en étaient seigneurs fonciers. Le bois dit *Bois-l'Abbé* appartenait au susdit monastère, et l'on montre des ruines que la tradition locale désigne comme étant les restes d'un prieuré ou d'une ferme qui dépendait de l'abbaye.

Au xvii^e siècle, la vouerie de Vencimont était possédée par Florent, baron de Brandenbourg; Madeleine de Montmorency, sa veuve, la légua en 1697 à son gendre, Jacques de Beaufort, baron de Spontin².

Vencimont n'avait qu'une moyenne et basse justice.

VILLANCE³, *Villancia*, *Villantia*, *Villanche*. — Église majeure sous l'invocation de la sainte Vierge, à la collation du seigneur. L'abbé de Saint-Remy percevait la moitié de la dime; le curé et la personne se partagent l'autre moitié.

Annexes : LIBINS, desservi par la personne; GLAIREUSE et ANLOY. Transinne fut détaché de la paroisse de Villance en 1687.

Curés : 1342, Guillaume⁴; 1628, Nicolas de Daverdisse; 1672, 1683, Massin d'Arville; 1719, 1741, Debeur, † octobre 1741; 1760, 1764, Jean-Henri Laurent; Jean-Paul Speck, † 1791; 1791, Jean-Pierre-Jos. Pierret, ci-devant chapelain castral de Resteigne.

¹ Archives de l'État, à Namur; Greffe de Vencimont: liasse Administration.

² GOETHALS, *Hist. général. de la maison de Beaufort-Spontin*, pp. 269, 270.

³ Commune du canton de Saint-Hubert.

⁴ Publications de l'Institut historique de Luxembourg, t. XXI, p. 7.

Personnes ou curés des Libins : 1673, 1682, Guillaume Adam; Henri Gingoux de Baonville, † 22 novembre 1718.

Vicaires de Villance : 1721, 1741, Nicolas Bœur; 1791, A.-J. Collignon.

Vicaires des Libins : Nicolas Debœur, † 1719....

Vicaires ou vices-curés d'Anloy : Nicolas Laurent, † 25 mars 1683; Nicolas Detroine, † 17 mai, 1733; N. Adam, † 7 janvier 1757; Wanlin † 14 janvier 1762.

Villance, ancien domaine des rois d'Austrasie, avait été donné à un comte nommé Richard, chambellan de Louis-le-Débonnaire. Richard eut sa terre confisquée pour avoir suivi le parti de Lothaire en révolte contre l'empereur son père. En ayant obtenu la restitution de Louis-le-Débonnaire le 26 juin 839, il la donna à l'abbaye de Prum, donation qui fut ratifiée le 12 novembre 842 par l'empereur Lothaire, et le 7 mars 865 par son fils Lothaire, roi de Lotharingie¹.

Sous la dépendance du monastère de Prum, Villance eut des seigneurs-avoués pour l'exercice de la haute justice. En l'an 1200, Éverard de Villance, chevalier, signa une charte de Thierry, sire de Walcourt, en faveur de l'abbaye d'Orval².

Le seigneur de Cons était en 1222 avoué de Villance, et tenait du monastère de Prum la terre d'Ochamps, comprise

¹ MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, coll. 97, 101 et 171. On trouve dans HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 661, le rôle des propriétés de l'abbaye de Prum à Villance et à Libin.

² GOFFINET, *Les comtes de Chiny*, p. 207. — Il est aussi question d'un Rodolphe de Villance, vers 1096, dans le *Cantatorium*, § 100. Le nom patronymique de Villance s'est longtemps conservé. En 1291, Jacquemin de Villance était prévôt de Bouillon. DEVILLERS, *Cartulaires du Hainaut*, p. 541. En 1366-1368, Jacquemin de Villance était capitaine-prévôt d'Orchimont; en 1368-1378 et 1386-1394, Henri de Villance avait la même charge. *Chambre des comptes*, nos 6492-6493.

alors dans le ban de Villance. Jacques, seigneur de Cons, devint peu après, propriétaire de la terre de Villance, qu'il vendit à Henri II, comte de Luxembourg. Par acte du 23 juin 1247, le comte de Luxembourg la céda à son frère cadet, Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy. Celui-ci, par reconnaissance du 1^{er} juillet 1296, vendit les terres de Villance et de Transinne à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qui les rétrocéda en 1304, peu de jours avant sa mort, à Henri IV, comte de Luxembourg. Cette rétrocession fut ratifiée le 7 mars 1305, par Guillaume, comte de Hainaut, qui venait de succéder à son père. Des difficultés s'étant élevées entre Gérard de Blankenheim et le comte de Luxembourg au sujet de la succession de Gérard de Luxembourg, il y eut entre les parties, le 19 février 1307 (n. st.), un accord qui assurait au comte de Luxembourg la libre possession de Villance ¹. A partir de 1343, Villance suivit les destinées de l'importante seigneurie de Mirwart, dont le passé vient d'être retracé par la plume savante du P. Goffinet ².

Le ban de Villance comprenait Villance, Libin-Haut, Libin-Bas, Glaireuse, Transinne, et une partie d'Anloy, l'autre partie dépendant du duché de Bouillon.

VONÈCHE ³ *Wonnesse, Wonesse, Vonesche*. — Quartechapelle, sous l'invocation de saint Denis. La collation de la cure appartient pour deux tiers au souverain, comme seigneur d'Agimont, et au commandeur de Villers-le-Temple, pour un tiers. Le curé profite de toute la dime.

¹ Voir la *Table chronologique* de WURTH-PAQUET, à ces différentes dates.

² Dans le tome XVII des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*.

³ Commune du canton de Beauraing.

Curés : 1490, Robert Duchesne; 1555-1595, Nicole; 1595-1606, Guillaume Lemaitre; 1606,-1619, Henri Dury; 1619-1644, Guillaume Feson, absent pendant les guerres; 1644-1662, Perpète Jacquemin; 1662-1697, Jacques-Benoît Jacquemin, de Naomé; 1697-1715, Pierre Collet, official du décanat, † 3 octobre 1715; 1715-1743, François-Nicolas Maryschal, ci-devant vicaire à Wancennes, présenté le 17 octobre 1715 par le comte de Kinigsegg au nom du roi d'Espagne, institué le 26 décembre † 6 décembre 1743; 1744-1745, Nicolas Thiry, ci-devant vicaire à Bièvre, nommé par S. M. catholique, pourvu de la cure le 16 avril 1744, † 30 mai 1745; 1745-1757, Henri Renson, de Wiesme, ci-devant vicaire à Focant. La cure lui fut conférée le 5 juin 1745 par Frère Louis-Adrien Cabeuil, maître de l'ordre de S^t-Jean de Jérusalem, commandant du temple de Reuma, agent général de son ordre en France, en vertu de la procuration de Frère Guillaume-François de Bernard d'Avesnes, grand hospitalier de son ordre et commandeur de Villers-le-Temple, alors à Malte; on lui imposa comme condition de se présenter au prochain chapitre provincial de l'ordre, qui devait se tenir à Paris, pour y faire enregistrer ses lettres de collation, et pour y être admis au noviciat, et l'année suivante à la profession régulière; il mourut le 22 mars 1757. 1757-1793, Jean-Jacques Grégoire, de Brul (Roumont), nommé par la Reine, et pourvu de la cure le 20 juin 1757; 1793-1802, Jean-Jos. Vaume.

Ayant refusé de se soumettre au concordat, le curé Vaume fut pris à Wancennes comme stéveniste et conduit à Namur, où il fit, paraît-il, sa soumission, car il fut alors nommé curé à Ligny. Il avait souvent dit à ses paroissiens de Vonèche : « Si je viens à être pris et à me soumettre, ne m'imites pas ;

» regardez-moi plutôt comme un apostat. » Ces paroles paroles produisirent leur effet ; car il revint plus tard pour engager les gens de Vonèche à se soumettre à leur nouveau curé, et ce fut en vain. Le stévenisme compta de nombreux adeptes dans cette paroisse ; en 1828, il y en avait encore cent trente-six : soixante-six à Vonèche, et soixante-dix à Froidfontaine. Ils furent soutenus d'abord par l'abbé Louis, ancien vicaire de Han-sur-Lesse, trouvé mort en 1833 dans le bois d'Éclaye, commune de Pondrôme, ensuite, par l'abbé Jean-François Denis, de Bercheux, qui fit sa soumission et alla mourir curé à Hatrival, le 17 février 1844. Le stévenisme prit fin dans la paroisse de Vonèche en 1838 ¹.

Vonèche avait haute, moyenne et basse justice, et dépendait de la seigneurie d'Agimont ².

Dès le commencement du xvii^e siècle, *Froidfontaine* et *Tanton*, qui font aujourd'hui partie de la paroisse et de la commune de Vonèche, étaient attachés à la paroisse de Pondrôme ; mais, d'après une tradition locale, inscrite dans les archives de la cure, Froidfontaine et Tanton étaient primitivement soumis à la juridiction paroissiale de Vonèche et n'en auraient été détachés qu'à la suite d'une peste qui désola ce dernier village. Ce qui corrobore cette tradition, c'est la part que possédaient dans le patronage de la cure de Vonèche les chevaliers de Malte, seigneurs fonciers de Froidfontaine et Tanton.

Le domaine de Tanton sur Wimbe faisait, au x^e siècle,

¹ Notes manuscrites de M. Kinet, curé de Vonèche.

² Voir sur Vonèche ce que nous avons publié dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, p. 548 et t. XVI, pp. 251, 295, 296, 301, 302.

partie du comté de Huy, et était la propriété d'un noble nommé Engon, qui, selon toute apparence, était seigneur de Revogne. En l'an 941, Engon échangea avec l'abbé de Stavelot sa villa de Tanton contre Jehérenne, *Joharina*, près de Tanton, aujourd'hui sous la commune de Hautfays, et Senaye, *Ceneils*, près de Wancennes, terres également dépendantes du comté de Huy. Tanton comprenait alors deux manses, une église, un moulin, une brasserie, un bois et des prairies avec une famille de huit serfs ¹. Cette acquisition convenait aux moines de Stavelot, parce qu'elle venait arrondir leur domaine de Wellin, qui, de ce côté, avait pour dépendances Lompré, Fays-Famenne avec les bois de Saint-Remacle ². Tanton fut placé sous la juridiction de la haute cour de Lompré.

Les chevaliers de Saint-Jean avaient déjà acquis Tanton au xiii^e siècle. Clarisse, dame de Gedinne et douairière de Jacques, seigneur d'Orchimont, légua en 1235, à la maison hospitalière de *Tantun* dix sols et deux serviettes ³.

Tanton dépendit d'abord de la commanderie de Chantraine en Brabant. Un document de 1368 nous apprend que les chevaliers de Chantraine devaient payer chaque année trois livres de cire au voué de Mehaigne à prendre sur leur maison de Tanton. « Item qu'il at sens parcenier 111 livres de

¹ « Villam que vocatur *Tanton*, in qua sunt duo mansa, ecclesia, » molendium, camba, silva, prata, inter confines aquarum *Wembria* » (Wimbe) et *Ceneitia* (Senoye), in comitatu Holo, cum familia VIII, his » nominibus : Diardus, Wisericus, Wafenbertus, Haldiarda, Liegardis, » item Haldiarda, Lambertus. » RITZ. *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins*, p. 36.

² Et non pas *Saint-Remagne*, comme écrivent nos cartes.

³ *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.*, t. XVI, p. 132. — Dix sols à cette époque étaient le prix d'une vache.

» chire que Ottlez de Tanton doit par an pour ceaulx de
 » Chantraine ¹. » En 1503, Tanton fut détaché de la com-
 manderie de Chantraine pour être unie à celle Villers-le-
 Temple ².

Le commandeur était seigneur foncier de Froidfontaine et
 Tanton, avec droit d'y avoir mayeur, échevins, greffier et
 sergent pour y exercer la justice foncière. Pour la haute
 justice, Froidfontaine et Tanton ne cessèrent pas de ressortir
 à la haute cour et châtellenie de Lompré. Le 1^{er} avril 1466,
 les Dinantais accordèrent une sauvegarde à la « ville » de
 Froidfontaine et à la maison de Tanton appartenant à la
 terre de Lomprez ³.

La maison hospitalière de Tanton et la chapelle dédiée
 à saint Jean furent incendiées au xv^e siècle ; le feu n'épargna
 que le moulin dont les habitants de Froidfontaine étaient
 banniers ⁴. La chapelle fut reconstruite, et, au siècle dernier,
 le curé de Pondrôme y allait dire la messe à la Saint-Jean-
 Baptiste ⁵. Après la révolution, elle tomba en ruines, les débris

¹ *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, pp. 178, 179, 210.

² La commanderie de Villers-le-Temple, à 2 lieues 1/2 de Huy, formée
 en 1503 des membres détachés de celle de Chantraine, comprenait,
 outre son chef-lieu, les anciennes maisons de Strée, de Flémalle et de
 Bierset, le temple de Visé, l'hôpital de Marsinne, le temple de Hanefte,
 l'hôpital de Montjoie à Warnant (Huy), l'ancien temple de Huy, celui de
 Lomprez près de Huy, le domaine de Bonneville, la terre et seigneurie
 d'Hargimont, celle de Tanton dans la forêt des Ardennes, et l'ancien
 temple de Bertrantsart sur le chemin de Gerpennes à Nalinnes. Le com-
 mandeur avait le patronage de la cure de Soumois près de Walcourt. —
 Les archives de Tanton sont au dépôt de l'Etat, à Mons.

³ *Archives communales de Dinant*, Registre aux missives, n^o 9, p. 283.

⁴ MANNIER, *Ordre de Malte*, p. 734.

⁵ « Finaliter commendataria est in Tanton, in qua est capella ordinis
 » Malternsis, in qua die S^o J. B. celebrat dominus pastor, sine tamen
 » obligatione. » *Dénombrement de la cure de Pondrôme en 1732*, aux
 Archives de l'Etat, à Namur.

ont été employés à la restauration du moulin, et les broussailles
 cachent aujourd'hui l'emplacement de cet antique sanctuaire.

Les terres du domaine de Tanton contenaient 208 bonniers
 en grande partie de mauvaise qualité et en broussailles.
 Elles étaient louées en 1737, avec le moulin et les rentes
 seigneuriales, 310 florins de Liège.

Froidfontaine fut aussi de longue date doté d'une chapelle
 sous le vocable de sainte Catherine. L'ancienne chapelle, que
 nous avons vu démolir en 1872, avait été construite après
 la paix des Pyrénées (1660), le chœur en avait été agrandi
 et les fenêtres renouvelées en 1772; l'autel portait la date de
 1668. Cet édifice avait succédé à un autre très ancien,
 et de style ogival, à en juger par deux fragments de pierres
 ciselées, trouvés dans la maçonnerie, lors de la démolition de la
 dernière chapelle. Sur l'une de ces pierres était gravé en lettres
 gothiques le mot MANBOR ou WANBOR, et sur l'autre : DE LEGLIS.

Ce n'est non plus qu'après la paix des Pyrénées que nous
 trouvons la chapelle desservie par des vicaires au gage des
 habitants. Citons : en 1681 et 1707, Gilles de Ramesée;
 1710, 1733, Nicolas Gaillard; 1746-1753, Jean-François Gré-
 goire; 1753-1793, Jacques Mormal, de Sohier, auquel
 succédèrent pendant la tourmente révolutionnaire, Doury,
 R. P. Lambert, religieux augustin de Bouillon, et Mansuète.

WILLERZIES ¹, *Wilerceias, Wirlezies, Willerzy, etc.* —
 Église médiane sous l'invocation de saint Pierre, à la collation
 de l'abbé de Laval-Dieu en France. Le curé est décimateur.
 Curés : 1672, 1683, Nicolas Ouflet; 1687, Hubert Parent;

¹ Commune du canton de Gedinne. — Willerzies, *Wilerceias* dans le
Cantatorium, dérive du bas-latin *ceia*, demeure, et de *Wilher*, nom
 d'homme chez les Francs.

1698, Frère Lesire ; 1705, 1729, F. Jean-B. Monsigot, † 11 février 1729 ; 1729-1759, F. J. Ninnin, † 5 janvier 1759 ; 1759-1801, F. Jean Grosjean, de Bertrix, y décédé le 17 février 1801.

Vicaires : 1671, Jean Fris ; 1711, 1713, Jean Éverard.

L'église de Willerzies fut donnée à l'abbaye de Laval-Dieu en 1199 par l'évêché de Liège ² ; elle eut part, en 1235, aux legs de Clarisse, dame de Gedinne ³.

Avant 1680, Willerzies était une terre franche et indépendante, avec haute, moyenne et basse justice, et suivait la loi et coutume de Renwez, à laquelle ses habitants avaient été affranchis, vraisemblablement au commencement du XIII^e siècle ⁴. Cette terre appartenait alors à une branche de la maison de Rumigny, à laquelle étaient échues la seigneurie de Renwez et la terre franche de Fagnolles. En 1268, Hugues de Rumigny, chevalier, sire de Fagnolles, et Marie, sa femme, donnèrent à l'église de Laval-Dieu, pour le salut de leur âme, quatre muids de blé à prendre sur leur moulin de Willerzies ⁵.

² HUGO, *Annales Praemonstr.*, t. II, col. 4017.

³ *Anales*, t. XVI, p. 132.

⁴ Les habitants de Gedinne furent aussi affranchis à cette loi par Jacques I d'Orchimont, et leurs franchises furent reconnues au mois de mars 1236, par Beaudouin, sire d'Orchimont, son fils. *Archives de l'État à Namur, Cartulaire de Wautsort*, t. I, fol. 56 v^o. On n'a pu jusqu'ici retrouver le texte de la loi de Renwez ; seule la partie pénale en est transcrite en tête d'un registre de la haute cour de Willerzies. *Archives de l'État à Namur*. Greffe de Willerzies, transports et causes 1542-1564.

⁵ *Archives des Ardennes à Mézières*, H, 240. — Cet texte et le témoignage de HEMRICOURT, p. 91, prouvent que les sires de Fagnolles descendaient de l'illustre maison de Rumigny. Cette branche possédait encore, du moins en partie, la seigneurie de Renwez (département des Ardennes) au XIV^e siècle ; nous rencontrons en effet, en 1313, au nombre des pairs du château de Bouillon « Jaquet de Feigneule, chevalier, sire de Renwers en partie », qui avait épousé Marguerite de Mirwart. *Annales*

Au XV^e siècle, la seigneurie de Willerzies appartenait à Henri de Hemricourt, époux de Catherine de Bloys ; puis passa à son fils Henri de Hemricourt, seigneur aussi de Mont-S^{te}-Aldegonde, conseiller et maître d'hôtel de la reine de Hongrie, prévôt-bailli de Binche où il mourut. Il avait épousé Élisabeth de Spangen, chanoinesse de S^{te}-Waudru à Mons, qui résigna sa prébende en 1498 en faveur de sa sœur Mathilde. De ce mariage naquit Marguerite de Hemricourt, dame de Willerzies, de Neufville-sur-Sambre, etc., laquelle fut unie en 1529 à Thomas de Thiennes, seigneur de Castre, mort en 1558. Elle lui survécut jusqu'en 1572 et fut enterrée à Neufville, près de Solre-sur-Sambre en Hainaut. Leur troisième fils, Jean-Baptiste de Thiennes, hérita de tous les biens de la famille par la mort de ses frères, et devint ainsi seigneur de Willerzies. Il mourut en 1604. Il s'était marié en 1565 avec Marguerite-Jacqueline Ghiselin, dame de Lescangrie, décédée en 1611, dont il eut Jean-Baptiste de Thiennes, baron de Montignies, seigneur de Willerzies et autres lieux. Celui-ci épousa, en 1608, Hélène de Lannoy, dame de Moulin. De cette union naquit en 1610, Philippe, comte de Thiennes et du S^{te}-Empire, baron de Montignies-S^{te}-Christophe, seigneur de Willerzies, de Neufville, du Sart, de Hazebrouck, lequel épousa en 1634, Julienne-Sabine de Hornes. C'est à leur

de l'Institut archéologique d'Arlon, p. 210. Mentionnons en outre : en 1305, Robert, seigneur de Fagnolles (DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 483) ; en 1314, 1318, 1330, 1336, 1342, 1351, Hues ou Huon, seigneur de Fagnolles (DEVILLERS, *Cartulaires du Hainaut*, pp. 248, 676, 716 ; — GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, pp. 489, 491 ; — WURTH-PAQUET, *Table chronol.*) en 1317, Hues de Fagnolles, sire de Wiege, neveu de feu Nicolon ; dit la Buègue, de Rumigny (DEVILLERS, *Ouv. cité*, pp. 78, 80). Voir aussi R. CHALON, *Notice sur l'indépendance de la terre de Fagnolles*, dans les *Bulletins de l'Académie royale*, t. XIX.

pieuse générosité qu'est due la fondation d'un couvent de Carmes à Willerzies.

Ces époux « par inclination spéciale envers l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, dit Bertholet ¹, y firent bâtir, en 1675, un couvent, cloître et église au lieu nommé *la Fontaine Coqueron*. Ils cédèrent à cette fin aux Carmes chassés de la province Gallo-Belgique deux bonniers de terre ou plus, à charge et condition bien expresse qu'ils en seroient déclarés et reconnus pour fondateurs, eux et leurs successeurs en chef; qu'on chanteroit tous les ans et à perpétuité deux obits, et qu'on y diroit deux messes basses pour le repos de leurs âmes. Cette fondation tendoit principalement à fournir dans ces quartiers-là quelques missionnaires aux Ardennes qui en sont assez dépourvues, à cause de l'éloignement des villes. »

La donation du comte et de la comtesse de Thiennes date du 11 octobre 1675. L'année précédente, les religieux avaient pu déjà établir à Willerzies un refuge pour deux ou trois religieux; ce n'est que le 14 mars 1679 que furent délivrées les lettres par lesquelles l'évêque de Liège les autorisait à fonder le couvent et à exercer les fonctions ecclésiastiques dans tout le diocèse ².

Philippe, comte de Thiennes, et Sabine, son épouse, moururent en 1676, et furent inhumés à Montignies-S-Christophe. Leur fils aîné, Philippe-Alexandre, comte de Thiennes, baron de Montignies, seigneur de Neufville, de Willerzies, du Sart, de Hazebrouck, etc., épousa Marie-Gilles-Claude de Carnin. Il mourut le 3 décembre 1693 et son

¹ *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VIII, p. 162.

² Voir ANNEXE III.

épouse lui survécut jusqu'au 10 décembre 1718. Ils furent enterrés dans l'église de Willerzies, récemment démolie, et sur leur tombe on lit l'épithaphe suivante :

D. O. M.

ICY DEVANT REPOSENT LES CORPS DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE PHILIPPE ALEXANDRE, COMTE DE THIENES, BARON DE MONTIGNY, SEIGNEUR DE NEUVILLE ET DE WILLERZIE, ETC., LEQUEL RENDIT SON AME A SON CREATEUR LE 3^e DU MOIS DE DECEMBRE DE L'AN DE GRACE MIL SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE, ET DE DAME MARIE GILLES CLAUDE DE CARNIN, SON ÉPOUSE, LAQUELLE DÉCÉDA LE 10 DU MOIS DE 8^{bre} L'AN 1718.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

Les quartiers sont :

De Thiennes, Ghiselin, de Lannoy, de Bonniers, de Hornes, d'Egmont, de Mérode, de Palant. — Carnin, Marquis, Morel, Pardo, Lierres, Mailly, La Tramerie, Gault.

Philippe-Alexandre, comte de Thiennes, eut la douleur de voir sa terre de Willerzie privée de son indépendance. Elle fut adjugée à la France par la Chambre de Metz en 1680; la convention de Lille du 3 décembre 1699 l'annexa aux Pays-Bas, et dès lors Willerzie fut traité comme dépendant de la province de Luxembourg.

N'ayant pas d'enfants, Philippe-Alexandre laissa ses biens à son frère Albert-François, comte de Thiennes. Celui-ci n'eut pas non plus d'enfants de son épouse Marie de Bochols,

dame de Rennebourg; par testament de 1728, il laissa sa fortune à son cousin sous-germain, Cajetan, fils de Félix de Thiennes, comte de Looz, et de Philippotte-Marguerite de Thiennes. Cajetan mourut à Willerzie le 20 novembre 1740, comme l'atteste son inscription tumulaire :

ICY REPOSE LE CORPS DE NOBLE
ET ILLUSTRE SEIGNEUR, MESSIRE
CAJETAN, COMTE DE THIENES DE
LOOZ, VICOMTE DE BOIDENGHE, BARON
DE MONTIGNY-SAINT-CHRISTOPHE,
DU MARAIS, SEIGNEUR DE WILLERZIE,
NEUVILLE SUR SAMBRE ET AUTRES
LIEUX, ET DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU
DE WILLERZIE LE 20 9^{bre} 1740.

R. L. P.[†]

Il avait épousé Louise de Thiennes, qui ne lui donna pas d'enfants, en sorte que sa succession fut recueillie par son frère Philippe de Thiennes († 1753), lequel eut de Marie-Adrienne de Houchin († 1766) plusieurs filles qui nous sont inconnues. Force nous est donc de clôturer ici la liste des seigneurs de Willerzies.

Ce village n'avait pour défendre son indépendance qu'un petit fort, que les Français, sous la conduite du duc de Nevers, prirent et détruisirent en 1554. Ce leur fut chose facile; car à leur approche le capitaine Lalosse et les vingt-cinq à trente hommes qui gardaient la place prirent la fuite.

WINENNE ¹, *Unine, Winine, Hinenne*. — Quarte

¹ Commune du canton de Beauraing.

chapelle sous l'invocation de saint Remacle, à la collation d'un patron laïque, qui percevait les deux tiers de la grosse dime; l'autre tiers et toute la menue constituent la compétence du curé.

Curés : Guillaume de Lonnoy, démissionnaire en 1638; Lambert Collet, présenté par MM. Lancelot et Charles del Halle, pourvu de la cure le 23 février 1638; Gérard de Colenvaux, démissionnaire en 1658; Servais Gerboux, présenté le 20 septembre 1658 par Jean de Haillée, lieutenant-bailli d'Agimont, demeurant à Givet; 1672, Nicolas Patignies (Pierre Bellot, marchand de Givet, collateur); 1709, Jean-Joseph Weisse (Marie-Marguerite de Zeebergh, veuve de Pierre Bellot, collatrice); il donna sa démission, le 26 mai 1716 pour passer à Felenne; 1716-1752, Jean Puissant, ci-devant vicaire à Agimont, pourvu de la cure, le 8 juin 1716 sur la présentation faite, le 26 mai, par Marie-Marguerite de Zeebergh, décédé le 10 avril 1752; Pierre Puissant, ex-curé de Rienne, desserviteur du 6 mai au 24 juin 1752; François-Robert-Joseph Joly, pourvu de la cure le 6 mai 1752 sur la présentation de Marie-Marguerite et Anne-Françoise Bellot, Alphonse-Charles, seigneur de Ferage, Nicolas-François Gouffart, conseiller royal, François-Joseph Craviaux, licencié ès-droits, et Louis Liencourt; il mourut pendant la révolution.

Il est assez probable que l'église de Winenne doit sa fondation aux religieux de Stavelot, comme, en général, celles qui sont dédiées à saint Remacle. Peut-être devons-nous reconnaître Winenne, plutôt que Humain, dans l'endroit nommé *Hunnin* en Famenne, dont la possession a été confirmée à l'abbaye de Stavelot, en 862, par Lothaire II, et, en 874, par Louis de Germanie. Winenne, en effet, s'appelle encore vulgairement *Hinenne*, et dans un document de

1396¹, il est désigné sous le nom de *Unine*, formes qui se rapprochent de *Hunnin*, surtout, si l'on fait attention qu'anciennement la désinence *ine* des noms de lieux s'abrégeaient facilement en *in*; exemples : *Hugo de HUBIN* (1028), *Lambertus de HUBIN* (1067) pour *HUBINE*; *villa quæ vocatur SENNIN* (1111) pour *SENNINE*, *Senenne-lez-Anhée*².

Winenne était une seigneurie dépendante du comté d'Agimont³.

¹ *Archives de l'État à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, p. 233.

² MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. I, col. 398; BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. III, preuves, p. xxxi; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. I, p. 106.

³ Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI, pp. 286, 296.

ANNEXES.

I.

Le doyen de Bioul restitue l'église de Rienne en Ardenne à l'église paroissiale d'Hastière (1219).

L., Dei gratiâ decanus de Biulo, universis harum litterarum inspecturis salutem in Domino. Cùm ad omnium ecclesiarum utilitatem et honorem nostra respiciat intentio, propensius tamen illarum quæ in decanatu nostro sitæ sunt et nostro regimine commissæ promotionem desideramus; indè est quòd nos, inspectis et cognitis privilegiis quæ diversis temporibus Ecclesia Hasteriensis a domino Papa et a domino Leodiensi Episcopo et ab Archidiacono meruit sibi confirmari, intelleximus et didicimus ecclesiam de Riennes in Ardenna esse filiam et membrum parochiæ Hasteriensis, cujus abbatia Hasteriensis ex Prælatorum suorum indulgentia retinet investituram. Igitur memoratam ecclesiam de Riennes parochiæ Hasteriensi, tanquam filiam matri, restitimus et benigno favore reddimus in perpetuum, et sigillo nostro huic cartæ opposito juris istius evidentiam confirmavimus, anno gratiæ 1219.

(*Archives de l'État à Namur, Cartulaire de Waulsort*, t. I, p. 294, v^o.)

II.

Décision du concile de Gedinne relative à la réparation du chœur de l'église de Gedinne (1561).

Nous, doyen, confrères et curés du concil de Graide, diocèse de Liège, sçavoir faisons à un chacun et à tous, que sur le différent esmeu entre le curé de Jedine d'une parte et ses paroissiens d'autre part, quand est ce que touche la réparation du chœur de l'église dud^e lieu de Jedine et la couverture d'iceluy, veu et considéré que lesdits de Gedinne en temps de guerre ont faict fort de lad^e église a esté bruslée, apres avoir ouy et

entendu les raisons des parties pardevant nous proposées tant d'un costé que d'autre, avons dit, sententiés, ordonnés et déclarés, come par nre pat̄ decret̄ disons, sententions et déclarons led' curé n'estre tenu à la réparation dud' chœur, ni de la couverture d'iceluy, mais bien seroit tenu à l'entretenace de lad' couverture et de la voiriere derrier le grand autel, après que led' chœur sera réparé et recouvert, voir toutefois que s'il luy plaît de donner quelque chose du sien pour subvenir à lad' réparation et couverture, faire le poultra, avec protestation de non préjudicier à ses successeurs curez dud' lieu. Donné aud' lieu de Graide, nous estans ensemble en nre concil le xv^e d'octobre l'an mil cinq cent soixante et un. Signé Lamb. Goblet decanus qui supra. P̄s copia concordat cum suo originali. Ita est J. Collet, decanus Graidensis ac notarius apostolicus.

(Registre décanal.)

III.

Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liège, autorise la fondation d'un couvent de Carmes à Willerzies (1679).

Maximilianus Henricus, Dei gratiâ Archiepiscopus Coloniensis, Sacri Romani Imperii Princeps Elector, per Italiam archicancellarius, et S^m Sedis Apostolicæ Legatus natus, Episcopus ac princeps Leodiensis et Hiedenensis, administrator Berchtesgadensis, Utriusque Bavariæ, superioris Palatinatus, Westphaliæ, Angariæ et Ballonii Dux, Comes Palatinus Rheni, Landgravius Leuchtenbergensis, Marchio Franchimontensis, Comes Lossensis, Hornensis, etc. Omnibus et singulis præsentibus nostras litteras visuris, lecturis seu legi auditoribus salutem in Domino sempiternam. Exponi nobis nuper fecerunt P. Augustinus a S^m Monicâ Provincialis Fratrum B^m Virginis Mariæ de Monte Carmelo per provinciam Gallo-Belgicam, necnon Vicarius localis Domicilii ejusdem Ordinis siti in terra francâ et liberâ de Willersy, nostræ tamen Diocesis Leodiensis spirituali ac ordinariæ ejus jurisdictioni subjecti, quod aliàs per litteras nostras datas Anno 1674 mensis Augusti die 28^a ad postulationem similem P^{ri} Celestino tunc ejusdem Provinciæ Provincialis domicilium parvum pro duobus aut tribus sacerdotibus ejusdem Ordinis in dictâ

terrâ francâ et liberâ de Willersy, locum ibidem concedente Comite de Thiennes, Barone de Montignies, ejusdem terræ de Willersy absoluto Domino, erigendi licentiam et facultatem autoritate nostrâ ordinariâ et episcopali concessimus ad fines et effectus, ac prout in dictis litteris latiùs continetur; verùm quòd abindè hoc domicilium seu residentia in tantum excrevit, ut Domino Deo benedicente, necnon istius loci et vicinarum partium incolis voluntarie contribuentibus, maximè dicto Comite de Thiennes uti fundatore, qui eis etiam de consensu Sabinae natæ Comitissæ de Hornes, terras, prædia, fontes de fundo suo libero largitus est per suæ donationis datas litteras undecimâ octobris 1675, sufficere possit et sufficiat ædificandæ Ecclesiæ et Conventui Regulari pro numero canonico et competenti Religiosorum, qui possint salutis animarum nostræ episcopali jurisdictioni subditarum in istis desertis partibus seduliùs incumbere ac Pastoribus inservire, dummodo ad eum effectum nostra accesserit facultas episcopalis et ordinaria; pro quâ obtinendâ dictus Provincialis humiliter apud nos supplicari fecit. Nos igitur attendentes quòd dictus locus sit in mediis sylvis ardenatibus constitutus et nihilominus satis populosus, ac proindè messis multa et operarii pauci, cum ad tres aut quatuor horas in circuitu non adsint alii Religiosi, ac deinde sit situs extra territorium et Dominium nostrum temporale Leodiensè; quòdque magnus pro animarum salute illic ex tali conventu, si erigeretur, fructus infallibiliter sperari possit; piis hujusmodi precibus inclinati licentiam et facultatem sic petitam benignè concedimus et impertimur, dictumque conventum eo in loco designatum autoritate nostrâ ordinaria et nobis in hac parte per S. Concilium Tridentinum attributâ, omni meliori quâ possumus formâ et modo erigi et institui permisimus et permittimus, facultates ad id opportunas concedendo sub obedientiâ et regimine dicti Provincialis Provinciæ Gallo-Belgiæ et successorum ejus, eisdemque impertiendo, ut ibidem ecclesiam, conventum, claustrum, ambitus, et omnia ad Conventum Regularem necessaria liberè ædificare possint ac valeant, ibidem officia divina decantare, campanam cum campanali ad populum convocandum, necnon cœmeterium et cætera necessaria et opportuna habere, Religiosisque illic pro tempore inhabitantibus, ut per Dioccesim nostram Leodiensem, servatis servandis, solita erga Christi fideles nobis subditos quâ confessiones excipiendo, quâ verbum Dei prædicando, et alia

haritatis officia exercere possint et valeant, suisque immunitatibus et privilegiis Apostolicis uti et frui permittimus, et in Domino quantum in nobis est benignè indulgemus. In quorum fidem hasce manu nostrâ signatas sigillo nostro jussimus communiri. Datæ in civitate nostrâ Coloniz 14^o Martii MDLXXIX. Signatum erat cum parapho : MAXIMILIANUS HENRICUS; et inferiâs in medio erat impressum sigillum majus in pane azimo rubro, et à latere sigilli signatum erat cum parapho : P. SCHONHEIM.

Per copiam concordantem cum litteris originalibus... Ita est.

MATH. CRANON (?), notarius apostolicus. 1682.

Au dos : Facultas Serenissimi Principis et Episcopi Leodiensis ad ædificandum conventum in Willersy pro PP. Carmelitæ Provinciz Gallo-Belgicæ. — Litteræ originales asservantur in arcâ Provinciz in Carmolo Vallencenensi.

(Copie sur parchemin. Archives particulières.)

*aux Archives de l'Etat, Namur
annex de Carus*